



GROUPE DMS

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2014 ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2015, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent document de référence les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2012. Le document de référence 2013 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25/04/2014 sous le numéro D.14-0412. Le document de référence 2012 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30/04/2012 sous le numéro D.13-0486.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur le site internet du groupe www.dms.com.

SOMMAIRE

1	PERSONNES RESPONSABLES	6
1.1	Responsable du document de référence	6
1.2	Attestation du document de référence contenant le rapport financier annuel.....	6
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	7
2.1	Commissaires aux comptes	7
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	8
4	FACTEURS DE RISQUE	8
5	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE.....	9
5.1	Historique et évolution de la société.....	9
5.1.1	La raison sociale et nom commercial	9
5.1.2	Le lieu et le numéro d'enregistrement	9
5.1.3	La date de constitution et la durée de vie.....	9
5.1.4	Le siège social et la forme juridique	9
5.1.5	Les événements importants dans le développement des activités	10
5.2	Investissements.....	11
5.2.1	Principaux investissements réalisés.....	11
5.2.2	Principaux investissements en cours	11
5.2.3	Principaux investissements à venir	11
6	APERCU DES ACTIVITES	12
6.1	Principales activités et principaux produits.....	12
6.1.1	Les activités du groupe.....	12
6.1.2	Les produits du groupe	15
6.2	Principaux marchés.....	20
6.2.1	L'ostéoporose : un marché en fort développement	20
6.2.2	Le marché de la radiologie	21
6.2.3	L'instrumentation (Alpha M.O.S.).....	22
7	ORGANIGRAMME	23
7.1	Liste des filiales	23
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS.....	25
8.1	Principales Immobilisations corporelles	25
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	25
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	26
9.1	Rapport de gestion	26

9.1.1	L'activité de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice écoulé (L 225-100, L 233-26, R.225-102)	26
9.1.2	Eléments significatifs ressortant des comptes consolidés	27
9.1.3	Commentaires sur l'activité globale du groupe au cours de l'exercice écoulé	27
9.1.4	Activités et résultats des filiales	40
9.1.5	L'activité propre de la société DMS (L 232-1)	41
9.2	Annexes au rapport de gestion	55
9.2.1	Annexe 1 : Rapport sur la responsabilité sociale et environnementale (RSE).....	55
9.2.2	Annexe 2 : Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité	70
9.2.3	Annexe 3 : Tableaux de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice :	72
9.3	TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	74
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES		74
IV - PERSONNEL :		74
9.4	Rapport du Président sur le contrôle interne.....	75
9.4.1	Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration	75
9.4.2	Procédures de contrôle interne (Hors Société Alpha Mos)	83
9.4.3	Procédures de contrôle interne de la filiale Alpha Mos	87
9.4.4	Pouvoirs du Président Directeur Général de DMS	95
9.4.5	Pouvoirs du Président Directeur Général Délégué de DMS	95
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	95
10.1	Informations sur les capitaux propres	95
10.2	Flux de trésorerie.....	95
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	96
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	97
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice.....	97
12.2	Evenements susceptibles d'influencer sensiblement les perspectives du Groupe, au moins pour l'exercice en cours.....	97
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	97
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	98
15	REMUNERATION ET AVANTAGES	98
15.1	Prêt ou garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration ou de Direction.....	98
15.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de surveillance et de Direction générale	98

15.3	Contrats de services liant les Dirigeants	98
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	98
17	SALARIES.....	99
17.1	Evolution de la masse salariale.....	99
17.2	Effectif moyen du groupe DMS	99
17.3	Evolution des effectifs du groupe	99
17.4	Participation des salaires.....	99
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	100
18.1	Actionnaires non membres d'un organe d'administration	101
18.2	Actionnaires disposant de droits de vote doubles	102
18.3	Changement du contrôle	102
19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTEES	102
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	103
20.1	Etats Financiers Consolidés.....	103
20.1.1	Etats de la situation financière au 31 décembre 2014.....	103
20.1.2	Etat du résultat global au 31 décembre 2014.....	104
20.1.3	Variation des capitaux propres consolidés	105
20.1.4	Tableau de flux de trésorerie	106
20.1.5	Annexe des états financiers consolidés	107
20.2	Informations financières pro forma.....	136
20.2.1	Contexte de la publication des informations financières pro forma.....	136
20.2.2	Information financière pro forma présentée.....	136
20.2.3	Notes explicatives relatives aux informations financières pro forma.....	138
20.2.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les informations pro forma.....	140
20.3	Comptes sociaux de la société DMS.....	142
20.3.1	Etats financiers de la seule société DMS	142
20.4	Vérification des informations financières historiques	166
20.4.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	166
20.4.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la société DMS	168
20.4.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 31/12/2014	170
20.4.4	Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne	172
AUX ACTIONNAIRES,.....		172
20.5	Honoraires des commissaires aux comptes.....	174
20.6	Politique de distribution des dividendes	174

20.7	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale.....	174
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	175
21.1	Capital Social.....	175
21.2	Informations concernant les BSA (Bons de Souscription d'Actions).....	175
21.2.1	Nature des BSA	175
21.2.2	Droits et restrictions attachés aux BSA et modalités d'exercice de ces droits.	176
21.3	Acte constitutif et statuts.....	177
21.3.1	Objet social	177
21.3.2	Règlement des organes d'administration et de la direction.....	177
21.3.3	Convocations aux assemblées générales annuelles et assemblées générales extraordinaire	179
22	CONTRATS IMPORTANTS	181
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	181
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	181
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	183
26	ANNEXES DU DOCUMENT DE REFERENCE 2014.....	185
26.1	Table des concordances	185

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Jean Paul ANSEL, Président du Conseil d'Administration

1.2 ATTESTATION DU DOCUMENT DE REFERENCE CONTENANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société (ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation). Les informations relevant du rapport de gestion figurant en page 26 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en page 166 dudit document.

Les rapports des contrôleurs légaux des comptes consolidés relatifs aux comptes consolidés 2013 et 2012 sont présentés respectivement en page 138 du document de référence 2013 et 144 du document de référence 2012.»

Jean Paul ANSEL, le 29 avril 2015.

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES

➤ **CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES (Titulaire)**

Représentée par Monsieur Luc PERON
90 rue Didier Daurat, Parc Mermoz, 34170 Castelnaud le lez
Nommé le 31 mai 2010 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'AGO annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
La société CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233-16 du Code du commerce. Elle a déclaré accepter ses fonctions.

➤ **La SA DELOITTE & ASSOCIES (Titulaire)**

Représentée par Messieurs Dominique DESCOURS et Christophe PERRAU
185, Avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly sur Seine
Nommée le 18 juillet 2012 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
La société DELOITTE & ASSOCIES n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233-16 du Code du commerce. Elle a déclaré accepter ses fonctions.

➤ **Cabinet MONTEL (Suppléant)**

Représentée par Madame Rosemarie MONTEL
16 Rue du Deves, 34820 Teyran
Nommé le 31 mai 2010 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'AGO annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
Madame Rosemarie MONTEL n'a vérifié aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233 – 16 du Code du Commerce. Elle a déclaré accepter ses fonctions.

➤ **La SARL BEAS (Suppléant)**

Représentée par Monsieur William DI CICCO
195, Avenue Charles de Gaulle, 92 524 Neuilly Sur Seine
Nommée le 18 juillet 2012 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
La Société BEAS n'a vérifié aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233 – 16 du Code du Commerce. Il a déclaré accepter ses fonctions.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

En K€	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Total actif	39 395	23 567	23 157
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	20 403	13 378	13 875
Intérêts minoritaires	1 604	93	108
Total capitaux propres	22 007	13 471	13 983
Produits des activités ordinaires	24 624	22 265	27 964
Résultat opérationnel	-926	-969	- 493
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 096	-987	-467
Part des minoritaires	13	-16	1
Résultat net consolidé part du groupe	-1 109	-971	-468
Résultat de base par action (en euros)	-0.01	-0.01	-0.01
Résultat dilué par action (en euros)	-0.01	-0.01	-0.01

4 FACTEURS DE RISQUE

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés au paragraphe 9.1.3.7 ci-dessous.

Les principaux domaines de risques identifiés concernent la gestion des risques financiers et notamment le risque de liquidité et de crédit. La gestion des risques financiers est assurée par la Direction financière et consiste à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière du Groupe.

D'autres risques que ceux identifiés ci-après peuvent exister ; ils ne sont à ce jour pas identifiés ou leur réalisation n'est pas considérée comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le groupe.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1 La raison sociale et nom commercial

Diagnostic Medical Systems (DMS)

5.1.2 Le lieu et le numéro d'enregistrement

DMS est référencé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro Montpellier B 389 873 142 - Code APE : 2660Z.

5.1.3 La date de constitution et la durée de vie

La date de création est le 21 janvier 1993 et la durée de la société est fixée à quatre-vingt neuf années à compter de son immatriculation au registre de commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 Le siège social et la forme juridique

Diagnostic Medical Systems
393 Rue Charles Lindbergh
34130 Maugeio
Tel : 04 67 50 49 00
Fax : 04 67 50 49 09

DMS est une Société Anonyme à conseil d'administration régie par les dispositions des articles L225-1 à L225-257, L242-1 à L242-30 du Code de Commerce (Livre deuxième "des sociétés commerciales et des GIE") et des articles R. 225-1 à R. 225-170 de la partie réglementaire du Code de commerce.

5.1.5 Les événements importants dans le développement des activités

1993	Création de DMS à Montpellier (34)
1994	DMS se lance sur le marché de l'ostéodensitométrie à ultrasons : Ubis 5000
1995	DMS lance une nouvelle gamme d'ostéodensitomètres à rayons X
1996	Initiation du projet Lexxos : développement d'un ostéodensitomètre révolutionnaire bi-dimensionnel
1997	Signature d'un contrat d'exclusivité avec le CEA/Leti pour le développement du projet Lexxos
1998	Introduction de DMS au Nouveau Marché de la Bourse de Paris
1999	DMS rachète la filiale Apelem et ses technologies
2000	DMS rachète les filiales LTR et Merix
2001	Lancement du Lexxos à l'international et Lancement commercial du détecteur Paladio
2004	Augmentation de capital de 5.889.770 euros par la création de 1.132.648 actions à 5,20 euros par action
2005	Lancement du Lexxos 2ème génération
2006	Augmentation de capital avec maintien du DPS par émission de 4 591 490 actions nouvelles (ABSAR) au prix de 1,80 € par action, soit un montant de global de 8 264 682 € et une prime d'émission de 3 673 192 €.
2007	Augmentation de capital par exercice de BSAR A, B et stock options de 722 504 € et 2 167 512 € de prime d'émission soit un total de 2 890 016 €.
2008	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles sans suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant total de 7 904 450 €.
2009	Modification de la gouvernance : nomination de Gérard Daguisé en qualité de Président du Conseil d'Administration et de Jean-Paul Ansel au poste de Directeur Général en remplacement d'Antoine Rabaste ancien Président Directeur Général.
2010	Modification de la gouvernance : nomination de Jean Paul Ansel en qualité de Président du Conseil d'Administration (en remplacement de Gerard Daguisé) Augmentation de capital par exercice de BSAR B et de 947 903€ et 10 313 € de prime d'émission soit un total de 958 216 €. Augmentation de capital avec maintien du DPS par émission de 13 891 911 actions nouvelles (ABSA) au prix de 0.30 € par action, soit un montant de global de 4 125 224 € et une prime d'émission de 42 349 €. soit un total de 4 167 573 €.
2011	Nomination de Samuel Sancerni en qualité de Directeur Général Délégué Redressement Groupe : réalisation de travaux de modernisation du site de Radiologie de Nîmes et installation d'un logiciel de gestion intégrée (Sage ERP X3).
2012	Modification de la gouvernance : nominations de nouveaux administrateurs. Réduction du capital social motivée par des pertes antérieures par réduction de la valeur nominale des actions pour un montant 5 663 904 €. Augmentation de capital par émission de 32 304 343 actions nouvelles au prix de 0.17 € par action, soit un montant de global de 5 225 850 € et une prime d'émission de 265 888 € soit un total de 5 491 738 €.
2013	Obtention de l'autorisation de la FDA pour la commercialisation de la table Platinum aux USA Modification de la gouvernance : Démissions d'administrateurs
2014	Acquisition de 72,88% du capital de la société ALPHA MOS (Euronext Paris -ISIN:FR0000062804-ALM) Augmentation de capital par émission de 4 584 063 actions nouvelles entraînant une augmentation du capital social par imputation sur les autres réserves pour un montant de 741 561 €. Augmentation de capital avec maintien du DPS par émission de 49 154 704 actions nouvelles à bons de souscription (ABSA) au prix de 0,17 € par action, soit un montant de global de 8 356 299 € dont 7 951 721 euros correspondant à la part de capital émis et 404 578 euros de prime d'émission.

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Investissements réalisés en K€	2014	2013	2012
Concessions, brevets, licences	36	30	48
Frais de R&D	1 090	859	694
Matériel et outillage	93	65	30
Agencements et autres	138	46	49
Total investissements	1 357	1 000	821

5.2.2 Principaux investissements en cours

Le groupe n'a actuellement pas d'investissements en cours significatifs autres que les couts internes de Recherche et Développement.

5.2.3 Principaux investissements à venir

Le groupe ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs liés à ses activités actuelles sur le plan industriel pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société auraient pris des engagements fermes.

6 APERCU DES ACTIVITES

6.1 PRINCIPALES ACTIVITES ET PRINCIPAUX PRODUITS

6.1.1 Les activités du groupe

Le groupe DMS conçoit, produit et commercialise des appareils d'imagerie médicale qui interviennent sur deux marchés : celui de la radiologie, à travers sa filiale Apelem, et celui du diagnostic de l'ostéoporose.

Les produits du groupe DMS touchent non seulement le marché des hôpitaux, cliniques et radiologues, mais aussi celui des médecins spécialistes concernés par ces appareils de diagnostic (rhumatologues, orthopédistes, gynécologues...), voire celui des généralistes.

6.1.1.1 L'ostéoporose

L'os est un organe dynamique, soumis à un processus continu de résorption et de reconstitution. L'ostéoporose est un état caractérisé par un déséquilibre de ce processus lorsque la résorption excède la reconstitution. La masse et la densité osseuses s'en trouvent diminuées, avec pour conséquence un risque accru de fracture.

L'ostéoporose est une maladie qui se développe silencieusement et frappe plutôt les femmes après la ménopause (environ 30% des femmes ménopausées). Il est estimé que dans le monde 300 millions de personnes, dont 80 % de femmes, souffriraient d'ostéoporose ou sont à risque. Les chiffres sur l'ostéoporose sont assez impressionnants. Ne serait-ce qu'aux Etats-Unis, cette maladie (source : National Osteoporosis Foundation - www.nof.org) :

- serait une menace pour 44 millions d'habitants âgés de 50 ans ou plus,
- concernerait 10 millions d'américains (dont 80% de femmes) et 34 millions auraient une masse osseuse déficiente, augmentant la probabilité d'être atteint de la maladie,
- aurait coûté en 2005 à la sécurité sociale 19 milliards de dollar. Ce coût devrait atteindre en 2025, selon les experts, à 25,3 milliards de dollar,
- serait responsable de plus de 2 millions de fractures en 2005 ; chiffre qui devrait atteindre plus de 3 millions en 2025.

En Europe les fractures dues à l'ostéoporose sont estimées à 3,79 millions par an. Le coût total de ces fractures est estimé à 31,7 milliards d'Euros chaque année et les experts estiment que ce chiffre atteindra 76,7 milliards d'euros à l'horizon 2050 (source : International Osteoporosis Foundation www.osteofound.org).

6.1.1.1.1 Les traitements contre l'ostéoporose

Jusqu'à une période récente, l'ostéoporose était considérée comme une conséquence inévitable et incurable du vieillissement. Dans les pays économiquement développés, le vieillissement généralisé de la population et l'attention portée à la santé de la femme ont toutefois conduit la recherche médicale à développer des traitements contre l'ostéoporose. Alors qu'il n'existe toujours pas de remède, il existe aujourd'hui plusieurs traitements préventifs pour lutter contre la maladie. Des règles d'hygiène de vie courante, telles qu'un régime alimentaire riche en calcium et en vitamine C et une activité physique régulière aident à garder des os en bonne santé. Il existe également les traitements médicamenteux qui peuvent être prescrits pour prévenir les fractures, quand la densité de l'os atteint un niveau critique. Par exemple, en septembre 1995, la Food and Drug Administration (FDA) américaine a approuvé le médicament Fosamax, des laboratoires Merck, contre l'ostéoporose établie chez les femmes ménopausées. Ce médicament est aujourd'hui autorisé dans plus de quarante pays et consommé par plus de 2 millions de personnes dans le monde. On peut également citer Boniva, Actonel, Miacalcin, Forsteo, et Reclast. Ce marché est en pleine croissance, et compte parmi ses acteurs les grands groupes pharmaceutiques : Sanofi-Aventis, Johnson & Johnson, Eli Lilly, GlaxoSmithKline, Procter & Gamble et Novartis.

6.1.1.1.2 Le diagnostic de l'ostéoporose et les technologies d'ostéodensitométrie

Le seul moyen de lutte contre les effets de l'ostéoporose étant la prévention, la détection précoce est un facteur primordial dans le traitement de cette maladie. La détection est souvent compliquée par le fait que l'ostéoporose soit une maladie silencieuse, qui progresse sans que la patiente n'en soit consciente. C'est pourquoi le besoin de diagnostiquer, de dépister, ainsi que de suivre les patients, est en croissance. Il s'agit d'évaluer la densité osseuse et la rigidité de la microarchitecture de l'os.

Les technologies utilisées dans le dépistage de l'ostéoporose se divisent en deux familles : les rayons X et les ultrasons. Parmi ces deux technologies, on distingue deux types d'appareillage :

- les ostéodensitomètres multisites ou « corps entier », qui sont basés exclusivement sur la technologie des rayons X. Ils peuvent mesurer la densité de n'importe quel os du corps humain, en fonction du calibrage choisi,
- les ostéodensitomètres monosites ou périphériques, qui peuvent être à rayons X ou à ultrasons. Ils ne mesurent, quant à eux, que la densité de l'os du calcaneum (talon), de l'avant bras ou de la main.

Le tableau suivant résume les technologies et les types d'appareillage.

Ostéodensitomètres Monosites	Ostéodensitomètres Multisites / Corps entier
Ultrason, Rayons X	Rayons X

La performance d'un ostéodensitomètre est caractérisée par :

- la reproductibilité des mesures ;
- la sensibilité du point de vue du diagnostic, c'est à dire la capacité à bien discerner les individus sains, de ceux atteints d'ostéoporose.

La technologie par rayons X

Différents moyens d'analyse non invasifs de la masse osseuse ont été mis au point depuis les années 60. Tous ces appareils étaient, jusqu'au début des années 90, fondés sur l'utilisation des rayons X ou rayons Y. Ils ont ainsi permis d'aller au-delà des interprétations subjectives qui pouvaient survenir à partir de radiographies classiques, en apportant des mesures quantitatives précises sur la masse osseuse.

La technologie la plus répandue sur les ostéodensitomètres est appelée DXA (Dual Energy X-ray Absorptiometry). Cette technologie est basée sur l'utilisation d'une « double énergie », c'est-à-dire sur deux niveaux d'énergie différents – l'énergie haute et basse. Une « double » émission de rayons X permet de discriminer les tissus osseux des tissus mous, de façon extrêmement précise. L'analyse du tissu osseux seul est ensuite obtenue par l'utilisation d'un algorithme de calcul.

Plusieurs types de technologie DXA peuvent être utilisés sur les ostéodensitomètres.

Le premier type apparu sur le marché fut le « Pencil Beam ». Il consiste à balayer la zone visée en longueur et en largeur (cf. **Figure 1**). La technologie « Pencil Beam » est la technologie de référence pour les appareils DXA, tous les fabricants d'ostéodensitomètres comptent cette technologie parmi leur gamme d'appareils. Le deuxième type, le « Fan-Beam » qui permet un examen plus rapide que le « Pencil Beam » (cf. **Figure 2**). Les appareils « Fan Beam » scannent le patient avec une sorte de rideau de rayons X et non plus seulement avec un faisceau simple et étroit. Le temps de mesure s'en trouve donc amélioré notablement et devient dans la plupart des cas inférieur à une minute. Néanmoins, cette technologie comporte des désavantages : une reproductibilité à peine supérieure voire inférieure au Pencil Beam, une dose ionisante émise très importante et un coût élevé.

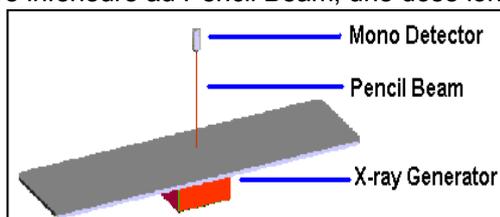


Figure 1: Technologie Pencil Beam

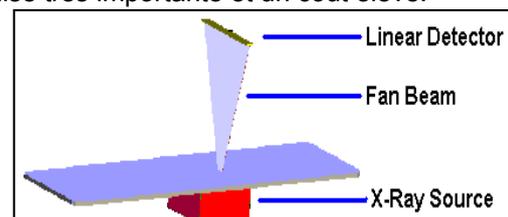


Figure 2 : Technologie Fan Beam

Aujourd'hui, les appareils issus de la deuxième génération de Pencil Beam sont dotés des dernières évolutions technologiques et peuvent réaliser un examen aussi rapidement qu'un appareil Fan Beam tout en gardant leur précision et leur compétitivité en terme de prix.

Précisons que les émissions de rayons X des ostéodensitomètres sont dix fois moins puissantes que celles des appareils de radiologie classique. Ces derniers « photographient » les parties internes du corps humain, alors que les ostéodensitomètres reconstruisent l'image de l'os et « cartographient » sa densité. Ils ne nécessitent pas de personnel manipulateur formé à la radioactivité du fait de son faible effet ionisant.

La technologie par ultrasons

Les appareils à ultrasons s'adressent aux spécialistes qui souhaitent faire le dépistage de l'ostéoporose sans pour autant investir dans un appareil DXA qui a un prix plus élevé. En effet, les ostéodensitomètres à ultrasons présentent l'avantage d'être moins coûteux que les appareils à rayons X, et sont aisément transportables. Ils ne requièrent pas, bien entendu, de personnel manipulateur formé à la radioprotection, puisqu'ils ne présentent aucun danger vis à vis de l'organisme. Ces appareils s'adressent aux spécialistes tels que les rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, pédiatres, endocrinologues, médecins du sport et généralistes ainsi que les pharmacies ou les sociétés pharmaceutiques. Ces dernières s'intéressent à ce système pour promouvoir leurs médicaments.

La plupart des matériels utilisent la technologie d'atténuation du signal ultrasonique et mesurent ce qui est communément appelé la BUA (Broadband Ultrasound Attenuation) ainsi que la vitesse de propagation du signal (Speed Of Sound). Les plus performants (ceux qui fournissent une reconstruction de l'image de l'os) nécessitent cependant d'immerger la partie du corps à mesurer : ils ne permettent donc pas d'effectuer des mesures directes sur les sites à risque élevé de fracture comme le bassin ou la colonne vertébrale. La plupart des appareils ultrason opèrent sur le calcaneum (talon). Selon l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) bien qu'étant rarement le siège d'une fracture, le calcaneum est un excellent prédicteur de la fracture du col du fémur, de par son appartenance au type des os « trabéculaires » (os spongieux avec microcavités).

6.1.1.2 La radiologie

La radiologie est la spécialité médicale qui utilise l'imagerie pour faire du diagnostic. Elle est articulée autour de plusieurs techniques, sommairement présentées comme suit :

- **Le rayon X**, sur lequel repose la radiologie conventionnelle, est une technique banalisée et la plus répandue.
- **La scanographie** (ou scanner) est un procédé qui permet l'étude anatomique du corps humain, en effectuant des coupes transversales du corps à partir d'une source de rayon X.
- **L'échographie**, qui repose sur la réflexion des ultrasons, est utilisée en gynécologie et cardiologie, ainsi que pour l'étude des viscères.
- **L'imagerie par Résonance Magnétique (IRM)** permet, grâce à l'utilisation de rayons ionisants et aux progrès de l'informatique et de la numérisation, de donner une carte anatomique et chimique avec transparence osseuse et de détecter ainsi les tumeurs.
- **La médecine nucléaire** est une technique de diagnostic permettant d'obtenir des images d'un organe après injection au patient d'un produit radioactif se fixant dans l'organe analysé et d'en étudier la fonctionnalité dans le temps. La mise en œuvre de cette technique nécessite un détecteur de rayonnement associé à un système mécanique (« gamma-caméra »), qui tourne autour du patient, ainsi qu'un ordinateur qui reconstruit une image de l'organe à partir des signaux transmis par la gamma-caméra.

Parmi ces techniques, le groupe DMS, s'est spécialisé dans les technologies basées sur les rayons X, soit la radiologie conventionnelle et la radiologie numérique.

6.1.1.3 L'instrumentation (Alpha M.O.S.)

A compter du 24 novembre 2014 DMS détient 72,88 % du capital d'Alpha M.O.S.

Alpha M.O.S. conçoit, fabrique et commercialise des instruments et solutions d'analyse sensorielle par empreinte chimique à destination de divers secteurs, tels que l'agroalimentaire, la pharmacie/parfumerie-cosmétique, l'environnement, l'emballage et la défense. Alpha M.O.S. développe plus spécifiquement des technologies de détection qui numérisent les sens humains et fournissent une empreinte chimique, olfactive, gustative ou visuelle d'un produit. Plusieurs de ses développements ont fait l'objet de brevets.

L'activité d'Alpha M.O.S. consiste ainsi essentiellement à:

- livrer une mesure instrumentale de l'empreinte d'odeur, de goût ou d'empreinte visuelle ou de composition chimique des produits;
- fournir des outils de décision à divers acteurs, et notamment aux départements de R&D, Contrôle Qualité, Marketing, Affaires Réglementaires et Assurance Qualité afin de permettre une plus grande sécurité et qualité alimentaires, ainsi qu'une plus grande qualité et sécurité de l'air.

Pour plus d'informations concernant les activités d'Alpha M.O.S se reporter au Document de Référence 2012/2013 d'Alpha M.O.S enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 2 octobre 2014 sous le numéro R.14-061 et plus particulièrement au chapitre 6 « Aperçu des activités » en page 29 dudit document (et site www.alpha-mos.com).

6.1.2 Les produits du groupe

6.1.2.1 Les ostéodensitomètres

6.1.2.1.1 Les ostéodensitomètres à rayons X - DXA (Dual Energy X-ray Absorptiometry)

➤ STRATOS

Le Stratos qui a été lancé en 2007 se positionne comme un appareil moyen de gamme, marché représentant 70% du marché mondial de l'ostéodensitométrie. En effet, c'est un appareil multi-site, tout comme le Challenger Envision, qui offre également l'application corps entier. Il présente l'avantage majeur, grâce à sa technologie Digital Fast Beam de pouvoir effectuer un examen de qualité, de façon rapide : entre 60 et 90 secondes.

Le Stratos est doté de la dernière génération du logiciel ergonomique qui comporte de nombreux nouveaux outils pour compléter la diagnostic de l'ostéoporose mais aussi des options tels que l'orthopédie ou la pédiatrie pour d'autres applications. Il répond aux exigences de tous les appels d'offres internationaux et permet donc à DMS de se positionner sur de nouveaux marchés et de conforter sa place sur les marchés historiques.



STRATOS

➤ STRATOS DR

En ostéodensitométrie, le groupe a lancé au second semestre 2010 la commercialisation du futur produit phare de sa gamme, le **Stratos DR**. Le Stratos DR utilise une technologie développée par DMS baptisée « 2D Fan Beam » avec détecteur bi-dimensionnel (2D) permettant un temps d'examen réduit à seulement 30 secondes. Le Stratos DR s'adresse au marché du moyen/haut de gamme, qui représente la majeure partie du marché de l'ostéodensitométrie aujourd'hui encore non adressé par DMS.

En outre, le Stratos DR utilise une base mécanique et électronique commune avec l'ostéodensitomètre d'entrée de gamme Stratos lancé fin 2007 permettant ainsi des économies d'échelle industrielles importantes.



STRATOS DR

➤ PEGASUS SMART

En 2013 le groupe a lancé la commercialisation du Pegasus Smart. Il s'agit d'un appareil monosite (l'examen s'applique toujours au même endroit : l'os du talon, une des sites le mieux corrélé avec la hanche, une site particulièrement sensible aux fractures du à l'ostéoporose) qui utilise la technologie des ultrasons pour mesurer la densité de l'os. Doté des technologies les plus récentes disponible sur un appareil à ultrason, le Pegasus Smart est étudié pour être une solution portable, facile à utiliser, rapide et efficace pour le dépistage et suivi de l'ostéoporose



PEGASUS SMART

➤ 3D-DXA

Il s'agit d'une technologie uniquement disponible sur la gamme des ostéodensitomètres de DMS qui permet de représenter un fémur en 3D à partir d'une image DXA. Cet outil permet au praticien

d'effectuer son diagnostic sur la base volumique et en réalisant des coupes et mesures localisées, ce qui ouvre la voie à des diagnostics beaucoup plus fins.

6.1.2.2 Le matériel de radiologie

➤ BACCARA

La Baccara est une table télécommandée, lancée en 1999, qui dispose, dans sa version traditionnelle, d'un sélecteur (pour cassettes 18x24 à 36x43 cm) qui autorise des diagnostics précis et sûrs (divisions en 1/2/3/4 et 5 sur les grands formats de cassette). L'innovation majeure est que cet appareil peut être upgradé très facilement en numérique avec les systèmes de numérisation Flash ou le capteur plan dRF 43 (cf. les produits Flash et dRF 43).

En plus des examens classiques (gastro-intestinaux, urologie, pulmonaires, hystérogaphie, myélographie, lymphographie, radiographie du squelette, tomographie) la table de radiologie Baccara permet les explorations en angiographie, angiographie périphérique (stepping), phlébographie, procédures interventionnelles, vasculaires et non vasculaires.



BACCARA

➤ BACCARA dRF

La Baccara dRF est un nouveau concept innovant qui propose l'intégration d'un capteur plein champ dynamique 43 x 43 cm de dernière génération, sur une table télécommandée, la Baccara. Elle a été conçue pour répondre aux besoins croissants de polyvalence et de rapidité d'examen du monde de l'imagerie médicale actuel. Se positionnant comme successeur de la Baccara Paladio, la Baccara dRF présente une solution 100% digitale permettant de réaliser des clichés de très haute qualité, lors d'examens statiques et dynamiques.



BACCARA dRF

➤ FLASH

Le Flash est un système de numérisation d'images qui peut compléter une table de radiologie telle que la Baccara. Ces systèmes présentent l'avantage d'éliminer les cassettes et permettent d'accéder aux images instantanément et directement sur l'écran, pour le traitement de l'image et le diagnostic. Ce système a été mis sur le marché pour la première fois en 1995 et une nouvelle version a été lancée en 2003.

➤ EZ

Il s'agit d'un détecteur numérique sans fil, qui a la taille d'une cassette, conçu pour s'adapter à n'importe quelle salle de radiologie conventionnelle en n'y apportant aucune modification.

L'EZ peut être installé comme « up-grade » dans les salles conventionnelle de notre gamme de produits de radiologie (ex: BRS, Feria, Camargue, Baccara). La solution EZ représente la solution la plus économique du marché, pour faire évoluer une Baccara ou une Camargue conventionnelle CR, vers le DR. En effet, l'EZ permet tous les avantages du numérique (excellent qualité d'image, plus de manipulation des cassettes, amélioration de productivité, etc) sans que le client soit obligé de réinvestir dans un équipement complet.

La capteur EZ peut être associé à une tablette WiFi pour offrir une solution mobile. Tout une parc d'appareil de radiologie mobile pourrait être « up-gradé » avec un seule capteur et une tablette.



EZ

➤ PLATINUM Conventiionelle

La Platinum conventionnelle présente tous les avantages d'une table télécommandée haute de gamme avec une flexibilité maximale pour l'acquisition de l'image.

En effet la Platinum conventionnelle est compatible avec des cassettes classiques ou avec le détecteur numérique sans fil de la taille d'une cassette, l'EZ pour toutes les acquisitions de radiographie.

La Platinum conventionnelle pourrait être très facilement upgradée en numérique avec les systèmes de numérisation Flash ou le capteur plan dRF 43 le rendant le système ainsi 100% numérique.

Les avantages du statif mécanique/informatique haut de gamme qui sont inchangés par l'upgrade vers le numérique sont : une distance focale optimale (180 cm), accès tout autour de la table pour un confort patient accru, descente du panneau jusqu'au 60 cm pour un chargement patient facile (ou 48 cm en version dRF), un mouvement indépendant du tube à rayon X et du bloc détecteur, des moteurs avec des encodeurs absolus pour un positionnement patient rapide et précis, contrôle du générateur intégré dans le pupitre de la table, un système de contrôle innovant basé sur une technologie de « PC serveur » qui permet le monitoring et un pilotage automatique de la table, du collimateur et du générateur...



PLATINUM CONVENTIONNELLE

➤ PLATINUM DRF

La Platinum est considérée aujourd'hui comme le système le plus innovant développé par DMS en radiologie et permet au groupe de se replacer parmi les acteurs majeurs de ce marché.

Cette table permet au groupe de se positionner non seulement sur les marchés matures des pays développés mais aussi sur les principaux marchés émergents en version conventionnelle, zones où historiquement le groupe DMS est très présent.



PLATINUM Df

6.1.2.3 Les instruments de mesure

ALPHA M.O.S. propose une gamme complète de solutions comprenant des analyseurs (dénommés selon le cas Nez Electronique, Langue Electronique et Œil Electronique), des services d'analyse chimique ou sensorielle en laboratoire, les logiciels associés, ainsi que des prestations de services sur ces équipements (installation, maintenance sur site ou en atelier).

Par ailleurs, ALPHA M.O.S. peut développer des solutions industrielles sur mesure.

L'offre de produits et services proposée par le Groupe comprend donc deux grandes catégories :

- les instruments et les consommables associés,
- les services d'accompagnement (maintenance et analyse, formation, installation).

Pour plus d'informations concernant les activités d'Alpha M.O.S se reporter au Document de Référence 2012/2013 d'Alpha M.O.S enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 2 octobre 2014 sous le numéro R.14-061 et plus particulièrement au chapitre 6 « Aperçu des activités » en page 29 dudit document (et site www.alpha-mos.com).

6.2 PRINCIPAUX MARCHES

6.2.1 L'ostéoporose : un marché en fort développement

Plusieurs facteurs concourent au développement du marché de l'ostéodensitométrie :

- l'accroissement de la population âgée, qui est sujette à cette détérioration des tissus osseux qu'est l'ostéoporose,
- l'attention portée à la santé des femmes, et ce depuis le suivi de la future mère jusqu'aux problèmes de vieillissement débutants à la ménopause (concept de « Woman's Health » et de centre dédiés à la femme),
- l'accélération de la mise sur le marché de médicaments efficaces dans le traitement et la prévention de l'ostéoporose, et de moyens de diagnostic,
- une prise de conscience de plus en plus marquée des problèmes liés à l'ostéoporose y compris les coûts de traitement.

Les utilisateurs d'ostéodensitomètres sont:

- les hôpitaux et cliniques qui demandent des appareils haut de gamme pour leurs patients ou pour les études cliniques qui sont réalisées en leur sein,
- les radiologues qui souhaitent disposer d'un ostéodensitomètre en sus de leurs appareils classiques et coûteux de radiologie. Précisons bien à nouveau que les radiographies (« photographes » et donc à forte intensité) du squelette sont reconnues comme non pertinentes pour calculer la densité osseuse : il faut un ostéodensitomètre pour réaliser un diagnostic fiable sur une prédiction ou un suivi d'ostéoporose,
- les rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, pédiatres et endocrinologues, voire les généralistes américains (les « family practice doctors ») qui en raison de leur spécialité sont amenés à rencontrer et examiner des patients et patientes susceptibles de connaître des problèmes osseux.

L'une des clefs du développement de l'ostéodensitométrie est bien entendu le niveau de remboursement par les organismes sociaux dans les différents pays et ce, tant en matière de traitement que de diagnostic. L'état de la réglementation varie d'un pays à l'autre. Les pays développés comme les Etats-Unis, le Japon, ou la plupart des pays Européen remboursent les examens destinées à la détection et le suivi de l'ostéoporose. On peut remarquer que parmi les pays qui ont accordé le remboursement, certains d'entre eux demandent que les patients vérifient certains critères : facteurs de risques importants, déformation des vertèbres, antécédents de fractures à répétition. D'autres, permettent une analyse par an et par patient. Dans d'autres pays, le remboursement est partiel ou dépend des régions.

Il faut bien rappeler que le monde médical est seulement en train de commencer à s'intéresser au diagnostic ostéoporeux, dans la foulée des grands laboratoires pharmaceutiques qui se penchent sur cette maladie du XXIème siècle.

Le segment moyen de gamme représente près de 70% du marché mondiale. Grâce à la sortie du Stratos en fin 2007, DMS a pénétré ce segment du marché qui avait été jusqu'alors dominé par les 2 concurrents principaux.

La concurrence

Les deux principaux concurrents de DMS sont des sociétés américaines cotées au NASDAQ, General Electric et Hologic, les deux plus importantes par le volume d'activité, se partagent respectivement 46% et 40% du marché mondial des ostéodensitomètres multi-sites (Bone Densitometers analysis from « Global Industry Analyst inc. »).



➤ General Electric Healthcare (Lunar)

La société Lunar a été rachetée par le Groupe General Electric en 2001. Le volume d'activité de l'entreprise est réalisé à environ 65 % en Amérique du Nord. L'ostéodensitométrie représente plus de 80% du chiffre d'affaires (Lunar): la technologie à rayons X développée par Lunar a accéléré au début des années quatre-vingt-dix le remplacement du matériel à ondes radioactives. Les ostéodensitomètres à ultrasons (gamme Achilles) ne représentent qu'un chiffre d'affaires inférieur à 5%.

General Electric, la holding du Groupe, (Mnemonic : GE) a réalisé un chiffre d'affaires consolidés 2010 de 150 milliards de dollars pour un bénéfice de 11,6 milliards de dollars. Le Groupe emploie 287 000 salariés.

➤ Hologic

Très présente sur le marché nord-américain, l'entreprise a su profiter de la croissance du marché pour consolider sa position de leader.

Hologic (Mnemonic : HOLX) a réalisé un chiffre d'affaires consolidés pour le compte de son exercice clos fin septembre 2011, de 1,789 milliard de dollars pour un gain net de 157,15 milliards de dollars. Au cours de l'exercice fiscal 2011, 76% des ventes ont été réalisés aux Etats-Unis, 13 % en Europe, 6 % en Asie, et 5% dans d'autres régions.

➤ La concurrence vue comme une opportunité

Le nombre d'intervenants sur le marché de l'ostéodensitométrie est donc limité et DMS est courtisé par de nombreux distributeurs de tous pays. Il y a une opportunité pour DMS de profiter d'un marché d'offre, où les taux d'équipement en ostéodensitomètres ont encore des marges importantes de progression.

6.2.2 Le marché de la radiologie

6.2.2.1 Description et tendance

Le marché de la radiologie se situe principalement dans les pays développés, USA, Europe et Japon. Dans les autres régions du monde, l'aide des pays développés et des organismes internationaux est importante : protocoles français, financement de la banque mondiale, du FMI. Apelem a travaillé et travaille encore sur ce type de financement qui rapporte de gros contrats avec des pays qui ont des besoins et peu de sources de financement.

Le numérique : le marché de la radiologie a été fortement dynamisé depuis le milieu des années 90 par l'innovation technologique du numérique et la percée des nouveaux capteurs. Le phénomène de substitution, encore insignifiant il y a quelques années, est aujourd'hui un marché en pleine croissance. La radiologie numérique permet, par rapport aux rayons X conventionnels, d'éliminer le film classique tout en solutionnant les problèmes de manipulation, d'archivage et de stockage d'images. Elle permet non seulement de réduire les coûts et de gagner du temps, mais aussi de donner une meilleure résolution d'image en réduisant les doses nocives de rayons X.

6.2.2.2 Les acteurs et la structure du marché

Au niveau mondial, près d'une vingtaine de sociétés développent des systèmes numériques de radiologie. Parmi eux, il y a 1) de grands groupes internationaux (GE, Siemens, Toshiba, Philips) qui ont pour principal objectif de proposer une offre d'appareils très haut de gamme et très onéreux: scanner, IRM, échographie et 2) les petits ou moyens opérateurs: Apelem, Villa, Mecall, Swissray... Ces dernières sont en général spécialisées dans le matériel classique de radiologie: tables télécommandées, générateurs, arceaux... Il existe une réelle opportunité pour elles car les niches existent et il est possible de concurrencer correctement les grands, sur ce type de produits.



En France et dans tous les pays développés, la demande consistera dans les années à venir à remplacer les tables existantes par de la numérisation. Plusieurs possibilités s'offrent aux radiologues : remplacer la table, s'équiper d'un système dédié (par exemple pour le poumon, qui représente une grosse partie des actes) ou de faire évoluer sa table (upgrade) en y adaptant une plaque numérique grand champ.

À l'étranger, de belles perspectives résident dans l'équipement de pays en manque de technologies classiques : tables télécommandées, arceaux, générateurs. La Chine, la Russie, l'Amérique nord et du sud en sont les principaux.

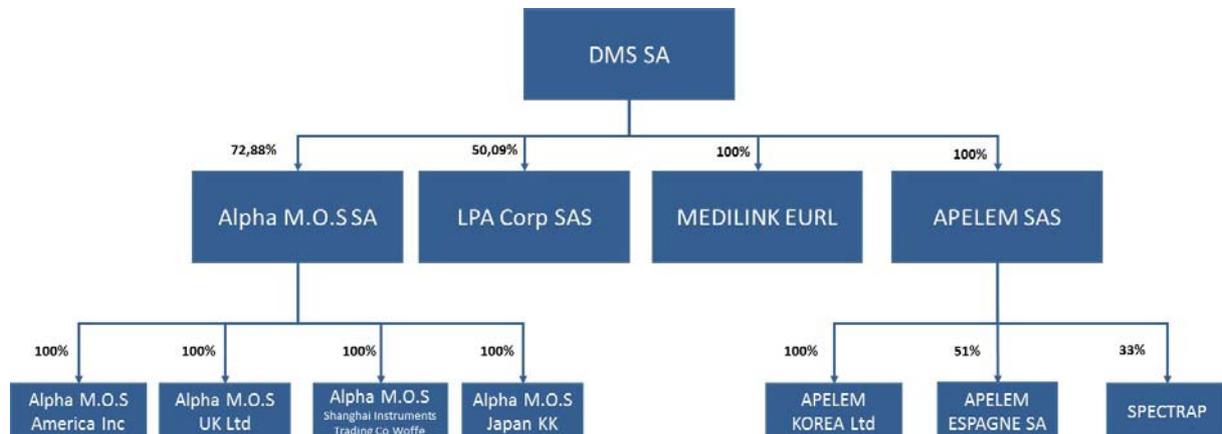
6.2.3 L'instrumentation (Alpha M.O.S.)

Les différentes gammes d'équipements développés et commercialisés par ALPHA MOS peuvent être utilisés dans de nombreux domaines d'activités, Il s'agit souvent de marchés de niche. Compte tenu de la variété des domaines d'utilisation, du fait que les équipements peuvent se substituer à des équipements ou à des méthodes traditionnels d'analyse, ou, au contraire, peuvent être utilisés dans des domaines actuellement non couverts par les fournisseurs de matériels d'analyse, de la couverture géographique internationale des marchés, ALPHA MOS ne dispose pas d'éléments permettant de quantifier précisément les marchés concernés et ne dispose pas des ressources financières et humaines pour procéder à une telle analyse.

Pour plus d'informations concernant les activités d'Alpha M.O.S se reporter au Document de Référence 2012/2013 d'Alpha M.O.S enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 2 octobre 2014 sous le numéro R.14-061 et plus particulièrement au chapitre 6 « Aperçu des activités » en page 29 dudit document (et site www.alpha-mos.com).

7 ORGANIGRAMME

A la date d'établissement du document de référence, l'organigramme juridique de DMS est le suivant :



7.1 Liste des filiales

A la date d'établissement du document de référence, le Groupe est constitué des sociétés suivantes :

Société	Forme juridique	Ville	Qualité	Taux de détention par la société-mère	
				Direct	Indirect
DMS	S.A.	Montpellier (Mauguio)	Société-mère	N/A	N/A
APELEM	S.A.S	Nîmes	Filiale	100,00%	-
MEDILINK	E.U.R.L.	Montpellier (Mauguio)	Filiale	100,00%	-
APELEM Korea	Ltd	Séoul (Corée du Sud)	Filiale	0%	100% (1)
APELEM Espagne	S.A.	Barcelona (Espagne)	Filiale	0%	51,00% (2)
LPA Corp.	S.A.S	Montpellier (Mauguio)	Filiale	50,09%	-
SPECTRAP	Ltd.	Moscou	Filiale	0%	33%
ALPHA M.O.S France	SA	Toulouse	Filiale	72,88%	-
ALPHA M.O.S America	Inc	Maryland	Filiale		72,88% (3)
ALPHA M.O.S UK	Ltd	Coventry	Filiale		72,88% (3)
ALPHA M.O.S Shanghai	Wofe	Shanghai	Filiale		72,88% (3)
ALPHA M.O.S Japan	KK	Tokyo	Filiale		72,88% (3)
BOYDSENSE	Inc	Delaware	Filiale		51.02% (4)

(1) APELEM Korea est détenue à 100% par APELEM SAS (France), le Groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 100% dans APELEM Korea

(2) APELEM Espagne est détenue à 51% par APELEM SAS (France), le Groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 51.00% dans APELEM Espagne.

(3) ALPHA M.O.S America, ALPHA M.O.S UK, ALPHA M.O.S Shanghai et ALPLHA M.O.S Japan sont détenues à 100% par ALPHA M.O.S France/

(4) BOYDSENSE (créée en mars 2015) est détenue à 70% par ALPHA M.O.S. (France), le Groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 51.02% dans BOYDSENSE.



La SA DMS et l'EUURL MEDILINK produisent des ostéodensitomètres. Elles sont situées à Mauguio.

La SAS APELEM produit des appareils de radiologie et est située à Nîmes.

La société APELEM (filiale de DMS) a créé en janvier 2013 une filiale en Corée du Sud, cette filiale détenue à 100% par APELEM est consolidée dans les états financiers présentés au 31 décembre 2014.

La société Russe « SPECTRAP » détenue à 33% par APELEM est exclue du périmètre de consolidation. La dimension de cette société et le pourcentage de détention ont un impact négligeable pour le Groupe alors même qu'il existe des difficultés à obtenir des informations financières fiables dans un délai raisonnable compte tenu des délais de publication du Groupe.

La société DMS a acquis en mai 2014 50,09 % du capital et des droits de vote de la Société par Actions Simplifiée (SAS) LPA Corp. Cette société de droit Français est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le n°537 869 927 et son siège social est sis 393 rue Charles Lindbergh, 34 130 Mauguio. Créée en novembre 2011, elle a pour objet la conception, le développement, l'assemblage et la commercialisation d'appareils d'esthétique et d'esthétique médicale. Cette acquisition est considérée à ce stade comme non significative et n'est pas consolidée dans les états financiers au 31 décembre 2014.

Depuis le 24 novembre 2014 DMS détient 72,88 % du capital de la société Alpha M.O.S. cotée sur NYSE EURONEXT PARIS (compartiment C) sous le code ISIN FR0000062804 – ALM. Alpha M.O.S est une société d'instrumentation analytique spécialisée dans l'analyse sensorielle de l'odeur, du goût et de la vision.

La filiale anglaise, Alpha M.O.S. UK, en sommeil, est dépourvue d'activité significative depuis le 1^{er} octobre 2000, les ventes sur ce territoire étant traitées en direct depuis la France.

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 PRINCIPALES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs brutes (K€)	31/12/2014			31/12/2013		
	Coûts	Dépréciation	Net	Coûts	Dépréciation	Net
Terrains						
Constructions (1)	1 013	837	176	1 013	809	204
Matériel et outillage	1 553	1 260	293	607	427	180
Agencements et autres	1 431	995	436	817	532	285
TOTAL ACTIFS CORPORELS	3 997	3 092	905	2 436	1 768	669

- (1) Bail à construction d'une durée de 30 ans (fin 30 avril 2020) : à l'expiration du bail par arrivée du terme ou par résiliation amiable ou judiciaire, toutes les constructions édifiées par le preneur comme toutes améliorations, deviendront de plein droit la propriété du bailleur. Le bail à construction porte sur le bâtiment de Nîmes : usine de fabrication et bureaux de la société APELEM. Il s'agit de l'actif le plus significatif mais il n'est aucunement stratégique pour la Société. L'activité du Groupe n'est pas dépendante de cet actif.

L'impact de la variation de périmètre consécutive à la prise de contrôle de la société Alpha M.O.S. s'élève à 1 385 K€ de valeurs Brutes et 1 228 K€ de dépréciations.

8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Une démarche d'éco conception a été engagée en 2006 pour augmenter l'éco efficacité globale. Cette démarche a pour objet de tenir compte, dès le développement des produits et la mise en place des procédures de fabrication, des aspects environnementaux. L'intégration de ces principes dans un projet est susceptible de donner de meilleurs résultats en termes d'efficacité et d'économie.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 RAPPORT DE GESTION

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "D M S"
S.A. au capital de 20 734 599 euros
SIEGE SOCIAL : 393, Rue Charles Lindbergh
34130 MAUGUIO
389 873 142 R.C.S. MONTPELLIER

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition et à celle des porteurs de valeurs mobilières dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis au comité d'entreprise (article L 2323-7 du code du travail) qui n'a formulé aucune observation.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe. (Articles L 225.100, L 233-26 et L 232-1 du Code de Commerce)

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en application des règles d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées au 31 décembre 2014 dans l'Union Européenne.

9.1.1 L'activité de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice écoulé (L 225-100, L 233-26, R.225-102)

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend les sociétés suivantes :

- Société anonyme DMS
- Société à responsabilité limitée MEDILINK
- Société par actions simplifiée APELEM
- Société anonyme APELEM ESPAGNE
- Société APELEM KOREA
- Société anonyme Alpha M.O.S. et ses filiales

Les comptes annuels des sociétés MEDILINK, APELEM, APELEM ESPAGNE, APELEM KOREA, au 31 décembre 2014 ainsi que les comptes consolidés de la société Alpha M.O.S pour la période du 1er novembre 2014 au 31 décembre 2014, ont été intégrés dans les comptes consolidés du groupe DMS. Toutes ces sociétés sont consolidées par la méthode d'intégration globale.

9.1.2 Eléments significatifs ressortant des comptes consolidés

9.1.2.1 Compte de résultat consolidé Groupe DMS

Le chiffre d'affaires consolidé, hors taxes, réalisé s'est élevé à 24 624 K€ contre 22 265 K€ pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2013. Ce chiffre d'affaires tient compte de la consolidation, depuis le 1^{er} novembre 2014, de la société Alpha M.O.S qui a contribué au chiffre d'affaires à hauteur de 1 464 K€.

Les produits opérationnels s'élèvent à 1 019 K€ contre 2 397 K€ au titre de l'exercice précédent.

Les charges opérationnelles ont augmenté et s'élèvent à 26 569 K€ contre 25 631 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel est négatif de – 926 K€ contre un résultat négatif de – 969 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est négatif de 143 K€ contre une perte de 18 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues est une perte de – 1 069 K€ au 31/12/2014 contre une perte de – 987 K€ au 31/12/2013.

Les comptes annuels du groupe DMS se sont soldés par une perte nette de l'ensemble consolidé de – 1 096 K€ contre une perte nette de – 987 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net (part du groupe) est négatif de – 1 109 K€ au 31/12/2014 contre une perte de – 971K€ au 31/12/2013, après addition des intérêts minoritaires de 13 K€.

9.1.2.2 Bilan consolidé du Groupe DMS

Les postes clés (valeurs nettes) sont les suivants :

- Les actifs non courants sont de 7 289 K€ contre 3 168 K€ au titre de l'exercice précédent
- Les actifs courants sont de 32 106 K€ contre 20 399 K€ au titre de l'exercice précédent
- Les capitaux propres (part du groupe) s'élèvent à 20 403 K€ contre 13 378 K€ au titre de l'exercice précédent
- Les passifs non courants sont de 3 847 K€ contre 595 K€ au 31/12/2013.
- Les passifs courants sont eux de 13 542 K€ contre 9 501 K€ au 31/12/2013.
- Le total général du bilan consolidé est de 39 395 K€ contre 23 567 K€ au titre de l'exercice précédent.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes (article L 225-100).

9.1.3 Commentaires sur l'activité globale du groupe au cours de l'exercice écoulé

9.1.3.1 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de l'ensemble des entreprises consolidées, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires, comportant le cas échéant des indicateurs clés de performance de nature financière ou non ayant trait à l'activité spécifique des entreprises consolidées notamment relatives aux questions d'environnement et de personnel (article L 225-100, al.3)

A l'issue de l'exercice 2014, le chiffre d'affaires consolidé de DMS s'établit à 24,6 M€, en hausse de 11% sur un an, et de 4% à périmètre constant. Ce chiffre d'affaires tient compte de la consolidation,

depuis le 1^{er} novembre 2014, de la société Alpha M.O.S qui a contribué au chiffre d'affaires à hauteur de 1,5 M€.

Le résultat opérationnel est en légère amélioration à – 926 K€ contre une perte de – 969 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier s'établit à (143) K€ au 31/12/2014 contre (18) K€ au 31/12/2013 et porte le résultat relatif aux activités maintenues à (1 069 K€) contre (987 K€) au 31/12/2013.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés et des intérêts des minoritaires, le résultat net part du groupe s'établit à (1 109 K€) au 31/12/2014 contre (971 K€) en 2013 soit un écart de 138 K€.

Par ailleurs, les dettes envers les établissements de crédit à plus d'un an représentent 2 564 K€ au 31/12/2014 soit un ratio de dettes à long terme sur capitaux propres de 11,65 %. Le ratio de dettes à long terme sur chiffre d'affaires s'établit quant à lui à 10,41%.

L'évolution de l'endettement du groupe est la suivante :

En K€			31/12/2014	31/12/2013
Liquidités (D)		D=A+B+C	10 175	5 220
	trésorerie	A	5 175	5 220
	Comptes à terme	B	5 000	
	valeurs mobilières	C		
Créances financières		E		
Dettes financières court terme (I)		I=F+G+H	2 246	2 612
	dettes financières bancaires	F	1 972	2 537
	part court terme des dettes long et moyen termes	G	164	25
	autres dettes financières	H	110	50
Endettement financier court terme net		J=I-E-D	-7 929	-2 608
Endettement financier long et moyen termes net (N)		N=K+L+M	2 564	572
	dettes financières bancaires	K	1 836	7
	autres dettes financières	L	728	565
	obligations émises	M	-	-
Endettement financier net		J+N	- 5 365	-2 036

Les dettes financières bancaires à court terme (ligne F) correspondent à :

- des mobilisations de créances pour un montant cumulé de 1 972 K€, les intérêts liés à ces financements (basés sur le taux Euribor de la période augmenté d'une marge) sont déjà débités de la trésorerie au 31 décembre 2014 (mentionnée ligne A) et ne sont pas sujets à révision.

Les emprunts auprès des établissements de crédit s'élèvent à 2 000 K€ au 31/12/2014 contre 32 K€ au 31/12/2013 (lignes G et K du tableau ci-dessus) et se décomposent comme suit :

- DMS a souscrit un nouvel emprunt de 400 K€ en juillet 2014 auprès de la BPI dans le cadre des « prêts innovation FEI » pour une durée de 6 ans et 9 mois au taux fixe de 4,99%. Le premier versement d'intérêts est intervenu le 2 octobre 2014 et le dernier remboursement interviendra le 30 juin 2021 (7 trimestres de différé d'amortissement du capital suivi de 20 versements trimestriels à terme échu comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts). Cet emprunt est porté en totalité dans les dettes à plus d'un an (dont 120 K€ à plus de 5 ans).
- L'ensemble des emprunts contractés par Alpha M.O.S. présente un solde restant dû de 1 577 K€ et fait l'objet d'un étalement de remboursement sur 9 ans suite au plan d'apurement du

passif décidé par le Tribunal de commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014. Cet étalement concerne uniquement la France. Cette dette se décompose en 154 K€ à moins d'un an et 1423 K€ à plus d'un an (dont 883 K€ à plus de 5 ans).

- la Filiale Apelem Espagne présente un endettement financier de 18 K€ dont 7 K€ à moins d'un an et 11K€ à plus d'un an.
- La société DMS a émis le 6 aout 2014 un emprunt obligataire de six millions d'euros représenté par soixante (60) obligations de DMS d'un montant nominal de cent mille (100.000) euros venant à échéance le 29 décembre 2014 et souscrit en totalité par BG Master Fund. Cet emprunt intégralement remboursé le 29 décembre 2014 génère 115K€ de charges financières dans les comptes de l'exercice 2014.

L'encours d'avances (sans intérêts) lié à la dette financière non bancaire du groupe de 838 K€ (ligne H et L du tableau ci dessus) se compose de :

- 490 K€ (sur un montant initial de 540 K€) d'aide à l'innovation financée sur fonds de la BPI et du Conseil Régional du Languedoc Roussillon au profit de DMS, les remboursements ont commencé le 30 septembre 2014 (50 K€ remboursés en 2014) et se termineront en juin 2016.
- 300 K€ d'aide au développement financée sur fonds du Conseil Régional du Languedoc Roussillon au profit de DMS, ces fonds seront remboursés trimestriellement à compter d'avril 2016 jusqu'en janvier 2021.
- 48 K€ d'aide de la BPI au profit d' Alpha M.O.S.dans le cadre de financement du projet de R&D Opticook reçus fin 2012.

9.1.3.2 Les faits marquants

Activité

Le chiffre d'affaires consolidé, hors taxes, réalisé s'est élevé à 24 624 K€ contre 22 265 K€ pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2013. Ce chiffre d'affaires tient compte de la consolidation, depuis le 1^{er} novembre 2014, de la société Alpha M.O.S qui a contribué au chiffre d'affaires à hauteur de 1 464 K€.

En dépit d'un environnement économique peu porteur, marqué par de significatives restrictions budgétaires des dépenses de santé au sein des pays développés et les difficultés économiques en Russie, le groupe DMS a poursuivi sa croissance en 2014, avec une accélération de son activité en fin d'année.

Opérations sur le capital

L'assemblée générale de la société en date du 11 avril 2014 a décidé d'affecter le montant du poste «Prime d'émission » (s'élevant à 8 163 K€) au poste « Autres réserves » qui s'élevait ainsi après affectation à 8 163 K€.

Le conseil d'administration du 2 juin 2014 a décidé l'émission de 4 584 063 nouvelles actions ordinaires, entraînant une augmentation du capital social par imputation sur les autres réserves pour un montant de 741 561 € pour le porter de 12 041 316.66 € à 12 782 877.26 € (cf note 23).

En décembre 2014, DMS a procédé à une augmentation de capital par l'émission de 49 154 704 actions à bons de souscriptions (ABSA) au prix unitaire de 0.17 euros conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 8 356 299 € dont 7 951 721 € de capital et 404 578 € de prime d'émission (cf Note 23).

A l'issue de cette opération, le capital social de DMS s'élève à 20 734 599 euros divisé en 128 173 890 actions de même nominal (soit un pair théorique de 0,162 €).



Les frais liés à cette opération d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 404 578 euros.

Cette levée de fonds visait à permettre le remboursement de la dette obligataire d'un montant de 6M€, souscrite au mois d'août 2014 et venant à échéance fin décembre 2014, qui a elle-même permis de financer la prise de participation de DMS à hauteur de 72,88% du capital d'Alpha M.O.S. (Euronext Paris - ISIN : FR0000062804 - ALM)

Prise de contrôle de la société Alpha M.O.S.

DMS a pris le contrôle de la société Alpha M.O.S. par le biais :

- de la souscription à l'augmentation de capital d'Alpha M.O.S. réservée à DMS d'un montant de 5 000 000 euros, par émission de 13 888 889 actions nouvelles, réalisée le 28 octobre 2014.
- de la souscription de 2 777 778 actions nouvelles dans le cadre de la deuxième augmentation de capital d'Alpha M.O.S. avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant de 1 000 000 euros en novembre 2014, conformément à l'engagement de souscription formulé dans le cadre de la note d'opération visée par l'AMF le 3 octobre 2014 sous le numéro n°14-536 (disponible sur le site Internet d'Alpha M.O.S, www.alpha-mos.com, ainsi que sur le site Internet de l'AMF, www.amf-france.org).

En conséquence, à l'issue de ces deux opérations, DMS détient 16 666 667 actions Alpha M.O.S, représentant 72,88% du capital social de la société au 31 décembre 2014 et 68,24 % des droits de vote (Dans l'hypothèse où la totalité des BSA Alpha Mos en circulation serait exercés, DMS détiendrait 66,79% du capital et 62,88 % des droits de vote post exercice des BSA).

ALPHA M.O.S, est une société d'instrumentation qui conçoit, fabrique et commercialise, directement, via ses filiales et via des distributeurs:

- une gamme complète d'équipements innovants dédiés à la caractérisation olfactive, gustative et visuelle : nez, langues et yeux électroniques, ainsi que des instruments plus généraux de chromatographie,
- des systèmes de mesure en continu des nuisances olfactives en environnement,
- des services d'analyse sensorielle ou chimique en amont ou en accompagnement de la vente des produits
- des dispositifs spéciaux de préparation et extraction d'échantillons, en complément des produits, pour automatiser les analyses chimiques.

Créée en 1993, la société est cotée sur Euronext Paris Eurolist – Compartiment C (FR0000062804 ALM) depuis 1998.

Pour plus d'informations concernant les activités d'Alpha M.O.S se reporter au Document de Référence 2012/2013 d'Alpha M.O.S enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 2 octobre 2014 sous le numéro R.14-061 et plus particulièrement au chapitre 6 « Aperçu des activités » en page 29 dudit document.

En date du 29 novembre 2013, la société Alpha M.O.S S.A. a procédé à la déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de Commerce de Toulouse qui, en date du 10 décembre 2013, a ouvert une procédure de redressement judiciaire avec période d'observation jusqu'au 17 juin 2014.

En date du 19 septembre 2014, le Tribunal de Commerce de Toulouse a décidé la continuation de l'entreprise et arrêté le plan de redressement d'Alpha M.O.S., le passif de 3.5 M€ en valeur brute sera réglé par paiement de la créance super privilégiée et des créances inférieures à 300 € dès l'homologation du plan et paiement de 100 % du passif sur 9 ans (en 9 échéances annuelles progressives) (cf note 13).

Prise de contrôle LPA CORP :

La société DMS a acquis en mai 2014 50,09 % du capital et des droits de vote de la Société par Actions Simplifiée (SAS) LPA Corp. Cette société de droit Français est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le n°537 869 927 et son siège social est sis 393 rue Charles Lindbergh, 34 130 MAUGUIO. Créée en novembre 2011, elle a pour objet la conception, le développement, l'assemblage et la commercialisation d'appareils d'esthétique et d'esthétique médicale. Cette acquisition, considérée à ce stade comme non significative, n'est pas consolidée dans les états financiers au 31 décembre 2014.

Créances clients

Les créances clients antérieures à l'année 2009 des sociétés DMS, Apelem et Medilink, déjà dépréciées en totalité, ont été passées en créances irrécouvrables au 31 décembre 2014 pour un montant de 1 272 K€. Cette opération est sans impact sur le résultat de l'exercice mais génère une augmentation du poste "autres charges" et une variation correspondante en "reprises de provisions".

9.1.3.3 Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées (R.225-102)

Le chiffre d'affaires consolidé, hors taxes, réalisé s'est élevé à 24 624 K€ contre 22 265 K€ pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2013. Ce chiffre d'affaires tient compte de la consolidation, depuis le 1^{er} novembre 2014, de la société Alpha M.O.S qui a contribué au chiffre d'affaires à hauteur de 1 464 K€.

En dépit d'un environnement économique peu porteur, marqué par de significatives restrictions budgétaires des dépenses de santé au sein des pays développés et les difficultés économiques en Russie, le groupe DMS a poursuivi sa croissance en 2014, avec une accélération de son activité en fin d'année.

9.1.3.4 Activité en matière de recherche et de développement (L 233.26)

En 2014, le Groupe DMS a investi environ 5,36% de son chiffre d'affaires dans la R&D, soit environ 1 321 K€, contre 4,27% en 2013, ventilés de la façon suivante :

K€	2014	2013	2012
Masse salariale imputée à la R&D	1 321	951	846
Achats, fournitures, matériels et documentations			
Déplacements, participations à des conférences scientifiques			
Frais de projets			
Etudes et recherches extérieures			
Redevances sur brevets et licences			
Autres charges			
TOTAL	1 321	951	846

9.1.3.5 Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date d'établissement des comptes consolidés (L233-26)

En janvier 2015, DMS (par l'intermédiaire de sa filiale Apelem) et son partenaire chinois CR Wandong ont obtenu l'autorisation de commercialisation de la table de radiologie Platinum en Chine, les premières ventes de tables devraient se concrétiser dans le courant de l'année 2015, conformément aux attentes du groupe et de ses distributeurs.



Le Groupe DMS, par l'intermédiaire de sa filiale Apelem, a signé en mars 2015 un accord avec Toshiba Systems Europe pour la commercialisation, en Europe, d'une solution de salle de radiologie télécommandée à capteur plan dynamique. (DRF – Digital Radiography and Fluoroscopy), développée par DMS pour Toshiba Medical Systems Europe et basée sur ses solutions existantes.

Alpha M.O.S. a créé début 2015 la filiale BOYD Sense Inc basée à San Francisco (Etats Unis), cette société est entièrement dédiée au développement technologique et commercial des solutions de nez électroniques miniaturisés de type nano capteurs sensoriels pour des applications industrielles et grand public. La mission de BOYD Sense Inc sera principalement orientée autour du développement de solutions connectées de mesures personnalisées des paramètres de santé, de bien-être et d'environnement.

9.1.3.6 Evolution prévisible et perspectives d'avenir (L233-26 R.225-102)

Le groupe poursuit ses actions de développement, notamment sur le plan produit avec le lancement commercial, en fin d'année 2014, de sa table de radiologie Optima, version « cost efficient » de la Platinum. DMS a également poursuivi le développement de sa technologie 3D-DXA, ainsi que le projet innovant de reconstruction d'image par tomosynthèse.

Sur le plan commercial, DMS s'est employé à déployer des relais de croissance à l'international, principalement en Afrique, au Moyen-Orient ou en Asie avec l'obtention récente de l'homologation des autorités chinoises pour la commercialisation de sa table Platinum. 2015 devrait permettre de matérialiser les effets de ces actions de développements, mais également de concrétiser les efforts d'avant-vente menés depuis un an aux Etats-Unis.

Enfin, après une année 2014 marquée par la fin de la procédure de redressement judiciaire d'Alpha M.O.S et la réorganisation de la société, le groupe DMS se consacrera en 2015 à la mise œuvre des orientations stratégiques de la société Alpha M.O.S et à l'amélioration de la performance opérationnelle de celle-ci, en collaboration avec le management.

9.1.3.7 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée (C. com. art. L 225-100, al. 4 et L 225-100-2, al.2)

9.1.3.7.1 Risque de marché

- Risque de liquidité et de crédit

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le groupe DMS a besoin pour financer son développement du soutien de partenaires financiers. DMS pourrait être défavorablement affecté en cas de réduction des capacités de financement par les établissements bancaires.

Les partenaires bancaires tiennent une place prépondérante dans le financement des activités du groupe notamment à l'export. Le soutien des banques est une condition importante de la pérennité de l'activité du groupe dont l'activité se situe majoritairement à l'export.

L'endettement bancaire et financier est décrit au paragraphe 9.1.3.1 du présent document.

Aucun passif n'est assorti de covenants.

L'encours d'avances (sans intérêts) lié à la dette financière non bancaire du groupe de 838 K€ se compose de :

- 490 K€ (sur un montant initial de 540 K€) d'aide à l'innovation financée sur fonds de la BPI et du Conseil Régional du Languedoc Roussillon au profit de DMS, les remboursements ont commencé le 30 septembre 2014 (50 K€ remboursés en 2014) et se termineront en juin 2016.
- 300 K€ d'aide au développement financée sur fonds du Conseil Régional du Languedoc Roussillon au profit de DMS, ces fonds seront remboursés trimestriellement à compter d'avril 2016 jusqu'en janvier 2021.
- 48 K€ d'aide de la BPI au profit d' Alpha M.O.S.dans le cadre de financement du projet de R&D Opticook reçus fin 2012.

Le groupe dispose au 31 décembre 2014 des concours bancaires suivants :

A durée indéterminée :

- 1 000 K€ de lignes de mobilisation de créances (Dailly (France) ou MCNE (Export Hors Russie)) ;
- 1 000 K€ de lignes de Crédit documentaire Import
- 200 K€ de découvert bancaire
- 100 K€ de lignes d'engagement par signature (EPS)

A durée déterminée (applicables jusqu'au 31 mai 2015) :

- 1 200 K€ de lignes de mobilisation de créances MCNE (Export Hors Russie);
- 300 K€ de lignes de mobilisations de crédit de TVA
- 500 K€ de lignes d'engagement par signature (EPS)

En milliers d'euros	2014		2013	
	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé
Lignes de crédit court terme France	300	-	300	150
Dailly France				
Lignes de crédit court terme international	2 200	1 972	2 200	2 200
Affacturation				

Au 31 décembre 2014, DMS dispose des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

31/12/2014 En K€	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	2 000	164	833	1003
Emprunts et dettes financières diverses	838	110	713	15
Lignes de Mobilisations de créances	1 972	1 972		
Concours bancaires courants				
Total	4 810	2 246	1 546	1 018

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des ressources dont l'échéance est inférieure à un an, au 31 décembre 2014 :

31/12/2014 En K€	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts bancaires	164	60	32	31	41
Emprunts et dettes financières diverses	110	25	25	30	30
Lignes de Mobilisations de créances	1972	1 972			
Concours bancaires courants					
Total	2 246	2 057	57	61	71

➤ Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe et exposent le détenteur de titres financiers au risque de moins-value en capital.

Le bilan du Groupe DMS présente une dette financière à moyen terme à taux fixe.

Compte tenu de l'acquisition de la société Alpha M.O.s. les emprunts auprès des établissements de crédit s'élèvent à 2000 K€ au 31 décembre 2014 contre 32 K€ au 31 décembre 2013 (cf détails en 9.1.3.1)

➤ Risque de change (Société DMS et filiales APELEM, Medilink et Apelem Espagne)

Les actifs, passifs, revenus et charges de DMS sont en grande majorité libellés en Euros. Seuls 10% des achats sont libellés en devises. En conséquence, les variations des taux de change de l'Euro par rapport aux autres devises affectent peu le montant des postes concernés dans les états financiers consolidés.

Les opérations de change ont pour seule vocation la couverture d'un risque associé à une activité économique. Le groupe n'effectue pas d'opération de change sans flux physique sous-jacent. Depuis 2009, la politique du groupe en matière de gestion du risque de change est de couvrir le risque par des achats et ventes de devises à terme.

La synthèse des positions nettes en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2014 est la suivante :

Position en K devise	K US Dollars
Actifs	1 753
Passifs	713
Position nette avant gestion en devises	1 040
Position hors bilan	0
Position nette après gestion en devises	1 040
Taux de conversion 1 euros =	1,2141
Position nette après gestion en euros	857
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 centime d'euros par rapport à la devise	-7

La sensibilité au risque de change sur le résultat du groupe et les capitaux propres est présentée dans le tableau suivant :

31/12/2014 En K€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
USD	8	-8	0	0
Total	8	-8	0	0

➤ Risque de change (Alpha M.O.S)

Chaque filiale de la société ALPHA M.O.S. réalise sa facturation dans sa devise nationale :

- France Facturation des clients hors groupe en Euros, et des filiales en devises
- Etats-Unis Facturation en Dollars américains
- Japon Facturation en Yens
- Chine Facturation en Yuans

Cours de conversion des devises employées

Devises	31/12/2014
Dollar américain (1\$ = ...€)	
Cours de clôture	0,82366
Cours moyen	0,81000
Yen japonais (1JPY = ...€)	
Cours de clôture	0,006886
Cours moyen	0,007000
RMB chinois (1 RMB = ...€)	
Cours de clôture	0,132735
Cours moyen	0,131200

La société Alpha M.O.S. n'a pas mis en place d'instrument financier de couverture du risque de change.

➤ Risque sur actions

Dans le cadre de la prise de contrôle de la société Alpha M.O.S, DMS détient à ce jour 16 666 667 actions représentant 72,88% du capital Alpha M.O.S (Euronext Paris - ISIN : FR0000062804 - ALM) au 31 décembre 2014. Cette filiale étant consolidée et cet investissement n'étant pas spéculatif, le groupe estime ne pas être exposé à un risque sur ces actions.

Au 31 décembre 2014, la société DMS ne détient pas d'actions propres.

ALPHA M.O.S. détient 45 K€ de valeurs mobilières de placement, essentiellement constituées de SICAV monétaires souscrites auprès d'établissements bancaires français. Ce poste est nanti au bénéfice de LCL en garantie du prêt souscrit. Compte tenu de l'indisponibilité, ce poste est classé en immobilisations dans les comptes consolidés du groupe.

La société ALPHA M.O.S. détient 32 198 d'actions propres au 31 décembre 2014 valorisées en date de clôture à 74 136 € et qui sont neutralisées dans les comptes consolidés en moins des capitaux propres

➤ Risque hors bilan

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2014	31/12/2013	variation
Privileges (Groupe Alpha M.O.S.)	127		127
Cautions et garanties	4 000	3 800	200
Cautions et garanties (Groupe Alpha M.O.S.)	25		25
Nantissements (Groupe Alpha M.O.S.)	45		45
Retour à meilleure fortune			
TOTAL	4 197	3 800	397

Les inscriptions de privilèges constituent des garanties au profit des caisses de retraites de la société Alpha M.O.S.

Les « cautions et garanties » (4 000 K€) correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui de tous avals, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale Apelem.

Dans le cadre du plan de continuation, le fonds de commerce de la société Alpha M.O.S. est inaliénable (inscription N°201410000075 du 27 octobre 2014 au greffe du tribunal de commerce de Toulouse).

En date du 3 octobre 2014 Monsieur Jean-Christophe Mifsud a consenti une option de vente au profit de DMS, portant sur 10% du capital d'Alpha M.O.S., entrant en vigueur le 24 novembre 2014, soit 2 286 837 actions Alpha M.O.S.. Il est précisé que :

- (i) l'option de vente sera exercable par DMS au prix de 0,36 € par action concernée entre le 1er novembre (inclus) et le 30 novembre (inclus) de chaque année à compter du 1er novembre 2016 et jusqu'au 30 novembre 2020 (inclus) ;
- (ii) l'option de vente ne pourra être exercée que pour la totalité des actions concernées, en une seule fois.

Par ailleurs, à tout moment à compter du 24 novembre 2014, Jean-Christophe Mifsud s'est engagé, en cas de cession de tout ou partie de ses actions ou autres titres Alpha M.O.S. à un tiers (hors cession à un membre de sa famille ou à une holding contrôlée par Jean-Christophe Mifsud), à proposer de façon prioritaire à DMS d'en faire l'acquisition.

Réciproquement, DMS a consenti une option d'achat entrant en vigueur simultanément avec l'option de vente au profit de Jean-Christophe Mifsud, portant sur le même nombre d'actions, étant précisé que :

- (i) l'option d'achat sera exercable par Jean-Christophe Mifsud au prix de 0,40 € par action concernée entre le 1er octobre (inclus) et le 31 octobre (inclus) de chaque année à compter du 1er octobre 2015 et jusqu'au 31 octobre 2020 (inclus) ;
- (ii) l'option d'achat pourra être exercée en deux fois, la première levée devant porter au minimum sur la moitié des actions concernées, la seconde sur le solde.

Les deux options sont liées : ainsi, si l'une des parties décide d'exercer son option en totalité, l'autre option deviendra dès lors caduque.

Il n'existe pas d'autres obligations ou engagements à effectuer des paiements futurs du fait de contrats ou d'engagements conditionnels.

9.1.3.7.2 Risques opérationnels

➤ Risques liées aux fournisseurs et sous-traitants

L'environnement hautement technologique des solutions du groupe DMS implique des investissements R&D importants pour qualifier les composants critiques pour la performance des équipements. La gestion du risque fournisseur est donc prise en compte par le groupe DMS, qui évalue régulièrement la criticité de son marché achats pour anticiper la qualification d'alternatives techniques et planifier les efforts de développement d'options qui garantissent la continuité et la qualité de ses activités industrielles.

Depuis 2010, l'évolution du poids des premiers fournisseurs du Groupe DMS se présente de la manière suivante :

Part des principaux fournisseurs dans les achats H.T de la Société	1er	5 premiers	10 premiers
Au 31 décembre 2014	19%	45%	58%
Au 31 décembre 2013	18%	44%	57%
Au 31 décembre 2012	16%	43%	57%
Au 31 décembre 2011	15%	42%	57%
Au 31 décembre 2010	15%	42%	55%

Bien que la société ait pris en compte les risques de défaillance de ses fournisseurs et sous-traitants, ou de rupture des relations contractuelles et mis en place des mesures destinées à parer ces risques lorsque cela est possible (par une politique de double source ou de stocks de sécurité), certaines défaillances définitives ou temporaires de ces derniers pourrait avoir des conséquences sur la disponibilité des produits du groupe.

➤ Risques liés aux clients et autres débiteurs

Le Groupe DMS a contracté depuis plusieurs années une assurance COFACE sur certains des clients de sa filiale APELEM, ce contrat devenu obsolète a été actualisé en fin d'année 2014.

En dehors de ces assurances, DMS privilégie l'expédition de ses appareils dans les pays à risque après réception de garanties bancaires ou assurances suffisantes.

Néanmoins, compte tenu de l'importance des contrats conclus avec certains clients et des montants concernés, tout défaut ou retard de paiement peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités du groupe, sa situation financière, ses résultats et ses cash flows.

Depuis 2011, l'évolution du poids des principaux clients en pourcentage du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

Part du CA consolidé réalisé par la Société avec le(s)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Premier client	8%	17%	26%	14%
5 premiers clients	31%	36%	46%	43%
10 premiers clients	45%	48%	59%	56%

9.1.3.7.3 Risques juridiques - Litiges

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être, soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'évènements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

Un litige oppose DMS à un utilisateur de matériel, ce dernier sollicite le remboursement du matériel et de la maintenance ainsi que des dommages et intérêts. Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier la société n'estime pas devoir constituer de provision au 31 décembre 2014 et ce notamment compte tenu de l'incertitude de la sortie de ressources (obligation et détermination du montant).

DMS a procédé début 2011 à un plan de licenciement économique de 7 personnes, ces salariés, contestant le motif du licenciement, ont entamé une procédure au tribunal des prud'hommes en 2011. En février 2013 DMS a été condamnée en première instance dans le cadre de cette affaire pour un montant total de 118K€; Compte tenu de l'analyse de ses avocats et de la faible probabilité de maintien de ce premier jugement, la société a fait appel de cette décision et n'a pas estimé devoir constituer de provision au 31 décembre 2014. L'affaire devrait être plaidée devant la cour d'appel en novembre 2015.

En mars 2013 la société DMS a reçu une convocation devant le bureau de conciliation du tribunal des prud'hommes à la demande d'un salarié. La conciliation n'a pas abouti et l'affaire devrait être plaidée devant le bureau de jugement en mai 2015. Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier, la société n'estime pas devoir constituer de provision au 31 décembre 2014.

Au sein de la société Alpha M.O.S. divers litiges prud'homaux et commerciaux sont en cours à la date de clôture. Des provisions destinées à couvrir les risques ont été constituées pour un montant total de 259 K€.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litiges, arbitrages ou faits exceptionnels, autres que ceux qui sont mentionnés dans les comptes, susceptibles d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.

9.1.3.7.4 Réglementation et homologations

Dans le domaine de la radiologie et de l'ostéodensitométrie, l'activité de DMS peut dépendre d'autorisations légales, réglementaires ou administratives de mise sur le marché de ses appareils, ainsi que des procédures d'homologation de ses nouveaux produits qui peuvent être longues à obtenir. Afin de couvrir au mieux ces risques, le groupe DMS a mis en place une veille normative et réglementaire et assure également un suivi régulier de ses produits en collaboration avec les laboratoires de test et les organismes notifiés. Cette veille est complétée par nos distributeurs qui assurent la remontée d'information au niveau de chaque pays sur lesquels le groupe DMS distribue ses produits. En complément, le groupe DMS effectue une veille en propriété industrielle assurée par l'équipe R&D, et a embauché en aout 2013 une personne dédiée à ce sujet.

Dans le domaine de l'instrumentation, la société Alpha Mos, du fait de son implantation à l'international, est à même de suivre les évolutions légales et réglementaires des marchés sur lesquels elle exerce ses activités, sans toutefois pouvoir toutes les prévoir et, dans cette mesure, son activité peut s'en trouver affectée. Ainsi, en dépit des mesures prises par ALPHA M.O.S. à l'effet de se conformer aux lois et règlements applicables à ses activités, des risques subsistent pour le Groupe, lesquels résultent notamment du pouvoir interprétatif donné aux agents régulateurs ou des évolutions jurisprudentielles. Par ailleurs, une modification ou un renforcement de certaines dispositions réglementaires, tant en France qu'à l'étranger, pourraient entraîner pour le Groupe des coûts ou des investissements complémentaires et affecter négativement sa capacité à exercer ses activités dans les conditions actuelles ainsi que sa rentabilité.

9.1.3.7.5 Risques technologiques article L 225-102-2 du code de commerce (loi du 30.07.2003)

Le groupe ne dispose d'aucune installation SEVESO (art L. 515-8 C de l'environnement).

9.1.3.7.6 Politique d'assurance de la société (Risques généraux et particuliers)

Le groupe DMS a souscrit auprès d'AXA des polices d'assurance pour couvrir les risques industriels liés à son activité :

- Multirisque professionnelle à concurrence d'un montant total de 7 000 K€ pour une cotisation annuelle de 27 K€,
- Responsabilité civile pour une cotisation annuelle de 28 K€,
- Assurance véhicules du parc automobile pour 13 K€,

- Assurance des mandataires sociaux pour 7 K€
- Assurance des marchandises transportées pour 36 K€
- Assurance Coface pour 3 K€

9.1.3.8 L'activité du groupe par branches d'activités (L 233-6 al. 2)

Activités	Chiffre d'affaires consolidé (en K€)	Résultat opérationnel 2014	Résultat opérationnel 2013
Ostéodensitométrie	6 508	-114	- 560
Radiologie	16 651	-776	- 409
Instrumentation	1 464	-35	NA
Total	24 624	-926	- 969

L'information sectorielle présentée est fondée sur les entités juridiques suivantes :

L'ostéodensitométrie est réalisée par les sociétés DMS et MEDILINK.

L'activité « appareils de radiologie » est réalisée par les sociétés APELEM, APELEM Korea et APELEM Espagne, les activités de « Distribution et maintenance » sont incluses dans les activités principales correspondantes.

La prise de contrôle du groupe Alpha M.O.S implique la création d'un troisième secteur d'activité : l'instrumentation.

9.1.4 Activités et résultats des filiales

9.1.4.1 SOCIETE MEDILINK

EURL au capital de 48.000 Euros
Siège social : 393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 389 288 044
Activité : la fabrication et la vente de matériel médical
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2014 :
Chiffre d'Affaires : 2 838 K€ en 2014 contre 2 569 K€ en 2013
Résultat comptable : bénéfice de 342 K€ en 2014 contre un bénéfice de 222 K€ en 2013.

La Société DMS possède une participation de 100% dans le capital de la société MEDILINK

9.1.4.2 SOCIETE APELEM

Société par Actions simplifiée au capital de 1 432 179 Euros
Siège social : 175 Allée Von Neumann 30000 Nîmes
Immatriculée au RCS de Nimes sous le numéro 319 996 146
Activité : la fabrication de matériels de radiologie
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2014 :
Chiffre d'Affaires : 16 610 K€ en 2014 contre 17 910 K€ en 2013.
Résultat comptable : perte de 1 068 K€ en 2014 contre une perte de 794 K€ en 2013.

La Société DMS possède 100% du capital de la société.

La Société APELEM détenant elle-même 51% du capital de la Société Apelem Espagne et 100% de la société APELEM KOREA

9.1.4.3 SOCIETE APELEM ESPAGNE

SA au capital de 60 100 euros
Siège social : Calle Lluça 13 Bajos BARCELONE Espagne
Activité : vente de matériel médical
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2014 :
Chiffre d'affaires : 662 K€ en 2014 contre 255 K€ en 2013.
Résultat comptable : bénéfice de 50 K€ en 2014 contre une perte de 32K€ en 2013.

La société DMS détient une participation de 51 % dans le capital de la société (par l'intermédiaire d'APELEM, soit un pourcentage d'intérêt de 51 %).

9.1.4.4 APELEM KOREA

Société au capital de 10 000 000 wons coréens (soit 7100 euros)
Siège social : 8F 341, Gangnamdaero, Seocho-Gu, Seoul, Corée du Sud
Activité : import export et vente d'appareils médicaux
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2014 :
Chiffre d'affaires : 0 K€ en 2014 contre 3 113 K€ en 2013.
Résultat comptable : perte de 69 K€ en 2014 contre une perte de 30 K€ en 2013.
Cette société n'a plus d'activité commerciale en 2014 et sera cloturée à court terme.



La société DMS détient une participation de 100 % dans le capital de la société (par l'intermédiaire d'APELEM, soit un pourcentage d'intérêt de 100 %).

9.1.4.5 ALPHA M.O.S.

Suite à la souscription de DMS aux deux augmentations de capital successives de la société Alpha M.O.S., DMS détient depuis novembre 2014 16 666 667 actions Alpha M.O.S, représentant 72,88% du capital social de la société au 31 décembre 2014.

Société anonyme au capital de 4.573.674,80 euros
Siège social : 20 Avenue Didier Daurat, 31400 Toulouse
Immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 389 274 846
Activité : Fabrication d'instrumentation scientifique et technique
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2014 (exercice d'une durée exceptionnelle de 3 mois) :
Chiffre d'Affaires consolidé : 2 073 K€ en 2014 contre 7 141 K€ au 30/09/2014 (12 mois)
Résultat comptable consolidé : perte de 61 K€ en 2014 contre une perte de 157 K€ au 30/09/2014 (12 mois)

La Société Alpha M.O.S. détenant elle-même 100% du capital des sociétés Alpha M.O.S America, Alpha M.O.S UK, Alpha M.O.S Japan et Alpha M.O.S Shangai.

9.1.4.6 LPA CORP

La société DMS a acquis en mai 2014 50,09 % du capital et des droits de vote de la Société par Actions Simplifiée (SAS) LPA Corp. Cette acquisition est considérée à ce stade comme non significative et n'est pas consolidée dans les états financiers au 31 décembre 2014

Société par actions simplifiée au capital de 22 000 euros
Siège social : 393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 537 869 927
Activité : Conception, développement et commercialisation d'appareils d'esthétique et d'esthétique médicale
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2014 :
Chiffre d'Affaires : aucun chiffre d'affaires en 2014 ni en 2013
Résultat comptable : perte de 27 K€ en 2014 contre une perte de 33 K€ en 2013

9.1.5 L'activité propre de la société DMS (L 232-1)

9.1.5.1 Eléments significatifs ressortant des comptes

9.1.5.1.1 Compte de Résultat de la Société DMS

Le chiffre d'affaires de la SA DMS est de 6 077 K€ contre 4 665 K€ au 31/12/2013.

Le résultat d'exploitation est une perte de 366 K€ contre une perte de 462 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est un bénéfice de 18 K€ contre un bénéfice de 383 K€ l'an dernier.
(Les charges financières comprennent 115 K€ d'intérêts sur l'emprunt obligataire émis en aout 2014 et remboursé en décembre 2014).

Le résultat exceptionnel est de 5 K€ contre 93 K€ au 31/12/2013

Après imputation de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net est une perte de 222 K€ contre un bénéfice de 194 K€ au 31/12/2013.

9.1.5.1.2 Bilan de la société DMS

Au Bilan au 31 décembre 2014, les postes clefs nets sont les suivants :

- L'actif immobilisé est de 17 334 K€ contre 10 960 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Parmi ces actifs immobilisés, les participations financières représentent 16 606 K€ contre 10 348 K€ au 31/12/2013,
Cette variation provient principalement de l'acquisition des titres de la société Alpha M.O.S. pour 6 107 K€
- L'actif circulant est de 12 958 K€ contre 10 282 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Les capitaux propres s'élèvent à 25 503 K€ contre 17 774 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Le total des dettes à la clôture de l'exercice est de 3 965 K€ contre 2 819 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Le total général du bilan au 31 décembre 2014 est de 30 292 K€ contre 21 242 K€ au titre de l'exercice précédent.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes sociaux (L.225-100).

9.1.5.1.3 Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

9.1.5.2 Commentaires sur l'activité de la société DMS au cours de l'exercice écoulé

9.1.5.2.1 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires, comportant le cas échéant des indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société notamment relatives aux questions d'environnement et de personnel (article L 225-100).

Le chiffre d'affaires de la SA DMS est en augmentation de 30 % soit 1 412 K€ passant de 4 665 K€ au 31/12/2013 à 6 077 K€ au 31/12/2014, cette hausse provient principalement d'un important appel d'offre remporté pour un pays du moyen Orient.

Le résultat d'exploitation s'établit à -366 K€ au 31/12/2014 contre -462 K€ au 31/12/2013 soit 96 K€ d'amélioration par rapport à 2013.

Le résultat financier est un bénéfice de 18 K€ et porte le résultat courant à -347 K€ au 31/12/2014 contre - 79K€ au 31/12/2013.

Le bénéfice exceptionnel est 5 K€ au 31/12/2014 contre 93 K€ au 31/12/2013.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés (crédit d'impôt recherche), le résultat net s'établit à - 222 K€ au 31/12/2014 contre 194 K€ en 2013.

9.1.5.2.2 Les faits marquants - Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées (R.225-102)

Opérations sur les capitaux propres :

L'assemblée générale de la société en date du 11 avril 2014 a décidé d'affecter le montant du poste « Prime d'émission » (s'élevant à 8 163 K€) au poste « Autres réserves » qui s'élevait ainsi après affectation à 8 163 k€.

Le conseil d'administration du 2 juin 2014 a décidé l'émission de 4 584 063 nouvelles actions ordinaires, entraînant une augmentation du capital social par imputation sur les autres réserves pour un montant de 741 560,60 € pour le porter de 12 041 316,66 € à 12 782 877,26 € (cf tableau de variation des capitaux propres).

Le 19 décembre 2014, DMS a procédé à une augmentation de capital par l'émission de 49 154 704 actions à bons de souscriptions (ABSA) au prix unitaire de 0,17 € conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 8 356 299 € dont 7 951 721 € correspondant à la part de capital émis et 404 578 € de prime d'émission.

A l'issue de ces opérations, le capital social de DMS s'élève à 20 734 598 € divisés en 128 173 890 actions de même nominal (soit un pair théorique de 0,162 €).

Les frais liés à cette opération d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 404 578 euros.

Emprunt Obligataire :

La société DMS a émis le 6 août 2014 un emprunt obligataire de 6 000 000 € représenté par soixante (60) obligations de DMS d'un montant nominal de 100 000 € venant à échéance le 29 décembre 2014 et souscrit en totalité par BG MASTER FUND. Cet emprunt intégralement remboursé le 29 décembre 2014 génère 115 K€ de charges financières dans les comptes de l'exercice 2014.

Prise de contrôle Alpha Mos :

DMS a pris le contrôle de la société Alpha M.O.S. par le biais :

- de la souscription à l'augmentation de capital d' Alpha M.O.S. réservée à DMS d'un montant de 5 000 000 euros, par émission de 13 888 889 actions nouvelles, réalisée le 28 octobre 2014.
- de la souscription de 2 777 778 actions nouvelles dans le cadre de la deuxième augmentation de capital d'Alpha M.O.S. avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant de 1 000 000 euros en novembre 2014, conformément à l'engagement de souscription formulé dans le cadre de la note d'opération visée par l'AMF le 3 octobre 2014 sous le numéro n°14-536 (disponible sur le site Internet d'Alpha M.O.S, www.alpha-mos.com, ainsi que sur le site Internet de l'AMF, www.amf-france.org).

En conséquence, à l'issue de ces deux opérations, DMS détient 16 666 667 actions Alpha M.O.S, représentant 72,88% du capital social de la société au 31 décembre 2014 et 68,24 % des droits de vote.

La société Alpha M.O.S. cotée sur NYSE EURONEXT PARIS (compartiment C) sous le code ISIN FR0000062804-ALM, est une société d'instrumentation analytique spécialisée dans l'analyse sensorielle de l'odeur, du goût et de la vision.

Titres LPA CORP :

La société DMS a acquis au cours de l'exercice 50,09% de la SAS LPA CORP.

Autres éléments

Cf paragraphe 9.1.3.2 & 9.1.3.7.3

Événements postérieurs à la clôture, activité de l'exercice et perspectives

Cf paragraphe 9.1.3.5 & 9.1.3.6

9.1.5.2.3 *Activité en matière de recherche et de développement (L 232-1)*

K€	2014	2013	2012
Masse salariale imputée à la R&D	314	357	381
Achats, fournitures, matériels et documentations			
Déplacements, participations à des conférences scientifiques			
Frais de projets			
Etudes et recherches extérieures			
Redevances sur brevets et licences			
Sous total Frais extérieurs			
TOTAL	314	357	381

9.1.5.2.4 *Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs (C. com. Art. L.441-6-1 et D.441-4 ; LME art.24-II)*

Le tableau présente le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance au 31 décembre 2014 :

31 décembre 2014 en k€	Echues	Non échues inférieures à 30 jours	Non échues inférieures à 60 jours	Non échues supérieures à 60 jours	total Dettes fournisseurs
Dettes fournisseurs groupe		17			17
Dettes fournisseurs hors Groupe	354	321	276		951
Total	354	338	276		958

31 décembre 2013 en k€	Echues	Non échues inférieures à 30 jours	Non échues inférieures à 60 jours	Non échues supérieures à 60 jours	total Dettes fournisseurs
Dettes fournisseurs groupe		24			24
Dettes fournisseurs hors Groupe	419	298	193	2	912
Total	419	322	193	2	936

9.1.5.2.5 *Événements importants depuis la clôture (L 232-1)*

Les commentaires sur ce point sont identiques à ceux indiqués pour le groupe DMS (cf. 9.1.3.5 ci-dessus).

9.1.5.2.6 *Évolution prévisible (L 232-1) et perspectives d'avenir (R.225-102)*

Les commentaires sur ce point sont identiques à ceux indiqués pour le groupe DMS (cf. 9.1.3.5 ci-dessus & 9.1.3.6)

Les principaux risques et incertitudes pour DMS sont identiques à ceux du groupe. Ces risques sont décrits au paragraphe 9.1.3.7.

9.1.5.2.7 Prises de participation et de contrôle

Alpha M.O.S.

DMS a pris le contrôle de la société Alpha M.O.S. par le biais :

- de la souscription à l'augmentation de capital d' Alpha M.O.S. réservée à DMS d'un montant de 5 000 000 euros, par émission de 13 888 889 actions nouvelles, réalisée le 28 octobre 2014.
- de la souscription de 2 777 778 actions nouvelles dans le cadre de la deuxième augmentation de capital d'Alpha M.O.S. avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant de 1 000 000 euros en novembre 2014, conformément à l'engagement de souscription formulé dans le cadre de la note d'opération visée par l'AMF le 3 octobre 2014 sous le numéro n°14-536 (disponible sur le site Internet d'Alpha M.O.S, www.alpha-mos.com, ainsi que sur le site Internet de l'AMF, www.amf-france.org).

En conséquence, à l'issue de ces deux opérations, DMS détient 16 666 667 actions Alpha M.O.S, représentant 72,88% du capital social de la société au 31 décembre 2014 et 68,24 % des droits de vote.

ALPHA M.O.S, est une société d'instrumentation qui conçoit, fabrique et commercialise, directement, via ses filiales et via des distributeurs:

- une gamme complète d'équipements innovants dédiés à la caractérisation olfactive, gustative et visuelle : nez, langues et yeux électroniques, ainsi que des instruments plus généraux de chromatographie,
- des systèmes de mesure en continu des nuisances olfactives en environnement,
- des services d'analyse sensorielle ou chimique en amont ou en accompagnement de la vente des produits
- des dispositifs spéciaux de préparation et extraction d'échantillons, en complément des produits, pour automatiser les analyses chimiques.

Créée en 1993, la société est cotée sur Euronext Paris Eurolist – Compartiment C (FR0000062804 ALM) depuis 1998.

Pour plus d'informations concernant les activités d'Alpha M.O.S se reporter au Document de Référence 2012/2013 d'Alpha M.O.S enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 2 octobre 2014 sous le numéro R.14-061 et plus particulièrement au chapitre 6 « Aperçu des activités » en page 29 dudit document.

En date du 29 novembre 2013, la société Alpha M.O.S. a procédé à la déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de Commerce de Toulouse qui, en date du 10 décembre 2013, a ouvert une procédure de redressement judiciaire avec période d'observation jusqu'au 17 juin 2014.

En date du 19 septembre 2014, le Tribunal de Commerce de Toulouse a décidé la continuation de l'entreprise et arrêté le plan de redressement d'Alpha M.O.S., le passif de 3.5 M€ en valeur brute sera réglé par paiement de la créance super privilégiée et des créances inférieures à 300 € dès l'homologation du plan et paiement de 100 % du passif sur 9 ans (en 9 échéances annuelles progressives).

LPA CORP

La société DMS a acquis en mai 2014 50,09 % du capital et des droits de vote de la Société par Actions Simplifiée (SAS) LPA Corp. Cette société de droit Français est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le n°537 869 927 et son siège social est sis 393 rue Charles Lindbergh, 34 130 MAUGUIO. Cette société créée en novembre 2011 a pour objet la conception, le développement, l'assemblage et la commercialisation d'appareils d'esthétique et d'esthétique médicale. Cette acquisition est considérée à ce stade comme non significative et n'est pas consolidée dans les états financiers au 31 décembre 2014.

9.1.5.2.8 Conséquences sociales de l'activité

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

9.1.5.2.9 Conséquences environnementales de l'activité

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

9.1.5.3 Les Résultats de la société DMS

9.1.5.3.1 Affectation du résultat

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et aux statuts de notre société.

Nous vous proposons d'affecter la perte de 222 417 € comme suit :

- Au report à nouveau pour 222 417 €.

9.1.5.3.2 Distributions antérieures

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

9.1.5.3.3 Charges non déductibles fiscalement

Nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

9.1.5.3.4 Le capital de la société DMS

- L'actionnariat de la société (L 233-13)

En application des dispositions de l'article 233-13 du Code de Commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2014 plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30%, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Capital	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Plus de 5%	GSE Holding	GSE Holding	GSE Holding
Plus de 10%	Néant	Néant	Néant
Plus de 15%	Néant	Néant	Boussard & Gavaudan
Plus de 20%	Néant	Néant	Néant
Plus de 25%	Néant	Néant	Néant
Plus de 30%	Néant	Néant	Néant
Plus de 33,33%	Néant	Néant	Néant
Plus de 50%	Néant	Néant	Néant
Plus de 66,66%	Néant	Néant	Néant
Plus de 90%	Néant	Néant	Néant
Plus de 95%	Néant	Néant	Néant

Droits de vote	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Plus de 5%	GSE Holding	GSE Holding	GSE Holding
Plus de 10%	Néant	Néant	Néant
Plus de 15%	Néant	Néant	Boussard & Gavaudan
Plus de 20%	Néant	Néant	Néant
Plus de 25%	Néant	Néant	Néant
Plus de 30%	Néant	Néant	Néant
Plus de 33,33%	Néant	Néant	Néant
Plus de 50%	Néant	Néant	Néant
Plus de 66,66%	Néant	Néant	Néant
Plus de 90%	Néant	Néant	Néant
Plus de 95%	Néant	Néant	Néant

- Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L. 225-100-3)

En application de l'article L. 225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au chapitre 18 et page 165 « Tableau des filiales et participations ».
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.
- pactes entre actionnaires : Néant

- Les actions d'autocontrôle (L 233-13)

DMS ne détient pas d'action propre au 31 décembre 2014.

Les autres sociétés du groupe ne détiennent pas d'actions de la société DMS.

- Avis de détention et aliénation de participation croisée (R.233-19)

Néant.

- Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice (L. 225-211 al. 2)

Néant.

- Opérations afférentes aux actions de la société

(1) Ajustement des bases de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital et options de souscriptions et d'achat et des actions gratuites

Les informations sont détaillées dans le paragraphe_9.1.5.6.

(2) Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (L. 225-211 al. 2)

Au 31 décembre 2014, le Groupe DMS ne détient aucune action propre.

- Les délégations en matière d'augmentations de capital (L. 225-129)

Cf : § 9.2.2 - Annexe 2: Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité.

9.1.5.4 Les salariés

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce, soit les actions détenues dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de fonds communs de placement d'entreprises représentait environ 0% du capital social de la société.

9.1.5.5 Les mandataires sociaux

9.1.5.5.1 Mode d'exercice de la direction générale (R.225-102)

Nous vous précisons qu'au cours de sa séance du 24 Juin 2002, le conseil a décidé de confier la direction générale au président du Conseil d'Administration.

Il a alors été décidé au cours de la séance du conseil d'administration du 28 juillet 2009 de séparer la fonction de Président du Conseil d'Administration (qui a été confiée à M. Gérard Daguisé) de celle de Directeur Général (qui a été confiée à M. Jean-Paul Ansel).

Le Conseil d'Administration a pris acte le 31 mai 2010 de la démission de Monsieur Gérard Daguisé de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration à effet immédiat (Monsieur Gérard Daguisé conservant ses fonctions d'administrateur de la société) et a désigné M. Jean Paul Ansel en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Lors de ce même conseil d'administration du 31 mai 2010, il a été décidé que le président du conseil d'administration cumulerait ses fonctions avec celles de Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Samuel Sancerni a été nommé Directeur Général Délégué de DMS lors du conseil d'administration du 27 septembre 2011.

9.1.5.5.2 Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (L 225-102-1 al 3) au cours des cinq dernières années – Renouvellement des mandats des administrateurs :

Les administrateurs de la SA DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS sont les suivants :

- Monsieur Jean Paul ANSEL
- Monsieur Samuel SANCERNI
- Madame Simonyi See-Nuan

➤ Jean-Paul ANSEL : Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

Mandat actuel	Président du Conseil d'Administration Directeur Général de Diagnostic Medical Systems
Adresse professionnelle	393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Date de nomination - Renouvellement	31 mai 2010
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2015
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Président de la SAS APELEM Gérant de la société SARL MEDILINK Président d'Apelem Korea Président d'Apelem Espagne Administrateur de la société Alpha M.O.S.
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Administrateur Délégué de la société GSE Holding
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Gérant de la société MERIX SARL Gérant de la société LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES "LTR" SARL

➤ **Samuel SANCERNI : Administrateur et Directeur Général Délégué**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	393 rue Charles Lindbergh, 34130 Manguio
Date de nomination / Renouvellement	27 février 2012
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2016
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Directeur Général Délégué de DMS Directeur Général d'Apelem depuis le 28 juin 2013
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

➤ **Simonyi See-Nuan : Administrateur**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	393 rue Charles Lindbergh, 34130 Manguio
Date de nomination / Renouvellement	31 juillet 2014
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2019
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Administrateur de la société Alpha M.O.S.
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

9.1.5.5.3 Nombre d'actions devant être détenues par un administrateur

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 50 (cinquante).

9.1.5.5.4 Les démissions d'administrateur

Néant

9.1.5.5.5 Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations

Le mandat de Madame Simonyi See-Nuan a été renouvelé lors de l'assemblée générale du 31 juillet 2014 pour une période de six années, soit à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

9.1.5.5.6 Les jetons de présence

Fixation du montant global de jetons de présence à verser

Le conseil d'administration du 2 mars 2010 a décidé de fixer le montant des jetons de présence à 1 000 euros par administrateur et par conseil.

Au titre de 2013, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur de 14 000 euros dans les comptes de l'exercice (dont 8 000 euros décaissés en 2013 et 6000 euros décaissés en 2014).

Au titre de 2014, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur de 19 000 euros dans les comptes de l'exercice décaissés en totalité au cours de l'année 2014.

9.1.5.6 Les rémunérations des mandataires

La rémunération brute totale et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par votre société ou toute société contrôlée au sens de l'article 233-16 du Code de Commerce, au cours de l'exercice 2014, s'établissent comme suit :

- Jean-Paul ANSEL (Directeur Général jusqu'au 31 mai 2010 puis président du conseil d'administration à compter du 31 mai 2010)

<i>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</i>		
Jean Paul ANSEL –	2013	2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	156 000	184 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	-	-
TOTAL	156 000	184 000

<i>Tableau 2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social</i>				
Jean Paul ANSEL –	Montants au titre de l'exercice 2013		Montants au titre de l'exercice 2014	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	150 000	150 000	175 000	175 000
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	6 000	6 000	9 000	9 000
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	156 000	156 000	184 000	184 000

Tableau 3 : Actions gratuites attribuées à chaque mandataire social

Mandataire social	N° plan	date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions	date d'acquisition	date de disponibilité
Jean Paul Ansel	2012	31 mai 2012	2 351 565	446 797	31 mai 2014	31 mai 2016

➤ Samuel SANCERNI (Directeur Général Délégué depuis le 27 septembre 2011)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Samuel SANCERNI –	2013	2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	115 000	123 909
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	-	-
TOTAL	115 000	123 909

Tableau 2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Samuel SANCERNI –	Montants au titre de l'exercice 2013		Montants au titre de l'exercice 2014	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	110 000	110 000	110 000	110 000
- rémunération variable		-		-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	5 000	5 000	9 000	9 000
- avantages en nature (1)	-	-	4 909	4 909
TOTAL	115 000	115 000	123 909	123 909

(1) L'avantage en nature concerne le contrat d'assurance perte d'emploi souscrit au profit de Samuel Sancerni.

Tableau 3 : Actions gratuites attribuées à chaque mandataire social

Mandataire social	N° plan	date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions	date d'acquisition	date de disponibilité
Samuel Sancerni	2012	31 mai 2012	1 860 415	353 479	31 mai 2014	31 mai 2016

➤ Simonyi See-Nuan (Administrateur depuis le 20 décembre 2012)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Simonyi See-Nuan – Administrateur	2013	2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	3 000	1 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	3 000	1 000

Tableau 2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Simonyi See-Nuan – Administrateur	Montants au titre de l'exercice 2013		Montants au titre de l'exercice 2014	
	dus	versés	dus	Versés
- rémunération fixe	-	-	-	-
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	3 000	3 000	1 000	1 000
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	3 000	3 000	1 000	1 000

Rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes : (L 225-197- 4 du code de commerce)

L'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2011 avait autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit de certains salariés ou mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la société DMS soit dans une de ses filiales, et dans la limite de 10% du capital social, à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Usant de cette autorisation le Conseil d'Administration du 31 mai 2012, à qui il avait été délégué le pouvoir de déterminer l'identité des bénéficiaires et les conditions d'attribution, a décidé l'attribution de 4 584 063 actions (soit 6,16% du capital au 31 décembre 2012 et 5,8% du capital après effet potentiel maximal de dilution relatif à ces mêmes actions) dont 4 211 980 actions au profit des dirigeants mandataires sociaux selon les modalités suivantes :

Mandataire social	date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions	date d'acquisition	date de disponibilité
Jean Paul Ansel	31 mai 2012	2 351 565	446 797	31 mai 2014	31 mai 2016
Samuel Sancerni	31 mai 2012	1 860 415	353 479	31 mai 2014	31 mai 2016

L'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires a été définitivement constatée par le Conseil d'Administration du 2 juin 2014 (la période d'acquisition de 2 ans étant arrivée à son terme le 31 mai 2014), qui a décidé l'émission de 4 584 063 nouvelles actions ordinaires, entraînant une augmentation du capital social par imputation sur les autres réserves pour un montant de 741 561 €.

Le calcul de la valorisation des actions gratuites est basé sur le cours de l'action au jour du conseil ayant décidé l'attribution soit 0,19 euros.

Par ailleurs le Conseil d'administration du 28 mars 2013 a décidé que les bénéficiaires dirigeants mandataires sociaux sont tenus de conserver au nominatif la moitié des actions attribuées jusqu'à la fin de leurs fonctions.

Historique des plans :

Plan 2012	
Date de l'assemblée générale	20 juillet 2011
Date du conseil d'administration	31 mai 2012

Nombre d'actions attribuées	4 584 063
Dont 2351 565 à Jean Paul Ansel	
Dont 1 860 415 à Samuel Sancerni	
Dont 372 083 aux 10 premiers attributaires salariés non mandataires sociaux	
Date d'attribution	31 mai 2012
période d'acquisition	2 ans
Date d'acquisition	31 mai 2014
période de conservation	2 ans
actions acquises	4 584 063
actions restantes au 31 décembre 2014	-

Dans le cadre de ce plan 372 083 actions reviennent aux 10 premiers attributaires salariés non mandataires sociaux, pour une valorisation totale de 70 696 euros (nombre de salariés concernés : 1 cadre)

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par les dix premiers salariés non mandataires sociaux.

Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci :

Néant

Indemnités relatives à une clause de non-concurrence :

Néant

Jetons de présence versés au cours de l'exercice :

Le conseil d'administration du 2 mars 2010 a décidé de fixer le montant des jetons de présence à 1 000 euros par administrateur et par conseil.

Au titre de 2013, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur de 14 000 euros dans les comptes de l'exercice (dont 8 000 euros décaissés en 2013 et 6000 euros décaissés en 2014).

Au titre de 2014, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur de 19 000 euros dans les comptes de l'exercice décaissés en totalité au cours de l'année 2014.

9.1.5.7 Les commissaires aux comptes

Aucun mandat de commissaire aux comptes n'arrive à expiration lors de la prochaine assemblée.

9.1.5.8 Conventions règlementées

(i) Conventions relevant de l'article L 225-38 du code de commerce



Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par votre conseil d'administration.

Vos commissaires aux comptes vous donneront à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial.

(ii) Conventions entre les dirigeants et/ou actionnaires de DMS et les filiales

Nous vous signalons l'absence de conventions de la nature de celles visées au dernier alinéa de l'article L 225-102-1 du code de commerce

Nous vous invitons à approuver le texte des résolutions qui vous sont soumises .

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fait à Mauguio

Le 27 mars 2015

9.2 ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

9.2.1 Annexe 1 : Rapport sur la responsabilité sociale et environnementale (RSE) (DÉCRET N°2012-557 DU 24 AVRIL 2012 ARTICLE 225 DE LA LOI GRENELLE II)

Méthodologie :

Périmètre : les informations présentées dans ce rapport concernent les sociétés retenues pour l'établissement des comptes consolidés soit : DMS, Apelem, Medilink, Apelem Korea (étant précisé que les sociétés Apelem Korea et Medilink ne comportent aucun effectif salarié en 2014, et que les informations sociales de la société Apelem Espagne font l'objet d'un traitement indépendant des données).

Compte tenu de son acquisition récente, la filiale Alpha M.O.S fait l'objet de sections indépendantes.

Règles de consolidation : Les informations, environnementales et sociétales, ont été prises en compte à 100% pour toutes les sociétés du groupe.

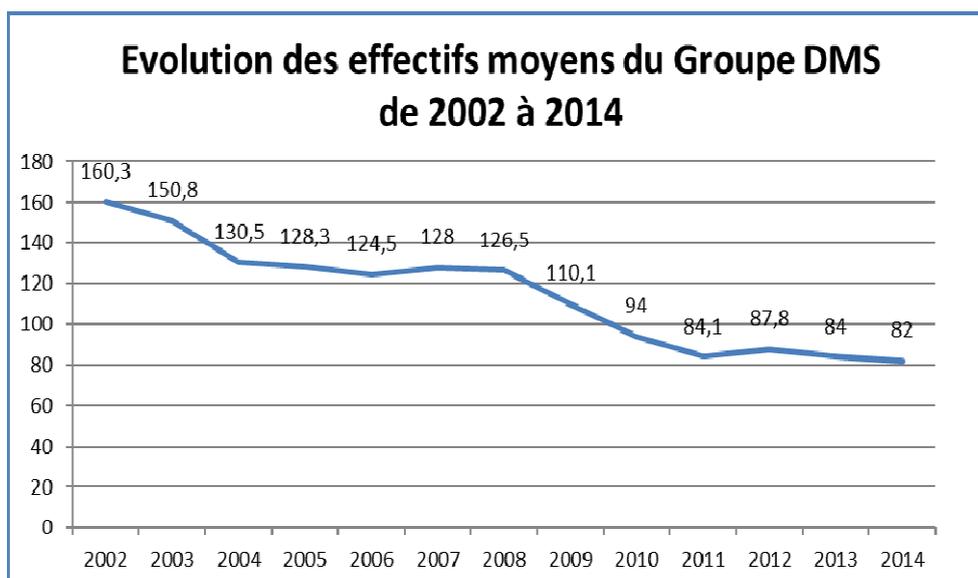
9.2.1.1 Informations sociales (DMS, Apelem et Medilink)

Les informations présentées dans ce rapport concernent les sociétés DMS, Apelem, Medilink. Les données relatives à la filiale Apelem Espagne ne sont pas comprises dans les tableaux chiffrés.

I. Emploi :

- Evolution de l'effectif annuel moyen du groupe DMS

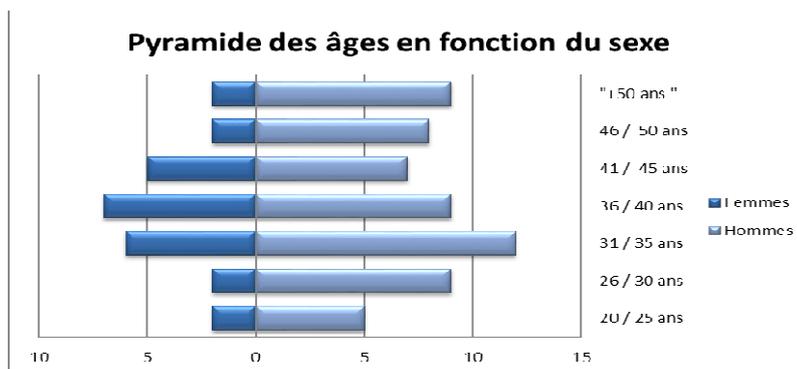
Exercice	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Effectif moyen	160,3	150,8	130,5	128,3	124,5	128	126,5	110,1	94	84,1	87,8	84	82



- Répartition des salariés par sexe et par statut au 31 décembre 2014

	Effectifs			répartition en % par statut et par sexe		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Agent de maitrise	0	5	5	0%	8%	6%
Cadre	11	31	42	42%	53%	49%
Dirigeant	0	2	2	0%	3%	2%
Employé	13	4	17	50%	7%	20%
Ouvrier	2	6	8	8%	10%	9%
Technicien	0	11	11	0%	13%	13%
Total	26	59	85	100%	100%	100%
%	31%	69%	100%			

- Répartition des salariés par âge au 31 décembre 2014



La moyenne d'âge est de 38 ans.

- Répartition des salariés par zone géographique.

La totalité des salariés des sociétés DMS et APELEM est basée sur le territoire Français. 97,6% des effectifs sont localisés en région Languedoc Roussillon, 2,4% sont basés en région Ile de France.

- Répartition des salariés par service

Evolution des effectifs	Au 31/12/12	Au 31/12/13	Au 31/12/14
Direction	2	2	2
Service Commercial	10	10	12
Service Technique (SAV)	18	20	17
Production / achats / stocks-expéditions	28	29	29
Comptabilité, Ressources Humaines	3	3	3
R & D, Informatique, Bureau d'Etudes	16	17	18
Qualité / Marketing / Administratif	5	4	4
Total	82	85	85

- Les embauches et les licenciements

Le nombre de salariés comptabilisés regroupe tous les collaborateurs des sociétés DMS et APELEM, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel.

Au cours de l'exercice 2014, l'effectif du Groupe a évolué de la façon suivante :

Effectifs au 31 décembre 2013		85
Embauches		12
Dont embauches en CDI	5	
Dont embauches en CDD (dont 1 contrat de professionnalisation)	7	
Départs		12
Dont fins de contrat	2	
Dont Démissions - Ruptures conventionnelles – Ruptures pendant l'essai	5	
Dont licenciements	5	
Effectifs au 31 décembre 2014		85

Au 31 décembre 2014, le Groupe employait 85 personnes comme au 31 décembre 2013. Le Turn over est de 14,12% en 2014 contre 11,07% en 2013 pour le Groupe.

- Répartition des effectifs par type de contrat de travail en fin d'exercice

	2014			2013	
	Femme	Homme	Total	%	%
CDI	23	56	79	93%	95%
CDD	2	3	5	6%	4%
Contrat de professionnalisation	1		1	1%	1%
Contrat d'apprentissage					
Contrat de travail temporaire					
Salarié d'entreprise extérieure					
Total général	26	59	85	100%	100%

- Les rémunérations et leur évolution

Le groupe DMS est rattaché aux conventions collectives de la Métallurgie du Gard et de l'Hérault, pour les salariés non cadres, et à la convention collective de la Métallurgie Ingénieurs et Cadres pour les cadres. Conformément aux accords de branche relatifs aux rémunérations, le Groupe procède annuellement aux réévaluations salariales conformément aux exigences conventionnelles, tout en veillant à déployer une politique de rémunération ayant pour objectif de renforcer l'engagement de ses collaborateurs, de rétribuer l'acquisition de compétences et soutenir la performance individuelle et collective.

Cette politique vise également à garantir la compétitivité et l'équité des pratiques salariales des entités du Groupe.

Les mesures d'augmentations individuelles sont décidées, au regard du positionnement salarial de chacun, du marché et des pratiques internes, et suite aux entretiens individuels en tenant compte des appréciations de performance, du potentiel et des compétences acquises et démontrées.

Les rémunérations des mandataires sociaux sont détaillées au paragraphe 9.1.5.6 du document de référence.

II. Organisation du travail :

- Organisation du temps de travail

Le travail du personnel au sein du Groupe est organisé dans le cadre des durées légales et conventionnelles. L'application des 35h a été instaurée par accord d'entreprise le 21/12/1999. Les salariés non cadre sont soumis à l'annualisation du temps de temps travail sur l'année civile : 1607h/an. Conformément à la convention collective de la Métallurgie Ingénieurs et Cadres les forfaits relatifs au temps de travail des cadres se déclinent ainsi : forfait annuel en heures (1607h/1767h et 1767h/1927h) forfait annuel en jours (218 jours) ainsi que des forfaits sans référence horaire.

Tout horaire inférieur à l'horaire en vigueur au sein d'un établissement est considéré comme temps partiel. Aucun temps partiel n'est imposé, les 4 salariés qui en bénéficient en 2014 en ont fait la demande expresse, ils représentent 4.7% de l'effectif au 31 décembre 2014 (stable par rapport à 2013).

- L'absentéisme

	2012	2013	2014
Taux d'absentéisme (1)	1,35%	2,68%	2.84%
Total de jours ouvrés d'absence	258	491	508
Nombre de jours ouvrés d'absence pour maladie	203	483	495
Nombre de jours ouvrés d'absence pour accident de travail	55	8	0
Nombre de jours d'absence pour accident de trajet	0	0	13
Nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle	0	0	0

(1) $\sum \text{nbr jours ouvrés d'arrêts de travail, de trajet, maladies professionnelles et maladies} * 100$
(Effectif annuel moyen x 218 jours)

Pour l'année 2014, 59% des absences correspondent à des arrêts maladie, 38% à des arrêts maternité/paternité et 3% à des absences suites à un accident de trajet. Aucune maladie professionnelle n'a été reconnue au cours de l'année 2014.

III. Relations sociales :

- Organisation du dialogue social

Les sociétés DMS et APELEM sont regroupées en unité économique et sociale (UES), les instances représentatives du personnel sont organisées en délégation unique du personnel (DUP).

Les relations sociales dans le Groupe sont fondées sur le respect et le dialogue. Dans cet esprit, les instances représentatives du personnel et la Direction de l'entreprise se rencontrent mensuellement pour évoquer les sujets afférents aux thématiques du comité d'entreprise et aux délégués du personnel, échanger, négocier et conclure des accords.

- Bilan des accords collectifs

Un accord d'intéressement Groupe pour les années 2013 à 2015 a été signé le 31 Mai 2013.

IV. Santé et sécurité :

- Les conditions de santé et de sécurité au travail

Le règlement intérieur est remis à chaque nouvel entrant dans le Groupe, et le document unique sur les risques professionnels est disponible dans chaque société.

- Bilan des accords signés avec les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail des salariés et travaille en collaboration avec les services de santé au travail, il se réunit trimestriellement.

Les 3 membres du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) élus en novembre 2014 contribuent activement en collaboration avec la Direction aux différents projets en cours : poursuite de l'optimisation de l'organisation industrielle, démarche 5S, réaménagements des locaux et des espaces de travail.

- Les accidents du travail et maladies professionnelles.

	Groupe 2014	Groupe 2013	Groupe 2012
Taux de fréquence	0	7.41	20.77
Taux de gravité	0	0.06	0.48
Indice de fréquence	0	11.90	34.17

Taux de fréquence = $(\sum \text{accidents du travail avec arrêt} / \sum \text{heures travaillées}) \times 1000000$

Taux de gravité = $(\sum \text{jours arrêt de travail} / \sum \text{heures travaillées}) \times 1000$

Indice de fréquence = $(\sum \text{accidents du travail avec arrêt} / \text{effectif annuel moyen}) \times 1000$

Aucun accident du travail ayant entraîné un arrêt de travail n'a été enregistré en 2014.

Aucune maladie professionnelle n'a été reconnue au cours de l'année 2014.

V. Formation :

- Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Intervenant dans un domaine de pointe dans le secteur de hautes technologies le Groupe a besoin d'un personnel compétent et qualifié pour pouvoir croître. La formation est un facteur essentiel de progrès pour le Groupe qui consacre annuellement des efforts importants au déploiement de la formation professionnelle interne et externe, et va au delà de la contribution annuelle obligatoire en matière de formation professionnelle.

- Le nombre total d'heures de formation

Pour l'année 2014, 714 heures de formation ont été dispensées : 24% ont été réalisées en interne via des organismes de formation agréés ou par des experts, et 76% de ces actions dispensées en formations internes. Ce qui correspond au total à 121 jours homme de travail.

La ventilation des heures de formation correspondant à la répartition des effectifs entre les hommes et les femmes est la suivante : 38% des formations dispensées aux femmes et 62% aux hommes.

VI. Egalité de traitement :

- Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

En tant qu'entreprise multiculturelle, la diversité de nos marchés, zones d'activité et clients trouve aussi écho dans la diversité de nos collaborateurs. Le groupe veille à la mixité culturelle, la parité, la mixité intergénérationnelle, tant au niveau du recrutement, de l'évolution interne, que de l'accès à la formation professionnelle.

- Mesures prise en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

La politique de développement des ressources humaines au sein du groupe DMS s'emploie à favoriser le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, et à ouvrir l'ensemble des postes à pourvoir au sein du groupe à ce public prioritaire.

Au 31 décembre 2014, les sociétés DMS et APELEM emploient 3 « unités bénéficiaires » (UB) contre 3.05 UB au 31 décembre 2013.

Au titre de l'exercice 2014 ces emplois et les contrats conclus avec des centres d'aide par le travail ont permis de remplir pleinement l'exigence légale, sans aucun versement complémentaire à effectuer auprès de l'agefiph.

- La politique de lutte contre les discriminations

Le Groupe DMS s'engage :

- à garantir l'égalité de traitement à l'embauche ainsi qu'à toutes les étapes du recrutement ;
- à garantir les mêmes possibilités d'évolution professionnelle par un accès à la formation et un traitement équitable des promotions ;
- à développer les actions en faveur de l'équilibre vie professionnelle, vie familiale et personnelle en réalisant annuellement avec chaque collaborateur les entretiens individuels de progrès qui sont l'occasion de recueillir les souhaits, mais aussi d'identifier d'éventuels problèmes et de proposer les aménagements nécessaires.

VII. La promotion et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail relatives :

Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective,
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession,
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire,
A l'abolition effective du travail des enfants,

Concernant la promotion et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT, DMS, société française et dont la grande majorité de l'effectif est française, applique le droit français, européen et international.

Les fournisseurs ou sous traitants du groupe sont également en très large majorité français ou européens et sont soumis aux mêmes obligations.

9.2.1.2 Informations sociales (Apelem Espagne)

Au 31 décembre 2014 Apelem Espagne comptait 1 salarié masculin de 63 ans (contre 2 salariés au 31 décembre 2013).

9.2.1.3 Informations sociales de la société Alpha M.O.S

Le Groupe Alpha Mos compte 56 employés au 31 décembre 2014, basés en France principalement, aux Etats-Unis et en Asie.

Effectif Alpha Mos 31.12.2014		
Pays	Nombre de salariés	
	Hommes	Femmes
France	26	15
Etats-Unis	2	1
Japon	7	1
Chine	2	1
Inde	2	0
TOTAL	56	

Répartition des effectifs sur Alpha Mos France par tranche d'âge		<i>Dont Hommes</i>	<i>Dont Femmes</i>
0 ans ≤ x < 35 ans	19	7	12
35 ans ≤ x < 50 ans	18	15	3
≤ 50 ans	4	4	0

La moyenne d'âge au sein d'Alpha Mos France est de 38 ans.

Dans les filiales d'Alpha Mos les salariés ont un rôle essentiellement commercial pour répondre aux besoins des clients locaux.

En France, 35 salariés sur 41 sont en contrat CDI. Le Groupe accueille régulièrement trois à quatre stagiaires par an au laboratoire, au service commercial et à la R&D. Certains de nos salariés ont été embauchés à l'issue de leurs stages.

Un accord d'entreprise fixe le nombre d'heures travaillées à 35 heures par semaine. Pour faciliter l'équilibre vie professionnelle vie privé, certains salariés (3 salariés) sont à temps partiel. Les activités du Groupe ne nécessitent pas de travail de nuit.

Le plan de sauvegarde de l'emploi s'est achevé en août 2014, avec 9 suppressions de postes. Il y a eu également 9 démissions dans l'année. Suite à la recapitalisation de la société et une amélioration de la tendance économique, la société a procédé à deux embauches en CDI (un remplacement d'un salarié démissionnaire et l'ouverture d'un poste qui avait été supprimé lors du PSE), trois embauches en contrat de professionnalisation et un CDD pour surcroît d'activité.

Le nombre de jours d'absence par type d'absence n'a pas été comptabilisé sur l'année civile 2014 pour l'effectif français. Cependant, pour la période du 1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2014 il s'établi comme suit :

	4 ^{ème} trimestre 2014
Nombre de jours ouvrés (1)	2 115 jours
Taux d'absentéisme	0,52%
Total jours ouvrés d'absence	11 jours
Nombre de jours ouvrés d'absence pour maladie	11 jours
Nombre de jours ouvrés d'absence pour accident de travail	néant
Nombre de jours ouvrés d'absence pour accident de trajet	néant
Nombre de jours ouvrés d'absence pour maladie professionnelle	néant

(1) Effectif moyen x 218 jours x ¼

Les journées d'absence des salariés dans les filiales ne sont pas suivies et ne peuvent donc pas être remontées au groupe.

- **Formation**

Dans le Groupe, les formations et la transmission du savoir se font principalement en interne. La sensibilité de chacun, notamment sur les questions de protection de l'environnement, est également un vecteur de partage de connaissances et de bonnes pratiques.

Un salarié du site toulousain a bénéficié en 2014 de 2 jours de formation sur le thème « Sauveteur Secouriste du travail ». En raison de la situation complexe de l'entreprise en 2014, les efforts n'ont pas pu porter cette année sur la politique de formation. Un plan de formation sera défini en 2015.

- **Rémunérations**

La masse salariale du groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, exercice de 3 mois, est de 842k€ contre 979k€ pour la même période l'année précédente. L'évolution des rémunérations est à relier de manière directe avec le plan de sauvegarde de l'emploi et au non renouvellement de postes démissionnaires.

Pour rappel au 30 septembre 2014, la masse salariale du Groupe, charges sociales incluses s'était élevée à 3.785K€, contre 4.287K€ sur l'exercice précédent. Les rémunérations sont établies dans le respect de la législation locale.

- **Santé et sécurité au travail**

Le Groupe est attentif aux conditions de santé et de sécurité au travail de ses salariés. Sur le site de Toulouse, où se déroulent la réception, le montage et les tests des appareils vendus ainsi que les analyses en laboratoire, un responsable Sécurité a été récemment nommé pour assurer la bonne application des règles de sécurité.

Les risques en matière de sécurité des employés liés à l'activité du Groupe sont limités. Concernant les risques liés à l'usage de l'électricité au niveau des tests des appareils, les compétences des salariés et l'habilitation électrique sont autant de moyens de limiter ces risques. Au niveau des nuisances sonores, les personnes travaillant dans les zones de bruit sont équipées de protections auditives.

Aucun accident du travail avec arrêt n'a été constaté en 2014. De même, aucune maladie professionnelle n'a été déclarée en 2014.

- **Relations sociales et égalité de traitement**

En France l'effectif étant inférieur à 50 salariés, l'entreprise ne dispose pas de comité d'entreprise ni de CHSCT mais des délégués du personnel représentent les salariés. Les représentants du personnel et le management y compris le Dirigeant se rencontrent de manière régulière. Leur rôle a été prépondérant dans la gestion de la situation de redressement judiciaire de l'entreprise.

En dehors de l'accord sur le temps de travail, aucun autre accord d'entreprise n'a été signé ou n'est en vigueur en 2014.

Alpha Mos accorde une grande importance à la l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la lutte contre toutes les formes de discrimination. Le Groupe favorise l'emploi de salariés locaux pour ses bureaux à l'étranger.

Alpha Mos n'emploie pas de travailleurs handicapés mais a recours à des entreprises du secteur protégé pour des travaux d'imprimerie. La société envisage d'étendre ce recours à d'autres activités.

- **Respect des Droits de l'Homme et des principes fondamentaux de l'OIT**

L'entreprise est attachée au respect des Droits de l'Homme et des principes fondamentaux de l'OIT et veille au respect des règles relatives à la liberté d'association et aux conditions de travail.

Le Groupe s'assure également que le salaire minimum de chaque pays est respecté pour l'ensemble des collaborateurs. L'entreprise interdit formellement le travail des enfants, le recours au travail forcé, et lutte contre toutes les formes de discriminations au travail.

9.2.1.4 Informations environnementales (Hors Société Alpha M.O.S.)

a) Politique générale en matière environnementale

- L'organisation de la société pour prendre en compte les questions Environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Une charte environnement est mise en place depuis janvier 2010 dans laquelle le groupe s'engage à :

Notre entreprise décidée à mettre en œuvre des pratiques et des valeurs en faveur du respect de l'environnement et du développement durable s'engage à :

- Intégrer des règles environnementales dès la conception du dispositif médical, afin de limiter les consommations de ressources naturelles et la production de rejets et déchets polluants (éco-conception) ;
- Privilégier le recours à des matériaux performants, recyclés et recyclables, dans la mesure où l'état de l'art le permet et dans le respect des règles de sécurité imputables à nos dispositifs médicaux ;
- Favoriser les échanges d'informations et de documents sous forme électronique, en interne via notre réseau informatique et en externe via notre portail Internet et son accès client ;
- Encourager notre personnel à des pratiques favorables à la protection de l'environnement dans leurs gestes usuels et professionnels au quotidien ;
- Susciter et promouvoir chez nos clients et partenaires l'adhésion à nos engagements en matière de protection de l'environnement ;
- Assurer le tri, puis la valorisation ou l'élimination adéquate des déchets, dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé des personnes.
- Travailler ensemble à l'amélioration de nos processus pour réduire au maximum notre impact écologique.

Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Le personnel des départements recherche et développement et bureau d'études est sensibilisé afin de prendre en compte les impacts environnementaux dès la conception des nouveaux produits.

Ainsi un membre du bureau d'étude a suivi une formation auprès du LCIE-Bureau Veritas fin 2011 sur le thème « Normes environnementales et impacts : intégrer l'éco-conception dans le développement de vos produits », Le responsable du service recherche et développement avait également bénéficié de cette formation antérieurement.

La formation et l'information des salariés en matière de protection de l'environnement se traduisent également par un affichage de recommandations pour un usage raisonné des ressources (sensibilisation des services généraux).

Les salariés sont aussi invités à utiliser les bennes de recyclage spécifiques en fonction de la typologie des déchets à évacuer.

- Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Cf actions de formations évoquées ci-dessus

- Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

DMS n'a constitué aucune provision en garantie relative à des risques environnementaux, n'ayant fait l'objet d'aucune condamnation à ce titre ni n'étant impliqué dans aucun litige mettant en jeu sa responsabilité à ce titre

b) Pollution et gestion de déchets

- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Le groupe DMS considère n'avoir aucun rejet affectant gravement l'environnement.

Les produits chimiques, bien qu'étant peu utilisés au regard de notre activité, sont répertoriés, conservés dans une armoire dédiée et sécurisée, et éliminés selon la réglementation en vigueur.

Le groupe envisage de demander à ses prestataires d'entretien de s'engager à ne pas utiliser de produits nocifs pour l'environnement.

- Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Prévention

Le processus de conception du Groupe DMS intègre la notion de développement durable, en privilégiant l'utilisation de matériaux recyclés et/ou recyclables. De plus, les systèmes sont conçus pour pouvoir être entièrement démontés en fin de vie, afin de permettre d'en trier tous les éléments et d'effectuer un recyclage des pièces (métal, cartes électroniques, plastique...).

Responsabilité élargie du producteur

Le Groupe DMS a mis en place un système de collecte et de traitement des DEEE afin d'assumer ses responsabilités dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs d'Équipements Électriques et Électroniques définie dans la Directive Européenne 2012/19/UE du 4 juillet 2012 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et les articles R.543-172 et suivants du Code de l'Environnement.

La collecte et le recyclage des dispositifs médicaux mis sur le marché Français (y compris les DOM et COM) sont financés en reversant une partie du prix de vente à Recylum, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour gérer la fin de vie des équipements électrique et électroniques. Cette adhésion comprend l'enlèvement sur le site de nos clients et également sur le site de production APELEM.

Un reporting annuel est effectué auprès de Recylum (nombre d'unités et tonnages d'équipements) qui prend en charge l'ensemble des déclarations au Registre national des Producteurs d'Equipements Electrique et Electronique tenu par l'ADEME.

Gestion des déchets

Les déchets produits par le Groupe DMS sont majoritairement des déchets industriels non dangereux (déchets d'emballage...) et dans une moindre mesure des déchets industriels dangereux (emballages souillés, aérosols, DEEE).

Pour favoriser la recyclabilité ou la valorisation de nos déchets et répondre aux exigences du Code de l'Environnement, un tri sélectif des déchets a été mis en place : des zones sont dédiées et identifiées, l'ensemble du personnel a été sensibilisé et des affichages rappellent les bonnes pratiques de tri.

Afin de maîtriser la gestion de nos déchets, des contrats ont été formalisés avec deux prestataires qui mettent à notre disposition des containers spécifiques pour chaque catégorie de déchet et les acheminent vers des centres de traitements autorisés (spécialisés).

Les produits sont conformes aux exigences de la Directive européenne RoHS du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, applicable depuis juillet 2014 aux dispositifs médicaux.

- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Une étude réalisée par les services de santé au travail a conclu que le niveau sonore à l'intérieur des ateliers ne présentait pas de danger particulier pour les utilisateurs, ni par extension pour les riverains.

Le rayonnement ionisant est le risque le plus élevé qui a été identifié au niveau environnemental.

L'exposition à ce risque trouve son origine dans les activités rayons X de calibration des machines. De nombreuses mesures de sécurité existent : dosimètre mensuel individuel et d'ambiance, marquage des zones de sécurité au sol, signalisation lumineuse pendant les tirs, tabliers, paravents, salles et armoires plombées. Les appareils sont conformes aux normes en vigueur en la matière. Rappelons également que les ostéodensitomètres à rayons X ne sont pas des appareils de radiologie classique : leur émission ionisante de rayons X est, ainsi, environ 100 fois plus faible qu'un appareil de radiologie conventionnel.

De plus, 2 salariés du groupe qualifiés « personnes compétentes en radioprotection » s'assurent que ces risques spécifiques sont correctement identifiés et maîtrisés.

Par le biais du livret d'accueil, tout nouvel entrant dans le groupe (salarié, stagiaire, intérimaire...) est informé de ces risques spécifiques et des mesures de prévention correspondantes.

Les salariés particulièrement exposés à ce risque bénéficient d'une surveillance médicale renforcée et sont titulaires d'une fiche individuelle d'exposition

c) Utilisation durable des ressources

- La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Les bureaux et site de fabrication du Groupe sont implantés en zones urbaines, dans des régions non soumises au stress hydrique. La consommation totale d'eau est de 568 m³ en 2014 (contre 548 m³ en 2013), soit une consommation moyenne de 6,80 m³/salariés.

- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

La conception de notre produit Pegasus a permis de réduire de plus de 30% le poids de l'appareil pour des performances supérieures.

Les développements au sein du groupe DMS visent systématiquement à réduire les poids des produits, ce qui conduit à un gain en termes de matière première utilisée ainsi qu'un allègement des masses à transporter.

Nous sensibilisons également nos salariés à réduire les impressions papier à travers notre charte d'environnement ainsi qu'au recyclage de nos produits.

- La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

La consommation totale d'électricité est de 217 015 kwh en 2014, contre 232 932 kwh en 2013 (soit une consommation moyenne de 100 kwh/m² en 2014 contre 107kwh/m² en 2013).

Le groupe doit mener une réflexion sur les mesures à prendre pour améliorer l'efficacité énergétique des ses installations, et n'utilise pas à ce jour d'énergies renouvelables.

- L'utilisation des sols

Compte tenu de son activité le groupe DMS n'est pas concerné par ce thème

d) Changement climatique

- Les rejets de gaz à effet de serre

L'activité industrielle ne génère pas directement de rejets de gaz à effet de serre.

Le groupe DMS a mis en place un système de visioconférence afin de limiter les déplacements routiers entre les sites de Nîmes et de Mauguio.

- L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Non applicable : aucun site implanté dans des zones sensibles, sismiques, inondables

e) Protection de la biodiversité Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Non applicable : aucun site implanté en zone protégée

9.2.1.5 Informations environnementales (Société Alpha M.O.S.)

- **Politique générale en matière d'environnement**

L'activité exercée par Alpha Mos ne présente pas de risques significatifs pour l'environnement. La démarche environnementale de l'entreprise se concentre sur l'intégration des problématiques environnementales dans le management interne et dans la relation client.

Les appareils conçus et commercialisés par Alpha Mos sont porteurs d'innovations environnementales qui font progresser la surveillance et la maîtrise des effluents chimiques et odorants. Par exemple, les nez électroniques permettent de suivre en continu les émissions de composés chimiques et les nuisances olfactives provenant de sites industriels. Selon leur programmation, ils permettent de prévoir en temps réel les conséquences sur le voisinage de pollutions odorantes, ou d'économiser les ressources en eau, en énergie et en produits chimiques. Grâce à ces outils innovants, Alpha Mos a été récompensé en avril 2013 par le Trophée de l'Innovation, remis par la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie lors du 4^e Forum national des éco-entreprises 2013.

Le Groupe n'a pas passé de provisions pour risque en matière d'environnement sur l'exercice clos au 31 décembre 2014.

- **Energie et changement climatique**

Les consommations d'énergie du site toulousain du Groupe (74% de l'effectif total) se limitent à l'électricité pour les appareils d'analyse du laboratoire, les outils de tests et d'étalonnage des appareils reçus des sous-traitants, le chauffage et l'éclairage. Le recours aux énergies renouvelables dépend du mix énergétique du fournisseur d'électricité EDF.

Les consommations sur les autres sites du Groupe ne sont pas encore suivies et reportées au siège.

Des actions de sensibilisation seront menées en 2015 auprès des employés pour réduire la consommation d'électricité par des gestes simples (éteindre la lumière, éviter les courants d'air et les déperditions de chaleur, réduire la température de chauffage, etc...).

Les émissions de gaz à effet de serre sont principalement liées à la consommation de carburants lors du transport des appareils et par les déplacements des collaborateurs. Ces émissions ne sont aujourd'hui pas quantifiées par le Groupe. D'autre part, la situation géographique des bureaux et laboratoires n'est pas jugée sensible vis-à-vis des conséquences du changement climatique.

- **Pollutions, émissions et utilisation durable des ressources**

Du fait de la nature des activités du Groupe, les risques de pollution liés aux rejets dans l'eau et le sol sont limités. Les tests réalisés par les appareils nécessitent de faibles quantités d'eau contenant et parfois des solvants. En effet, 80% des éléments testés dans le laboratoire d'Alpha Mos ne sont pas dénaturés ni extraits. De plus, les consommations d'eau du Groupe, hormis les tests en laboratoire, se limitent aux usages domestiques qui ne mettent pas en péril les ressources locales en eau.

Enfin, l'impact d'Alpha Mos sur les populations riveraines en termes de nuisances olfactives, sonores ou visuelles est très réduit voire inexistant.

- **Gestion des déchets**

Les activités du Groupe, non industrielles, génèrent peu de déchets. Sur le site toulousain, des containers permettent de trier les déchets chlorés des déchets non chlorés. Les produits testés avec de l'huile ou des solvants sont stockés dans des bidons avant d'être traités en déchetterie.

Depuis 2013, le Groupe fait appel à deux prestataires locaux de traitement de déchets pour la gestion, l'enlèvement et le recyclage de ses déchets. Alpha Mos s'attache tout particulièrement à



recycler et réutiliser au maximum ses appareils d'analyse. Dans le laboratoire, des appareils datant de plusieurs années permettent de réaliser des analyses de haute qualité. En fin de vie, ces appareils sont démontés et les pièces détachées sont réutilisées sur d'autres appareils de mesure. Cette réutilisation ultime permet l'économie de matières et de ressources de manière substantielle. Lors de l'envoi des appareils ou de la réception de pièces de nombreux cartons sont stockés puis récupérés par une entreprise pour être recyclés.

- **Utilisation des sols et protection de la biodiversité**

Les activités d'Alpha Mos sont situées en zones urbaines ou péri-urbaines, avec un impact limité sur la nature des sols et leur usage. Elles n'engendrent pas de risques directs significatifs sur les écosystèmes.

9.2.1.6 Informations sociétales (Hors Société Alpha M.O.S.)

a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional sur les populations riveraines ou locales

Les comptes consolidés de l'année 2014 comprennent 39 K€ de charges comptabilisées au titre de la contribution foncière des entreprises, qui seront versées aux collectivités locales, ainsi que 35 K€ au titre des taxes foncières.

Au 31 décembre 2014, 98% des effectifs employés par le groupe sont issus de la région aux environs des locaux de Nîmes et Mauguio.

b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

- Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations et les actions de partenariat ou de mécénat :

Le groupe DMS utilise les services de centres locaux d'aide par le travail (ESAT) qui permettent l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la vie active.

Le groupe accueille également des stagiaires de tous niveaux en partenariat avec plusieurs établissements d'enseignement.

c) Sous-traitance et fournisseurs

- La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Le groupe DMS applique des méthodes d'évaluation de ses fournisseurs qui permettent la notation de critères sociaux et environnementaux. Ceux-ci sont en cours d'intégration au panel fournisseurs en 2013.

Une enquête auprès des fournisseurs et des sous traitants a été réalisée en 2013 et se poursuit en 2014, afin d'évaluer les efforts de nos fournisseurs en matière de réduction des substances dangereuses pour la santé ou l'environnement dans les matières premières et produits achetés (Directive ROHS).

A cette occasion, DMS APELEM invite ses fournisseurs à initier une démarche de qualité environnementale.



- L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Afin de bénéficier de la valeur ajoutée des fournisseurs et sous-traitants sur ses conceptions et améliorer constamment ses produits, DMS favorise les co-développements. Des relations de partenariat se développent, basées sur le respect mutuel des parties.

Les actions de sous-traitance donnent lieu à des transferts de compétences, à des actions de formation des équipes qui permettent de connaître les conditions de production et d'apprécier les bonnes conditions sociales et environnementales de nos partenariats.

Des audits annuels sont réalisés auprès des sous traitants stratégiques afin de vérifier la qualité des pratiques, le bon niveau de formation des opérateurs et le cadre social des activités.

La recherche systématique de sous traitants certifiés ISO 9001, ISO 13485, ou dotés de systèmes d'assurance qualité efficaces contribue à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

d) Loyauté des pratiques

- Les actions engagées pour prévenir la corruption

Les thèmes tels que les conflits d'intérêts, les cadeaux et les invitations seront prochainement formalisés dans les procédures spécifiques au service achats du groupe.

Le groupe a également inclus ces notions dans le livret d'accueil remis à chaque nouveau salarié afin de communiquer sur son engagement pour prévenir la corruption.

- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le groupe DMS ne commercialise pas de produits directement auprès du grand public, mais à travers des distributeurs professionnels, ou à des établissements de santé.

Les équipements commercialisés par le Groupe sont soumis à des tests stricts pour obtenir le marquage CE, ce qui assure la prise en compte de la sécurité des patients et des opérateurs, notamment en termes de respect des doses de radiation et de radioprotection.

Par ailleurs le groupe est soumis aux déclarations de matériovigilance auprès de l'ANSM en France ainsi qu'auprès des autres organismes internationaux.

- Les autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme

Néant

9.2.1.7 Informations sociétales (Société Alpha M.O.S.)

- **Importance de la qualité et la performance des produits**

La qualité et la performance de nos appareils constituent la première priorité du Groupe. Afin de garantir une satisfaction élevée des clients, cette exigence de qualité et de performance forme le fil directeur de toute la chaîne de valeurs de l'entreprise, depuis la contractualisation avec un fournisseur ou un sous-traitant jusqu'à l'accompagnement et la formation de nos clients sur leurs appareils nouvellement achetés.

Nos produits ne représentent pas un danger pour la santé ou la sécurité de nos clients.

- **Sous-traitance et fournisseurs**

Hormis Héraclès, l'ensemble de nos appareils d'analyse sont assemblés par des sous-traitants français (ils assemblent des petits éléments et envoient à notre Groupe des grands ensembles). Les grands ensembles sont ensuite assemblés dans notre salle de montage à Toulouse. Les pièces proviennent de Suisse, d'Espagne, des Etats-Unis et du Japon. Une fois monté, chaque appareil est testé et étalonné manuellement par un salarié qualifié d'Alpha Mos selon un protocole de tests strict. L'appareil Héraclès est en phase de mise en sous-traitance chez un sous-traitant dans le sud-ouest.

Le choix de sous-traitants et de fournisseurs français est un gage de respect de législations sociales et environnementales strictes. La qualité et la conformité des produits reste l'axe majeur et prioritaire de sélection et de négociation avec eux. En outre, la spécificité des technologies et des composants requis pour nos appareils limite le nombre de fournisseurs et sous-traitants.

- **Impact territorial, économique et social**

Près des ¾ des employés d'Alpha Mos sont situés en région toulousaine. De même, la priorité concernant le choix des sous-traitants auxquels le Groupe fait appel est donnée à des fournisseurs régionaux ou Français.

Les activités d'Alpha Mos génèrent donc une dynamique économique et sociale au-delà de ses propres locaux.

- **Prévention de la corruption**

Les activités d'Alpha Mos ne sont pas sujettes à des problématiques de corruption. Néanmoins, afin de minimiser les risques de corruption, le service achat, les équipes commerciales et de direction sont sensibilisées aux situations pouvant générer un risque de corruption.

- **Actions de partenariat ou de mécénat**

Le Groupe n'a pas en 2014 conclu d'action de partenariat ou de mécénat avec une organisation externe. A noter que des stagiaires de l'école de Chimie de Toulouse sont régulièrement embauchés pour des activités de laboratoire.

9.2.2 Annexe 2 : Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité .

En Euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé (en €)	Utilisations des délégations réalisées les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau (en €)
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	25/09/2014	25/11/2016	30 000 000	-	7 951 721	22 048 279
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public	25/09/2014	25/11/2016	30 000 000	-	-	30 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé visé à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier	25/09/2014	25/11/2016	20% du capital social	-	-	20% du capital social
Autorisation de fixer le prix dans la limite de 10% du capital des autorisations avec suppression du DPS	25/09/2014	25/11/2016	10% du capital social / an	-	-	10% du capital social /an
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS au profit d'une catégorie de personne assurant la prise ferme des titres de capital de la Société	25/09/2014	25/03/2016	5 000 000	-	-	5 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS au profit d'une catégorie de personne conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du Code de Commerce	25/09/2014	25/03/2016	30 000 000	-	-	30 000 000
Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions au profit d'une catégorie de personne conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du Code de Commerce	25/09/2014	25/03/2016	10% du capital social	-	-	10% du capital social
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission, d'apport ou de fusion	25/09/2014	25/11/2016	10 000 000	-	-	10 000 000
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	25/09/2014	25/11/2016	15% de l'émission initiale	-	-	15% de l'émission initiale
Autorisation à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature	25/09/2014	25/11/2016	10% du capital social	-	-	10% du capital social
Autorisation de procéder dans le cadre des dispositions de l'article L.225-129-1 du Code de Commerce à une augmentation de capital dans les conditions prévues à l'article L.3332-19 du Code du travail	25/09/2014	25/11/2016	3% du capital social	-	-	3% du capital social
Attribution d'actions gratuites	25/09/2014	25/11/2017	10% du capital social	-	-	10% du capital social
Autorisation d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	25/09/2014	25/11/2016	10% du capital social	-	-	10% du capital social

Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique visant les titres de la Société	25/09/2014	25/03/2016	50% du capital social	-	-	50 % du capital social
Utilisation des délégations en période d'offre publique	25/09/2014	25/03/2016	NA	NA	NA	NA

9.2.3 Annexe 3 : Tableaux de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice :

Nom et prénom	ANSEL Jean-Paul
Qualité	Président directeur général et administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	ANSEL Jean-Paul via GSE HOLDING
Qualité	Président directeur général et administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	795 148 0.27 € 214 540 euros
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	3 802 470 0.19 € 717 033 €

Nom et prénom	SANCERNI Samuel
Qualité	Directeur Général Délégué et Administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	279 289 0,24 € 67 200 euros
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	882 414 0.17 € 150 010 €

Nom et prénom	SIMONYI See-Nuan
Qualité	Administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	100 000 0.17 € 17 000 €

9.3 TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	20 734 599	12 041 317	12 038 324	12 441 617	12 375 673
b) Nombre d'actions émises	128 173 890	74 435 123	74 416 624	41 897 805	41 675 733
c) Nombre maximal d'actions futures à créer	49 154 704	-	13 853 596	27 562 477	27 783 822
Par conversion d'obligations					
Par exercice des droits de souscription	49 154 704	-	13 853 596	27 562 477	27 783 822
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	6 077 039	4 665 359	5 056 017	4 006 829	3 784 909
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-846 310	48 615	-5 315 734	-225 512	-5 992 486
c) Impôt sur les bénéfices	-120 300	-179 392	-833 970	-99 601	-107 047
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-726 010	228 007	-4 481 764	-125 911	-5 885 439
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-222 417	194 007	-4 244 602	-506 486	-5 663 904
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0	0	-0,06	-0,01	-0,14
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0	0	-0,06	-0,01	-0,14
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	15,5	13,8	15	19	31
b) Montant de la masse salariale	826 364	795 851	747 504	914 081	1 168 852
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	355 307	346 032	459 637	412 371	490 227

9.4 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "D M S"
S.A. au capital de 20 734 599 euros
SIEGE SOCIAL : 393, Rue Charles Lindbergh
34130 MAUGUIO
389 873 142 R.C.S. MONTPELLIER

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE

Le rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne est établi en application de l'article L. 225-37 du code de commerce.

Sous l'autorité du Président, les contributeurs à la réalisation de ce rapport ont notamment été la Direction Financière et Juridique de la Société.

La société a choisi de se référer depuis 2010 au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites élaboré par Middlednext en décembre 2009 estimant qu'il est plus adapté à la taille de la société.

Ce code Middlednext est disponible sur le site internet de Middlednext (www.middlednext.com) ci-après le Code de référence.

Le conseil d'administration a pris connaissance du Code de référence, et notamment des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-37 du Code de commerce, le présent rapport précise les dispositions du Code de référence qui ont été écartées et les raisons de ce choix sont les suivantes ;

- Recommandation R1– Cumul du contrat de travail avec le mandat social des dirigeants (cf infra 9.4.1.4),
- Recommandation R6– Règlement intérieur du Conseil d'administration (cf infra 9.4.1.4),
- Recommandation R7– Code de déontologie (cf infra 9.4.1.4),
- Recommandation R11- Informations des membres du conseil (cf infra 9.4.1.4),
- recommandation R12 – Comités spécialisés (cf infra 9.4.1.4),
- Recommandation R15 – Evaluation du conseil d'administration (cf infra 9.4.1.4).

9.4.1 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

9.4.1.1 Composition du conseil d'administration

La société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale ordinaire peut nommer à la majorité des voix, au maximum, deux censeurs choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Les

censeurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Toute personne morale qui sera désignée en qualité de censeur devra désigner un représentant permanent.

Les administrateurs peuvent exercer leurs fonctions jusqu'à l'âge de 80 ans.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 50 (cinquante).

Un mandat d'administrateur a été renouvelé lors de l'assemblée générale du 31 juillet 2014.

La durée des mandats des administrateurs est adaptée aux spécificités de l'entreprise.

A ce jour, votre Conseil d'administration est composé de trois membres.

Nom	Date de nomination - renouvellement	Date d'expiration du mandat	Fonction
Jean-Paul Ansel	31/05/2010 (administrateur)	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2015	Président
Samuel Sancerni	27/02/2012	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2016	Administrateur
Simonyi See-Nuan	31/07/2014	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2019	Administrateur

Nous vous rappelons que lors du conseil d'administration du 31 mai 2010, il a été décidé que le président du conseil d'administration cumulerait ses fonctions avec celles de Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Samuel Sancerni a été nommé Directeur Général Délégué lors du conseil d'administration du 27 septembre 2011.

Aucun administrateur n'est élu par les salariés et aucun censeur n'est membre du Conseil.

Compte tenu de la taille réduite de la société aucun comité (contrôle interne, audit, rémunération ...) n'a été mis en place.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de DMS, des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés.

En l'absence de règlement adopté par le conseil d'administration, les administrateurs ont pris l'engagement de s'interdire d'intervenir sur des opérations portant sur les titres de la société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

Parmi les membres du conseil, un d'entre eux (Mme Simonyi See-Nuan) est considéré comme indépendant conformément à la définition donnée par le Code de référence.

En effet, selon la huitième recommandation du Code Middlenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, les critères permettant de qualifier un membre du Conseil d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société, ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

En outre, par le renouvellement du mandat de Madame Simonyi See-Nuan, le groupe se met progressivement en conformité avec l'article L225-17 du Code de commerce qui vise à une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration.

Le conseil d'administration est composé d'administrateurs aux compétences et profils variés. Ils ont tous une bonne connaissance de l'activité de DMS et de son secteur d'activité. Les profils de chaque administrateur proposé ont été communiqués à l'assemblée générale et la nomination de chaque administrateur a fait l'objet d'une résolution distincte.

La liste des mandats exercés par les administrateurs de la société dans d'autres sociétés, est la suivante :

➤ **Jean-Paul ANSEL : Président du Conseil d'Administration et Directeur Général**

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Président de la SAS APELEM Gérant de la société SARL MEDILINK Président de la société Apelem Korea Président de la société Apelem Espagne Administrateur de la société Alpha M.O.S.
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Administrateur Délégué de la société GSE Holding
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Gérant de la société MERIX SARL Gérant de la société LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES "LTR" SARL

➤ **Samuel SANCERNI : Administrateur et Directeur Général Délégué**

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Directeur Général Délégué de DMS Directeur Général de la SAS APELEM depuis juin 2013
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

➤ **See-Nuan SIMONYI : Administrateur**

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Administrateur de la société Alpha M.O.S.
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

La société, compte tenu de sa taille modeste et de l'implication de son dirigeant, n'applique pas pour le moment les recommandations du rapport Bouton relatives au gouvernement d'entreprise, en matière d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et de création de comités de contrôle (audit, rémunérations, etc.).

9.4.1.2 Fonctionnement et travaux du Conseil d'administration

➤ Missions du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

➤ Délibérations du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais sous réserve du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Les réunions du conseil d'administration se déroulent normalement au siège social.

Le conseil d'administration s'est réuni 9 fois au cours de l'exercice 2014, le taux de participation des administrateurs s'élève à 82%.

Dates	Thèmes débattus	Taux de participation des administrateurs
6 février 2014	Convocation d'une assemblée générale mixte	100% (dont 1 pouvoir)
27 mars 2014	Arrêté des comptes annuels et consolidés Conventions réglementées Fixation de la rémunération du président directeur général	67%
15 mai 2014	Autorisation du dépôt d'une requête aux fins de prorogation du délai de convocation de l'assemblée générale - Décisions à prendre pour la préparation et la Convocation de l'assemblée générale mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013	67%
2 juin 2014	Augmentation de capital par incorporation de réserves attribution définitive d'actions gratuites aux bénéficiaires Croissance externe	100%
19 juin 2014	Croissance externe	67%
5 août 2014	Autorisation d'émission d'un emprunt obligataire Délégation au président de la réalisation de l'émission	67%
5 août 2014	Arrêté de la situation semestrielle au 30 juin 2014	67%
19 novembre 2014	Lancement de l'opération d'augmentation de capital	100% (dont un pouvoir)
19 décembre 2014	Constatation des souscriptions à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription Décision à prendre relative à une éventuelle allocation du solde des actions non souscrites Décision à prendre relative à un éventuel exercice de la clause d'extension Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital	100% (dont un pouvoir)

Aucune réunion ne s'est tenue sans la présence du Président Directeur Général..

➤ Convocation des administrateurs et des commissaires aux comptes

Les administrateurs ont été convoqués cinq jours au moins à l'avance par lettre simple ou verbalement.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels.

➤ Information des administrateurs

Les demandes d'information des administrateurs préalables aux séances du conseil sont satisfaites conformément aux dispositions légales applicables et aux moyens dont dispose la société, étant précisé qu'elles ne doivent pas faire obstacle à un fonctionnement régulier du conseil.

Le Président veille à fournir aux administrateurs toute information nécessaire entre les réunions du conseil lorsque l'actualité de l'entreprise le justifie.

➤ Relation du conseil avec les tiers

Le conseil d'administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du conseil qui examinent et arrêtent les comptes intermédiaires (comptes consolidés semestriels) ainsi que les comptes annuels (sociaux et consolidés).

9.4.1.3 Limitations éventuelles apportées aux pouvoirs du Directeur Général par le Conseil d'administration

Nous vous rappelons que lors du conseil d'administration du 31 mai 2010, il a été décidé que le président du conseil d'administration cumulerait ses fonctions avec celles de Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur.

Eu égard à la taille de la société, la dissociation entre les fonctions de direction générale et de président du conseil d'administration ne se justifiait pas.

Ainsi, la fonction de Directeur Général est assumée par le Président du Conseil d'Administration qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration n'a pas souhaité limiter les pouvoirs du Directeur Général.

9.4.1.4 Gouvernement d'entreprise

➤ Cumul du contrat de travail avec le mandat social des dirigeants

Monsieur Samuel Sancerni Directeur Commercial d'APELEM a été nommé Directeur Général Délégué de DMS en septembre 2011.

Monsieur Samuel Sancerni cumule son contrat de travail en tant que Directeur Commercial avec son mandat de Directeur Général Délégué car son contrat de travail est antérieur à son nouveau mandat.

Il ne perçoit aucune rémunération au titre de sa fonction de Directeur Général Délégué.

➤ Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration n'a pas établi de règlement intérieur, mais demeure attentif aux bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise, et notamment des points de vigilance du Code Middenext. À cet effet, le Conseil d'administration se réunit à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

➤ Evaluation du Conseil d'administration

La taille et les moyens de DMS ne permettent pas la mise en place d'une évaluation externe formelle.

La recomposition du conseil au cours de l'exercice et son recentrage devront permettre une amélioration de son fonctionnement et une effectivité de son évaluation.

➤ Code de déontologie

Il n'y a pas à l'heure actuelle de code de déontologie pour les organes de Direction de la Société. Les administrateurs n'ont aucune limitation d'intervention.

Chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé statutairement à 50 (cinquante).

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de DMS des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés.

En l'absence de règlement adopté par le conseil d'administration, les administrateurs ont pris l'engagement de s'interdire d'intervenir sur des opérations portant sur les titres de la société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

➤ Informations des membres du conseil

Les modalités pratiques de délivrance de l'information aux membres du conseil ne font l'objet d'aucune procédure écrite compte tenu de l'absence de règlement intérieur.

Toutefois, les demandes d'informations des membres du conseil sont traités dans des délais raisonnables dès réception.

➤ Comités spécialisés

Compte tenu du faible nombre d'administrateurs, les comités spécialisés (audit, rémunérations, nominations, stratégie,) n'ont pas encore été mis en place en 2014, nous étudierons l'opportunité de les constituer en 2015 en fonction de l'évolution du nombre d'administrateurs et de leurs domaines de compétence.

Compte tenu de la taille de la Société et de la forte implication des dirigeants dans la gestion des procédures clés du groupe, la gouvernance mise en place permet une bonne régulation du pouvoir ainsi qu'une efficacité des prises de décision.

Conformément aux dispositions de l'article L 823-20 al 4 du code de commerce, le conseil d'administration remplit les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L 823-19 (comité d'audit).

Le président s'abstient d'assister au conseil réuni en formation de comité d'audit mais il peut être invité à participer à une partie de la réunion.

Conformément aux missions dévolues au comité d'audit, le Conseil d'administration assure ainsi le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière

- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes

Il existe par ailleurs un Comité de Direction, présidé par le Président Directeur Général, qui se réunit de façon informelle une fois par mois.

Il met en œuvre les orientations stratégiques du groupe, traite des arbitrages entre les directions, des allocations de ressources et des moyens de façon à assurer le pilotage global.

Il est constitué du Président Directeur général, du Directeur commercial, du Directeur industriel, du Directeur des ressources humaines, du Directeur financier, du directeur R&D, du Responsable Supply Chain. D'autres participants peuvent être invités en fonction des sujets abordés.

9.4.1.5 Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux est fixée par le conseil d'administration de la Société.

Les principes de fixation de la rémunération du Président du conseil d'administration (Monsieur Ansel) comprennent :

- une rémunération fixe annuelle
- une rémunération variable (critères non publiés pour des raisons de confidentialité)

Les rémunérations versées au titre de l'exercice 2014 sont mentionnées dans le rapport de gestion au paragraphe 9.1.5.6 « Les rémunérations des mandataires ».

Les critères d'obtention de la part variable de la rémunération du Président du conseil d'administration pour l'année 2014 ont été atteints, mais le président a décidé de renoncer volontairement à cette part variable de 150 K€ comme il l'avait déjà fait au titre de l'année 2012 (pour 75 K€).

Ce dernier ne percevra donc aucune rémunération variable au titre de l'exercice 2014.

Monsieur Samuel Sancerni bénéficie d'un contrat de travail en qualité de Directeur Commercial incluant une clause de non concurrence. En revanche, il ne perçoit aucune rémunération au titre de sa fonction de Directeur Général Délégué.

Monsieur Samuel Sancerni bénéficie d'un avantage en nature correspondant à la souscription d'un contrat d'assurance en cas de perte d'emploi.

Les dirigeants mandataires sociaux :

- n'ont jamais été attributaires d'indemnités de départ au-delà du cadre légal,
- ne jouissent pas d'un régime de retraite supplémentaire,

Attribution d'actions gratuites :

L'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2011 avait autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit de certains salariés ou mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la société DMS soit dans une de ses filiales, et dans la limite de 10% du capital social, à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Usant de cette autorisation le Conseil d'Administration du 31 mai 2012, à qui il avait été délégué le pouvoir de déterminer l'identité des bénéficiaires et les conditions d'attribution, a décidé l'attribution de 4 584 063 actions (soit 6,16% du capital au 31 décembre 2012 et 5,8% du capital après effet potentiel maximal de dilution relatif à ces mêmes actions) dont 4 211 980 actions au profit des dirigeants mandataires sociaux selon les modalités décrites ci après :

Mandataire social	date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions	date d'acquisition	date de disponibilité
Jean Paul Ansel	31 mai 2012	2 351 565	446 797	31 mai 2014	31 mai 2016
Samuel Sancier	31 mai 2012	1 860 415	353 479	31 mai 2014	31 mai 2016

L'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires a été définitivement constatée par le Conseil d'Administration du 2 juin 2014 (la période d'acquisition de 2 ans étant arrivée à son terme le 31 mai 2014), qui a décidé l'émission de 4 584 063 nouvelles actions ordinaires.

➤ Jetons de présence versés aux administrateurs (recommandation R14)

Le conseil d'administration du 2 mars 2010 a décidé de fixer le montant des jetons de présence à mille euros par administrateur et par conseil.

L'assemblée générale du 28 juin 2013 a fixé à 100 000€ le montant global des jetons de présence pour l'exercice 2013 et pour les exercices suivants (sauf décision contraire).

Au titre de 2013, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur de 14 000 euros dans les comptes de l'exercice (dont 8 000 euros décaissés en 2013 et 6000 euros décaissés en 2014).

Au titre de 2014, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur de 19 000 euros dans les comptes de l'exercice décaissés en totalité au cours de l'année 2014.

➤ Missions exceptionnelles confiées à certains administrateurs

Néant

9.4.1.6 Modalités particulières de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales figurent dans les statuts de la société et sont reproduites ci-après :

L'assemblée générale se compose de tous les propriétaires d'actions ordinaires pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Le droit de se faire représenter à l'assemblée générale et celui de participer au vote des résolutions s'exerce conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aucune restriction n'est apportée par les statuts de la Société. S'agissant du mode de fonctionnement de l'assemblée, de ses principaux pouvoirs ainsi que des droits des actionnaires, l'article 26 des statuts de DMS prévoit les règles suivantes qui sont conformes à la loi :

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les réunions se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut donner pouvoir à un autre actionnaire ou à son conjoint en vue d'être représenté à une assemblée. Il peut également voter par correspondance conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou un administrateur spécialement délégué à cet effet par le président. A défaut l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées conformément à la loi.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur. »

Conformément à l'article R. 225-85 du code de commerce, seront admis à participer à l'assemblée les actionnaires qui justifieront de leur qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte au troisième jour ouvré précédent l'assemblée, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par leurs intermédiaires habilités. Pour les actionnaires au nominatif, cet enregistrement comptable à J-3 dans les comptes de titres nominatifs est suffisant pour leur permettre de participer à l'assemblée. Pour les actionnaires au porteur, ce sont les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes de titres au porteur qui justifient directement de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès du centralisateur de l'assemblée par la production d'une attestation de participation qu'ils annexent au formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Toutefois, si un actionnaire au porteur souhaite participer physiquement à l'assemblée et n'a pas reçu sa carte d'admission, il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire à J-3 pour être admis à l'assemblée. Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu précisé dans la convocation.

9.4.1.7 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il n'existe pas de mesures anti-OPA.

9.4.2 Procédures de contrôle interne (Hors Société Alpha Mos)

9.4.2.1 Objectifs

Les procédures de gestion des risques, ou de contrôle interne, ont notamment pour objectifs :

- de recenser les risques potentiels qu'ils soient comptables et financiers ou opérationnels et de les évaluer (probabilité d'occurrence, impacts),
- de définir et de mettre en œuvre des actions de maîtrise et de contrôle des risques.

Dans le domaine comptable et financier, les procédures de contrôle les plus importantes (susceptibles d'avoir un impact sur les comptes) visent à maîtriser les processus suivants :

- reconnaissance du chiffre d'affaires
- gestion de trésorerie.

Au niveau opérationnel, les risques potentiels principaux identifiés (processus de vente) sont les suivants :

- dépassement sur les prix de revient des matériels médicaux élaborés (et donc risque de perte financière),
- détection trop tardive d'une non-satisfaction client dans le cadre de la livraison de matériels médicaux.

Les risques opérationnels peuvent être importants du fait de l'importance des commandes, de la nature des matériels livrés (matériel médical) et de la répartition du chiffre d'affaires sur un nombre de clients limités.

9.4.2.2 Organisation générale du contrôle interne

La société n'a pas organisé un service dédié au contrôle interne, chargé d'effectuer des vérifications pour son compte.

Toutefois, le contrôle et la maîtrise des risques liés aux activités de la société reposent principalement sur :

- l'indépendance et la séparation des fonctions entre les personnes chargées de l'engagement des opérations et celles chargées de leur contrôle.
- la mise en place du Comité de Direction qui comprend les responsables des différentes fonctions de la société. Ils traitent de tous les sujets concernant la marche et le fonctionnement de l'entreprise dans ses différents aspects. Chaque membre de ce comité assure le contrôle interne de sa fonction.

Compte tenu de la taille du groupe, la gestion des risques est assurée par la direction générale qui réunit régulièrement le comité de direction réunissant les Directeurs du groupe. Elle passe régulièrement en revue les principaux risques auxquels la société est confrontée et notamment ceux décrits dans le rapport de gestion. La gestion opérationnelle des risques est confiée aux directeurs responsables des activités ressources humaines, industrielles, commerciales et financières.

La taille du groupe permet une communication très régulière entre le Président Directeur Général et les Directeurs.

La direction générale a notamment le souci de s'assurer que les expériences passées soient prises en considération.

La société a également mis en place un ensemble de polices d'assurances destinées à garantir la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité de l'entreprise.

Le Système de Management de la Qualité est certifié conformément à la norme ISO 9001:2008 et la norme ISO 13485:2003 (norme complémentaire spécifique aux dispositifs médicaux). Ses produits sont conformes à la réglementation européenne exprimée par la directive 93/42/CEE relative aux dispositifs médicaux, modifiée par la directive 2007/47/CE et certifiés par l'organisme notifié SGS

9.4.2.3 Des implantations stratégiques et des moyens mutualisés

En France, le groupe DMS bénéficie d'implantations stratégiques dans les différentes zones géographiques dans les domaines de la distribution et du service après vente soit en direct soit au travers d'accords commerciaux.

En ce qui concerne l'export, le groupe a conclu des accords avec des distributeurs locaux, parfois exclusifs, qui prennent en charge l'installation et le service après vente des produits DMS.

La société mère DMS SA développe à la fois une activité de production et distribution de matériels d'ostéodensitométrie ainsi qu'une activité de centre de services au profit de ses filiales afin de mutualiser les ressources et d'en optimiser l'utilisation.

9.4.2.4 Procédures de contrôle de l'information comptable et financière

- Contrôle interne – procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :

Les comptes des filiales sont préparés conformément aux règles et méthodes comptables du groupe, Les comptes consolidés sont préparés conformément aux règles aux normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'union européenne à ce jour.

- Reconnaissance du chiffre d'affaires :

Une analyse juridique approfondie a été menée pour mieux prendre en compte les impacts juridiques des incoterms sur la reconnaissance du chiffre d'affaires. Un lien systématique a été mis en place entre les services commerciaux, logistiques et comptables pour obtenir les informations nécessaires à la reconnaissance du chiffre d'affaires en conformité avec les définitions des transferts de propriété définies par les incoterms.

- Cycle trésorerie :

Le cycle est traditionnellement considéré comme un processus sensible ; ce qui conduit à imposer une organisation avec séparation des tâches.

- Pour le cycle décaissements, les personnes sont différentes pour les tâches suivantes : délivrance d'un bon à payer / émission du titre de paiement / signature du titre de paiement / comptabilisation et rapprochement bancaire / contrôle du rapprochement bancaire.

- Pour le cycle encaissements, les intervenants sont différents pour les tâches suivantes : relance clients / réception des titres de paiement client / remise à l'encaissement, comptabilisation et rapprochement bancaire / contrôle rapprochement bancaire.

Le trésorier du Groupe actualise quotidiennement les décaissements et encaissements réalisés lui permettant d'optimiser les gestions des lignes de trésorerie accordées par les établissements bancaires.

- Contrôle interne – procédures opérationnelles métier :

- Processus vente :

Après validation de la faisabilité d'une affaire tant en terme technique que de délai, le service commercial transmet au client une offre commerciale pour acceptation formelle.

Afin de prévenir le risque d'impayés, une assurance COFACE a été souscrite pour les ventes à l'export, dans le cas où une couverture COFACE ne peut être obtenue, le groupe impose généralement l'ouverture préalable d'un crédit documentaire ou exige un paiement intégral avant livraison. Il n'est pas nécessaire de s'assurer contre le risque de change car la majorité des ventes sont libellées en euros.

- Satisfaction clients

1. Soutien après la vente :

Les responsables des services SAV, production, méthodes, bureau d'étude, qualité et achats se réunissent régulièrement pour étudier les demandes des clients répertoriées au cours de la période écoulée.

Ces demandes peuvent porter sur des défauts de fonctionnement, des difficultés de mise en route ou des demandes d'amélioration. Pour chaque réclamation client, une action est mise en place pour répondre au mieux à chaque problématique. Cette action est ensuite prise en charge par le service concerné en fonction de l'origine de l'incident. La mise en œuvre de ces actions ainsi que leur efficacité sont examinées lors des réunions suivantes.

2. Processus d'amélioration continue :

Des réunions bimensuelles traitent les demandes de modification (DDM) des produits ou des processus, elles sont composées au minimum d'un représentant des services Qualité, Développement, Production, Service après ventes, Supply chain, d'autres services peuvent être représentés, selon les besoins.

Les demandes de modifications issues d'idées d'amélioration, de remontées terrain, de réflexions de réduction de coûts, de besoins identifiés du marché, de contraintes réglementaires ou de cas de matériorigilance, sont répertoriées dans un tableau et évaluées selon leur criticité lors de cette réunion.

Les demandes de modifications sont analysées afin d'évaluer toutes les conséquences, puis des actions appropriées sont proposées. La mise en œuvre de ces actions ainsi que leur efficacité sont examinées lors des réunions suivantes.

- Stocks

Chaque demande d'achat ponctuelle n'est traitée qu'après vérification de l'état des stocks concernés. Les commandes cadencées sont basées sur les prévisions commerciales.

Les sociétés du groupe travaillent régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'elles ont préalablement référencés.

Les caractéristiques des pièces constitutives des appareils fabriqués sont définies par le bureau d'études et actualisées, une remise à niveau des pièces en stock peut être effectué par le fournisseur ou en interne.

Les stocks font l'objet d'inventaires physiques au moins deux fois par an lors des situations comptables

Un système informatique intégré de type ERP (opérationnel depuis 2011) permet une meilleure traçabilité des flux de matériels, et a contribué à l'amélioration des processus d'évaluation des stocks.

- Ressources humaines, recrutement, gestion de la masse salariale :

Les demandes de recrutement sont formulées par les membres du comité de direction dans le cadre des réunions mensuelles. Les arbitrages concernant les évolutions salariales (augmentations, primes...) sont réalisés dans le cadre de réunions spécifiques avec le Président Directeur Général le Directeur Général et la responsable des ressources humaines à l'issue des entretiens annuels de progrès.

Le service Ressources Humaines contrôle le processus de recrutement en étroite collaboration avec le responsable de service concerné, (détermination du profil de poste, diffusion de l'annonce, et sélection des candidats).

Les bulletins de salaires sont établis par le service comptable, ils sont ensuite validés et vérifiés par le Service des ressources humaines. La responsable des ressources humaines appose mensuellement sa signature sur les listes des virements de salaires à effectuer

- Axes d'amélioration

Le groupe DMS envisage d'intensifier les contrôles des comptes des filiales et de les intégrer davantage dans les procédures du groupe.

Les procédures de reporting sont en cours de révision suite à l'acquisition d'un logiciel ERP.

9.4.3 Procédures de contrôle interne de la filiale Alpha Mos

9.4.3.1 Référentiel

La société adopte le cadre de référence pour les VaMPS de l'AMF.

9.4.3.2 Définition et objectifs

La Société a défini et mis en œuvre un cadre de contrôle interne qui s'appuie principalement sur le cadre de référence de l'AMF en la matière.

Ainsi, le contrôle interne vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité de l'information financière et comptable, la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

Notamment, le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation de ses opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

Toutefois, un système de contrôle interne ne peut offrir qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs ci-avant détaillés, compte tenu des aléas ou des dysfonctionnements pouvant exister dans son application.

Les limites d'un tel système sont, principalement, les suivantes :

- le coût d'un contrôle interne ne doit pas excéder les avantages escomptés de ce contrôle,
- la plupart des contrôles internes portent sur des opérations répétitives et non sur des opérations non récurrentes,
- le risque d'erreur humaine due à la négligence, à la distraction, aux erreurs de jugement ou à la mauvaise compréhension des instructions ne peut être totalement éliminé,
- la possibilité d'échapper aux contrôles internes par la collusion d'un membre de la Direction ou d'un employé avec d'autres personnes internes ou externes à l'entité,
- l'éventualité qu'une personne chargée de réaliser un contrôle interne abuse de ses prérogatives, par exemple un membre de la direction passant outre le contrôle,
- la possibilité que les procédures ne soient plus adaptées en raison de l'évolution de la situation, et donc que les procédures ne soient plus appliquées.

9.4.3.3 Analyse des facteurs de risques

Les principaux facteurs de risque identifiés par la société sont les suivants :

Risques liés au ralentissement des investissements des clients

Les ventes des produits et de services sont liées aux décisions d'investissement des clients de la Société.

Si ces derniers, pour des raisons macro-économiques ou des raisons propres, viennent à décaler ou à annuler leurs investissements dans ces domaines, cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

Risques liés à la concurrence.

Les concurrents directs, ou ceux qui peuvent le devenir en s'adjoignant des activités concurrentes des produits et services de la Société, disposent ou pourraient disposer de ressources financières suffisantes pour pénétrer le marché européen et concurrencer la Société sur sa base installée ou ses clients potentiels et prospects.

De ce fait, ils pourraient mettre en danger la réalisation du plan de développement de la Société.

De façon générale, la société ALPHA MOS intervient dans un marché concurrentiel, avec tous les risques que cela comporte, provenant notamment de la concurrence de ses compétiteurs directs ou indirects et de l'apparition d'éventuels produits de substitution.

Cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

Risques commerciaux et marchés

Certains produits, sur lesquels la société ALPHA MOS base une partie de sa croissance, sont en cours de développement ou incluent des technologies sophistiquées et délicates à mettre au point.

De même, les marchés identifiés pour les produits et services de la Société sont et/ou restent en devenir.

Dans cette hypothèse, si ces produits et services ne fonctionnent pas conformément aux spécifications définies, ou ne sont pas à même de répondre aux attentes de la clientèle, les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société en seraient durablement affectés.

De plus, des retards imprévus dans le développement de produits nouveaux peuvent avoir un impact négatif sur la capacité de la Société à lancer ces produits sur le marché en temps voulu, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses revenus et son résultat d'exploitation futurs.

Risques liés aux projets clients.

La Société intervient sur des projets parfois complexes.

De ce fait, la Société n'est pas à l'abri d'une réclamation d'un client considérant que les produits de la Société, ou ses consultants, n'ont pas atteint les objectifs attendus ou lui ont causé des préjudices où n'ont pas été réalisés dans les délais contractuellement prévus.

La Société pourrait alors être amenée à payer des dommages et intérêts devant une juridiction civile ou à transiger pour éviter toute poursuite.

Cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

Risque de liquidité

La société a mis en place au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014 un ensemble de financements destinés à lui permettre d'assurer sa liquidité.

Cette politique de gestion de la trésorerie est poursuivie sur l'exercice ouvert depuis le 1^{er} octobre 2014 et clos le 31 décembre 2014 par le recours à l'affacturage et à la mobilisation de diverses créances.

Ce contrat a été résilié à effet du 17 mars 2015.

Il existe un risque qu'en cas de ventes insuffisantes, la société ne dispose pas d'un volume de créances à mobiliser suffisant pour exécuter ses engagements.

Il existe un risque que certaines créances de la société ne soient pas mobilisées par ses partenaires financiers en raison de la nature ou de la localisation des débiteurs.

Il est rappelé que la société a subi plusieurs exercices consécutifs de pertes et qu'elle est actuellement en exécution d'un plan de continuation permettant le règlement des dettes antérieures

au redressement judiciaire sur une période de neuf (9) ans, et ce tel qu'homologué par jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014.

Risques liés aux renforcements des fonds propres.

Rien ne permet d'affirmer que la société sera profitable dans les années à venir, la Société étant une société technologiquement innovante investissant une part importante de ses revenus dans des programmes de Recherche et Développement.

De tels investissements nécessitent classiquement des appels publics à l'épargne, aucune garantie de souscription n'étant connue d'avance à cet effet.

Pour pallier ce risque, il convient de rappeler :

- qu'une augmentation de capital en numéraire réservée à la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS par émission de 13.888.889 actions nouvelles d'un montant nominal de 2.777.777,80 € assortie d'une prime d'émission de 2.222.222,24 € a été autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2014 et mise en œuvre par le conseil d'administration du 24 octobre 2014,

A ce jour, celle-ci a été réalisée.

- qu'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission de 4.810.438 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de 962.087,60 € assortie d'une prime d'émission de 769.670,08 € a été autorisée par l'assemblée générale extraordinaire et mise en œuvre par le conseil d'administration du 24 octobre 2014.

A ce jour, celle-ci a été réalisée.

Risques sociaux et risques liés aux personnels clés.

La réussite future de la Société et du Groupe repose en grande partie sur la pérennité dans leurs postes de ses personnels techniques, commerciaux et dirigeants clés ainsi que sur sa capacité à fidéliser ses collaborateurs, dotés de compétences techniques, commerciales et d'encadrement de haut niveau.

Il est précisé que la Société n'a jamais connu de grève et les relations sociales au sein de la Société sont considérées comme normales.

Toutefois, la concurrence est très forte notamment en ce qui concerne les ingénieurs spécialisés dans les nouvelles technologies et le départ de certains collaborateurs pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la société.

Risques liés aux difficultés de recrutement

L'incapacité éventuelle de la Société à recruter des ingénieurs, commerciaux ou autres personnels pourrait avoir un impact significatif sur son plan de développement et son résultat d'exploitation.

Risques liés à la volatilité des cours de l'action «ALPHA MOS»

Les marchés financiers, et plus particulièrement le Segment C d'Euronext regroupant les petites capitalisations, sont extrêmement volatiles.

Le cours de l'action « ALPHA MOS » a été très volatile par le passé.

Pour l'avenir, il peut être sujet à des fluctuations importantes, à la fois pour des raisons liées à l'exploitation mais peut être aussi pour des raisons sans aucun rapport avec les performances opérationnelles de la Société.

Cela peut avoir un impact significatif sur le patrimoine des actionnaires de la Société et sur sa capacité à lever des nouveaux capitaux.

Risques liés aux délits d'initiés

Un (1) salarié ou administrateur pourrait bénéficier d'une information privilégiée relative à la société ALPHA MOS et à son activité et intervenir sur le titre « ALPHA MOS ». Cela pourrait nuire à l'image de la Société et pourrait entraîner différents litiges avec des tiers.

Risques liés aux obligations des dirigeants à l'égard de leurs titres

La société ALPHA MOS est une société cotée, qui de ce fait répond à certaines règles ou recommandations spécifiques relatives aux obligations des dirigeants vis-à-vis du titre « ALPHA MOS », définies notamment par l'AMF et le Code Monétaire et Financier. Le non-respect de ces recommandations AMF ou des obligations légales pourrait nuire à l'image de la Société et pourrait entraîner différents litiges avec des tiers.

Risques juridiques

La société et le groupe ALPHA MOS ne sont soumis à aucune réglementation particulière et l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative spécifique.

A la connaissance du Conseil d'administration, il n'existe pas, en dehors des litiges ayant fait l'objet de provisions dans les comptes, de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

Toutefois, les risques juridiques significatifs existent dans différents domaines (droit social, droit des contrats, droit commercial et économique, droit des sociétés, droit de la propriété intellectuelle etc.) et concernent la société ALPHA MOS au même titre qu'une autre société anonyme impliquée dans les nouvelles technologies, internationalisée et cotée en Bourse sur un marché réglementé.

Risques liés à la propriété intellectuelle et à la R&D

La société ALPHA MOS a déposé de nombreux brevets aux USA et en Europe.

De même, certains des logos et marques utilisés par la Société ont été déposés en France et dans divers pays étrangers.

Toutefois, la Société pourrait subir les conséquences d'une contrefaçon de la part d'un tiers de ses brevets, marques, de sa technologie ou de son savoir-faire, ou d'une éventuelle action en justice d'un tiers contestant un élément de la propriété intellectuelle de la Société, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

De même, la Société bénéficie de la mesure fiscale du crédit d'impôt recherche (CIR) qui a pour but de baisser pour les entreprises le coût de leurs opérations de recherche-développement.

Toutefois, le caractère technique et scientifique des projets de dépenses de recherche présentés par la Société peut être remis en cause par l'administration fiscale et lesdits projets pourraient à ce titre ne plus être éligibles au crédit d'impôt recherche.

Risques liés au recouvrement des créances clients

La Société n'est pas à l'abri de la défaillance financière significative d'un client qui, devenu insolvable, ne serait plus en mesure de régler ses créances.

Cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

Risques liés aux fournisseurs

La Société travaille avec plusieurs fournisseurs qui sont :

- soit des fabricants, bureau d'études, fournisseurs de technologies intégrées,
- soit des fournisseurs de licences et de maintenance dans le cadre de l'activité Intégration de la Société.

L'interruption de l'un (1) de ces contrats ou la défaillance de l'un de ces fournisseurs pourraient avoir un effet négatif sur ses revenus et son résultat d'exploitation futurs.

Risques liés aux acquisitions potentielles

La Société pourrait accélérer son développement dans le monde en réalisant des opérations de croissance externe.

Ces opérations risqueraient d'entraîner une dilution du capital, la prise en charge de nouvelles dettes et la nécessité de respecter les critères de valorisation des goodwill définis au sein de l'IAS 36¹.

De plus, la Société risquerait de ne pas être à même d'intégrer ces nouvelles structures, françaises ou internationales en son sein, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses revenus et son résultat d'exploitation futurs.

Risques liés à l'élaboration des comptes consolidés

La Société ALPHA MOS publie des comptes consolidés regroupant ses états financiers et ceux de ses filiales.

L'élaboration de ces comptes est délicate du fait de la complexité du référentiel International Financial Reporting Standards (IFRS)² de consolidation, de leur évolution, de l'éloignement des filiales étrangères, de la référence à des réglementations et des règles fiscales différentes des règles françaises.

Ce processus d'élaboration présente donc des risques d'erreur ou d'omission.

Risques liés à des actes de détournement ou de malveillance

La Société ou l'une de ses filiales pourrait subir, de la part de l'un de ses employés ou d'un autre tiers, un détournement de fonds ou une fraude.

Cela obérerait la trésorerie de la société et peut être aussi du groupe, et à ce titre pourrait avoir un effet négatif sur son patrimoine.

Risques environnementaux

A la connaissance du Conseil d'administration, l'activité de la Société et de ses filiales ne génère aucun risque environnemental.

Toutefois, il existe un risque que de nouvelles réglementations relatives à l'environnement et/ou au traitement des déchets s'appliquent à l'entreprise, aussi bien sur les produits développés et commercialisés que sur les obligations applicables à l'entreprise dans l'exercice de son activité et aient un impact sur son chiffre d'affaires, son résultat et son patrimoine.

9.4.3.4 Procédures de contrôle interne

¹ IAS 36 « dépréciation d'actifs » a été homologuée antérieurement par le règlement CE n° 2236/2004 du 29 décembre 2004. La version d'IAS 36 a été publiée dans le règlement CE n° 1126/2008. L'IAS trouve son origine dans l' International Accounting Standards Board (IASB), organisme international chargé de l'élaboration des normes comptables internationales IAS/IFRS.

² Les normes internationales d'information financière, ou NIIF, plus connues au sein de la profession comptable et financière sous leur nom anglais de International Financial Reporting Standards ou IFRS sont des normes comptables, élaborées par le Bureau des standards comptables internationaux (International Accounting Standards Board ou IASB en anglais) destinées aux entreprises cotées ou faisant appel à des investisseurs afin d'harmoniser la présentation et la clarté de leurs états financiers.

La société est structurée autour d'un système d'information basé sur SAP Business One.
Par ailleurs, la relation Clients continue d'être pilotée par un outil informatique de gestion LOTUS (CRM Gestion client) développé en interne.
Des règles ont été établies en matière d'accès au système, de sauvegarde, de conservation des données et de vérification des enregistrements.
Les données sont sauvegardées de façon régulière et les sauvegardes sont clairement identifiées et conservés dans un endroit différent du bâtiment source.
La principale mesure prise par la société ALPHA MOS afin de se garantir contre les divers risques de nature juridique consiste à souscrire des polices d'assurance couvrant ces risques.
La politique de couverture, compte tenu de la taille de la société ALPHA MOS et du groupe, n'est toutefois pas formalisée au sein de la Société.

La Société et/ou ses filiales bénéficient à ce jour des contrats d'assurance suivants :

- Contrat d'assurance Responsabilité Civile dans le monde entier (couverture en RC professionnelle et couverture en RC produit),
- Contrat d'assurance multirisque industrielle (locaux et pertes d'exploitation) pour ses implantations françaises,
- Contrat d'assurance bris de machine pour ses implantations françaises,
- Contrat d'assurance flotte automobile pour ses implantations françaises.

Chaque filiale bénéficie par ailleurs de contrats d'assurance locaux destinés à couvrir ses risques propres.

Par ailleurs, la société ALPHA MOS, s'entoure, le cas échéant, des conseils d'avocats afin de sécuriser notamment la rédaction des contrats et tous les contentieux.

9.4.3.5 **Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la gestion a été assurée par le responsable administratif et financier de la société, M. Yannick AUTHIER, sous l'autorité du Président Directeur général.

Ils s'appuient, pour la finalisation des travaux de clôture des comptes, sur un cabinet d'expertise comptable indépendant (IF CONSEIL) .

L'équipe financière est responsable de l'établissement des comptes sociaux de la société ALPHA MOS, des comptes consolidés du groupe et de la mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du groupe et de leurs adaptations aux changements de normes.

L'organisation financière du groupe se détaille normalement de la manière suivante :

- Au niveau de la société mère, une équipe comptable est en charge des comptes sociaux et du processus de consolidation en collaboration avec le cabinet d'expertise comptable.
- Pour chaque filiale, un cabinet d'expertise comptable local est en charge de la tenue des comptes de la société.
- Les comptes des filiales font également l'objet d'une revue limitée pour les clôtures annuelles .
- Les principes comptables suivis par la société ALPHA MOS et le groupe sont définis dans les annexes aux comptes annuels et consolidés.
- Ces documents couvrent entre autres, les actifs tangibles et immatériels, les stocks, les provisions, les transactions intra-groupes, et les acquisitions.
- Etant données la taille et la structure de la société ALPHA MOS et du groupe, tous les intervenants, à commencer par l'équipe en charge de la tenue des comptes, sont étroitement associés aux éventuelles évolutions de ces référentiels et méthodes.
- Chaque filiale, par l'intermédiaire du cabinet comptable local chargé de la tenue des comptes, transmet au siège, selon un calendrier fixé au préalable, ses comptes annuels ou intermédiaires, établis selon la réglementation en vigueur dans le pays concerné.
- En outre chaque filiale transmet mensuellement une situation comptable du mois écoulé.

- Les informations transmises permettent d'une part de recenser de manière précise les opérations intra-groupes et d'autre part d'expliquer les principales variations des postes du bilan et du compte de résultat.

Dans ces cadres d'interventions, le système et les procédures de contrôle interne en vigueur ont pour objet de :

- Vérifier que les informations comptables et financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du groupe,
- Veiller à ce que les actes de gestion, de réorganisation des opérations et des comportements des personnes respectent les lois et les règlements applicables et les orientations données par les organes sociaux et les valeurs, normes, règles internes au groupe,
- Prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraudes en particulier dans les domaines comptables et financiers,
- Contrôler les opérations.

La société n'a pas fondé l'élaboration et la mise en œuvre de son contrôle interne sur la base d'un référentiel particulier.

9.4.3.6 **Principaux moyens de contrôle visant à limiter les risques**

Les principaux moyens de contrôle visant à limiter les risques les plus spécifiques à l'activité de la société ALPHA MOS sont les suivants :

Risques relatifs à l'information financière.

Les opérations quotidiennes de contrôle interne sont assurées par le responsable financier, avec l'assistance de l'expert-comptable du groupe, tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celui-ci.

Les points ci-après, méritent d'être précisés :

- Contrôle des états financiers

Des instructions de reporting financier comprenant un rappel de principes comptables, un calendrier de transmission des informations et la matrice du reporting financier (bilan, compte de résultat, tableau de flux et des données qualitatives) sont communiquées tous les ans aux filiales.

Ces informations financières, les retraitements et la réconciliation des comptes intra-groupes sont contrôlés de façon exhaustive puis sont utilisés pour les besoins de la consolidation et pour valider les données de gestion (suivi du chiffre d'affaires, suivi des budgets notamment).

Les cabinets comptables des filiales transmettent directement et mensuellement au responsable financier, après validation par le responsable des filiales, les documents comptables extraits de leur système.

- Contrôle des reportings

Le responsable financier effectue, de manière aléatoire, des contrôles de cohérence par rapport aux données budgétaires et à celles de l'exercice passé.

Les écarts et les évolutions sont analysés.

Il contrôle également la base de chiffre d'affaires complétée par toutes les sociétés du groupe.

Les principes comptables sont régulièrement actualisés en fonction du cadre de référence IFRS.

Risques liés à la reconnaissance des revenus.

La facturation d'une prestation ou d'un produit ne permet pas forcément la reconnaissance en produit d'exploitation de cette facturation, notamment si la société ALPHA MOS s'est liée par une obligation de résultat non encore atteinte ou des contraintes techniques de quelque nature que ce soit.

Le responsable financier assure la correcte reconnaissance du revenu en fonction de la nature des contrats client.

Risques liés au processus de consolidation.

La Société a mis en place diverses mesures visant à fiabiliser le processus de production des comptes consolidés de la société ALPHA MOS :

- Le processus de clôture et de consolidation est géré par le responsable administratif et financier, professionnel confirmé des métiers de la comptabilité,
- La consolidation est réalisée par le cabinet d'expertise comptable IF CONSEIL,
- La rédaction de l'annexe aux comptes sociaux et aux comptes consolidés est dorénavant externalisée et assurée par le cabinet d'expertise comptable IF CONSEIL,
- Les états financiers de la société ALPHA MOS font l'objet d'un audit lors de l'arrêté des comptes annuels et d'une revue limitée lors de l'arrêté des comptes semestriels,
- Les comptes des filiales font l'objet, à ces mêmes dates, de revues limitées,
- Les comptabilités des filiales sont gérées par plusieurs responsables comptables, professionnels confirmés des métiers de la comptabilité,
- Les comptes consolidés font l'objet d'un audit lors de l'arrêté des comptes annuels et d'une revue limitée lors de l'arrêté des comptes semestriels,
- Les comptes consolidés sont arrêtés par le Conseil d'Administration et approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Conformément au règlement CE N°16-06/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la société et du groupe ALPHA MOS sont établis depuis le 1^{er} août 2005 selon les normes comptables internationales IFRS applicable, et ce tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Risques liés au recouvrement des créances clients.

Compte tenu de la structure des créances clients de la Société, non spécialement atomisée, aucune mesure systématique (comme la contractualisation d'une assurance-crédit systématique) n'est prise pour limiter ce risque.

Toutefois, la société ALPHA MOS a mis en place une procédure recouvrement qui vise à sécuriser le processus de recouvrement des créances clients.

Cette procédure, en liaison avec la procédure vente et la procédure contrat, a notamment pour objectif de :

- Limiter le risque d'irrecouvrabilité,
- Faire correspondre les délais de règlement des clients avec les délais contractuels.

Le recouvrement est assuré par une personne dédiée du service comptable, qui applique la procédure de relance mise en place au sein du groupe.

Des outils de suivi du recouvrement ont été mis en place et sont communiqués mensuellement au Président de la société.

Risque de change.

La société procède à des ventes et à des achats en devises, notamment l'USD et le JPY.

Sa politique est de ne pas prendre des positions spéculatives dans ce domaine.

Elle vise surtout de ne pas s'exposer à un risque de perte de marge du fait de ne pas avoir pesé le poids du risque de change net sous-jacent.

A ce titre, en fonction de son exposition nette, la société peut être amenée à :

- contracter de couvertures à terme adaptées,

- maintenir des comptes ou des lignes bancaires en devises de telle sorte à neutraliser un risque parallèle et opposé,
- revoir régulièrement la structure des bilans de ses filiales pour tenir compte de la réalité économique de leur activité et de son financement.

Toutefois, la Société n'est pas à l'abri d'une erreur ou de tous autres événements qui pourraient générer une perte de change significative.

Limites du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société en la matière seront atteints. Il existe des limites inhérentes à tout système de contrôle interne relevant notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou des perturbations pouvant survenir en raison d'une défaillance ou d'une simple erreur.

9.4.4 Pouvoirs du Président Directeur Général de DMS

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration, et, dans la limite de l'objet social, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

9.4.5 Pouvoirs du Président Directeur Général Délégué de DMS

Le Directeur Général Délégué assiste le Directeur Général.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social, et dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Toutefois, il devra obligatoirement obtenir l'autorisation du conseil d'administration:

- a) au delà d'une somme de 150 000 € pour une seule et même opération, pour contracter au nom de la société, en vue de tous travaux et entreprises, faire toutes soumissions, passer, signer, exécuter tous marchés et contrats, les résilier ou les modifier, signer tous avenants
- b) au delà d'une somme de 150 000 € pour une seule et même opération, pour acquérir et céder tout titre de participation, recourir à l'emprunt, agir en justice ou transiger.

Fait à Mauguio, le 27 mars 2015

Le Président Directeur Général

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES

Cf. Tableau de variation des capitaux propres consolidés, paragraphe 20.1.3

10.2 FLUX DE TRESORERIE

Cf. Tableau des flux de trésorerie, paragraphe 20.1.4.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Au 31 décembre 2014, l'effectif du groupe DMS comprenait 10 ingénieurs de niveau Bac +5 ou titulaire d'un doctorat, et 8 personnes de niveau supérieur ou égal à Bac +2.

La demande déposée par DMS en 2009 a donné lieu à l'obtention d'un brevet en 2012 sous le n° d'enregistrement national 0953313 (Date de la mise à disposition du public du brevet d'invention: 03.08.12 Bulletin 12/31).

DMS dispose également d'une exclusivité mondiale sur un brevet lié à son activité d'osteodensitométrie dans le cadre du projet 3D-DXA

La société Alpha Mos détient les brevets suivants :

Titre	Référence	Date d'accord
Procédé et appareil de détection des substances odorantes et applications	US 5,801,297	01/09/1998
Procédé et appareil de détection des substances odorantes et applications	EP 0 719 411	03/03/1999
Appareil et procédé de caractérisation de liquides	FR 2 760 533	28/05/1999
Procédé et appareil de détection des substances odorantes et applications	US 5,918,257	29/06/1999
Appareil et procédé de caractérisation de liquides	US 6,290,838	18/09/2001
Appareil de classification destiné notamment à la reconnaissance d'odeurs	US 6,496,742	17/12/2002
Procédé et appareil de surveillance de la conversion physique ou chimique d'un matériau en grains	US 6,495,341	17/12/2002
Appareil de classification utilisant une combinaison de méthodes statistiques et de réseaux neuronaux, destiné notamment à la reconnaissance d'odeurs	US 6,496,813	17/12/2002
Appareil et méthode de classification utilisant une combinaison de méthodes statistiques et de réseaux neuronaux	EP 1 007962	29/01/2003
Appareil de classification destiné notamment à la reconnaissance d'odeurs	EP 1 007 961	12/11/2003
Dispositif pour la qualification de produits contenant des substances volatiles	US 6,743,397	01/06/2004
Dispositif pour la qualification de produits contenant des substances volatiles	EP 1 051 603	22/09/2004
Procédé et appareil adaptés à la surveillance de la qualité de composants utilisés en électronique	US 6,975,944	13/12/2005
Méthodes de surveillance et d'analyse d'espèces moléculaires au sein d'un milieu	US 7,097,973	29/08/2006
Appareils et méthodes de surveillance et d'analyse d'espèces moléculaires au sein d'un milieu	US 7,115,229	03/10/2006
Mesure de l'intensité d'odeurs	US 7,167,815	23/01/2007
Mesure de l'intensité d'odeurs	EP 1 566 633	04/06/2008
L'analyse comparative d'un échantillon par rapport à une base de données	US 7,734,436	08/06/2010
L'analyse comparative d'un échantillon par rapport à une base de données	EP 1 845 479	15/12/2010
Mesure de l'intensité d'odeurs	JP 4 814 530	19/10/2011

Liste des demandes de brevets Alpha Mos en cours :

Titre	Référence	Date de dépôt
Aiguille et dispositif pour micro-extraction en phase solide	EP 1 936 384	20/12/2007
Capteur de gaz de type chemoresistor ayant une architecture à plusieurs étages	EP 2 533 037 A1	08/06/2011
Capteur de gaz de type chemoresistor ayant une architecture à plusieurs étages	WO2012168144	07/06/2012

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTÉ LA PRODUCTION, LES VENTES ET LES STOCKS, LES COÛTS ET LES PRIX DE VENTE DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE

Le groupe poursuit ses actions de développement, notamment sur le plan produit avec le lancement commercial, en fin d'année 2014, de sa table de radiologie Optima, version « cost efficient » de la Platinum. DMS a également poursuivi le développement de sa technologie 3D-DXA, ainsi que le projet innovant de reconstruction d'image par tomosynthèse.

Sur le plan commercial, DMS s'est employé à déployer des relais de croissance à l'international, principalement en Afrique, au Moyen-Orient ou en Asie avec l'obtention récente de l'homologation des autorités chinoises pour la commercialisation de sa table Platinum. 2015 devrait permettre de matérialiser les effets de ces actions de développements, mais également de concrétiser les efforts d'avant-vente menés depuis un an aux Etats-Unis.

Enfin, après une année 2014 marquée par la fin de la procédure de redressement judiciaire d'Alpha M.O.S et la réorganisation de la société, le groupe DMS se consacrera en 2015 à la mise œuvre des orientations stratégiques de la société Alpha M.O.S et à l'amélioration de la performance opérationnelle de celle-ci, en collaboration avec le management.

12.2 EVENEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER SENSIBLEMENT LES PERSPECTIVES DU GROUPE, AU MOINS POUR L'EXERCICE EN COURS

En dehors de ces événements, DMS ne connaît pas à ce jour, d'évènements susceptibles d'influencer sensiblement les perspectives du Groupe, au moins pour l'exercice en cours.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Le présent document de référence ne contient aucun élément relevant de l'interprétation de « prévisions / estimations » au sens du Règlement européen n°809-2004.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

Cf. 9.1.5.5 « Les mandataires sociaux »

15 REMUNERATION ET AVANTAGES

Cf. 9.1.5.6 « Les rémunérations des mandataires »

15.1 PRET OU GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION

Néant

15.2 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

Néant

15.3 CONTRATS DE SERVICES LIANT LES DIRIGEANTS

Aucun contrat de services ne lie les Dirigeants à la société ni ne prévoit d'avantages à leur égard.

Cf. 9.1.5.5 « Les mandataires sociaux »

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Voir paragraphe 9.4.1 « Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration »

17 SALARIES

17.1 EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

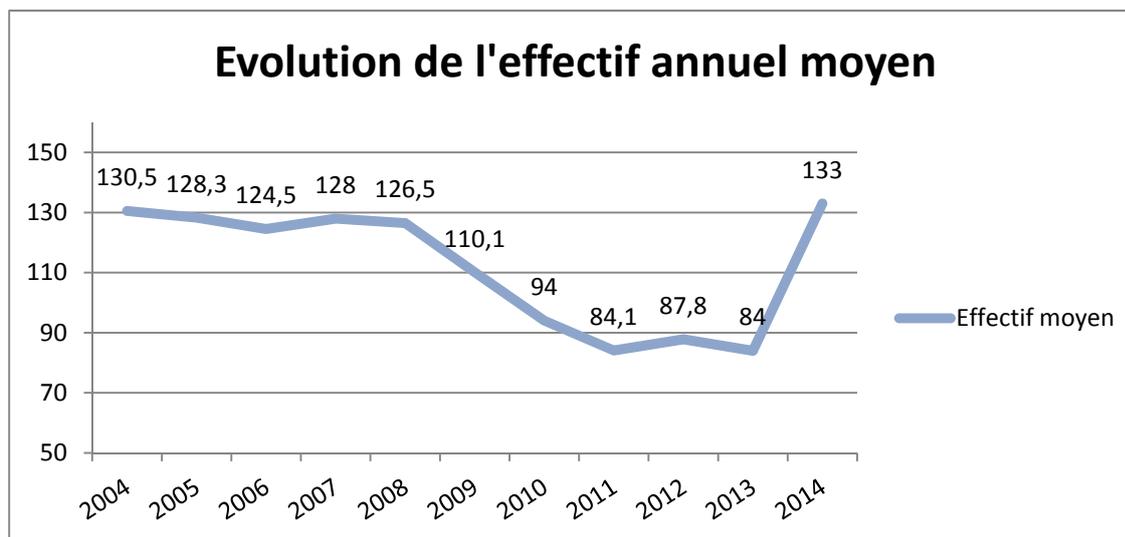
Evolution des effectifs	Au 31/12/12	Au 31/12/13	Au 31/12/14
Direction	2	2	2
Service Commercial	10	10	12
Service Technique (SAV)	18	20	17
Production / achats / stocks-expéditions	28	29	29
Comptabilité, Ressources Humaines	3	3	3
R & D, Informatique, Bureau d'Etudes	16	17	18
Qualité / Marketing / Administratif	5	4	4
Groupe Alpha M.O.S.	ND	ND	56
Total	82	85	141

17.2 EFFECTIF MOYEN DU GROUPE DMS

Exercice	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Effectif moyen	130,5	128,3	124,5	128	126,5	110,1	94	84,1	87,8	84	133

Dont un effectif moyen de 51 salariés pour le sous groupe Alpha M.O.S.

17.3 EVOLUTION DES EFFECTIFS DU GROUPE



17.4 PARTICIPATION DES SALARIES

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce, soit les actions détenues dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de fonds communs de placement d'entreprises représentait environ 0% du capital social de la société.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Les principaux actionnaires, à la date d'établissement du présent document de référence, sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Total droits de vote exerçables	Total droits de vote théoriques	% droits de vote exerçables	% droits de vote théorique*
Jean-Paul Ansel	2 351 692	1,67%	2 351 819	2 351 819	1,63%	1,63%
Jean-Paul Ansel - GSE Holding	13 680 828	9,70%	17 232 032	17 232 032	11,91%	11,91%
Samuel Sancerni	3 020 606	2,14%	3 020 606	3 020 606	2,09%	2,09%
Nuan Simonyi	182 000	0,13%	182 000	182 000	0,13%	0,13%
Autocontrôle	-	0,00%	-	-	0,00%	0,00%
PUBLIC	121 801 654	86,36%	121 929 519	121 929 519	84,25%	84,25%
TOTAL	141 036 780	100%	144 715 976	144 715 976	100,00%	100,00%

Les principaux actionnaires, à la date d'établissement du document de référence de l'année 2013 étaient les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Total droits de vote exerçables	Total droits de vote théoriques	% droits de vote exerçables	% droits de vote théorique*
Jean-Paul Ansel - GSE Holding	3 741 183	5,03%	3 741 183	3 741 183	5,02%	5,02%
Samuel Sancerni	279 289	0,38%	279 289	279 289	0,37%	0,37%
Boussard&Gavaudan	-	0,00%	-	-	0,00%	0,00%
Autocontrôle	-	0,00%	-	-	0,00%	0,00%
PUBLIC	70 414 651	94,62%	70 500 973	70 500 973	94,61%	94,61%
TOTAL 13/03/2014	74 435 123	100,00%	74 521 445	74 521 445	100,00%	100,00%

Les principaux actionnaires, à la date d'établissement du document de référence de l'année 2012 étaient les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Total droits de vote exerçables	Total droits de vote théorique	% droits de vote exerçables	% droits de vote théorique*
Jean-Paul Ansel - GSE Holding	5 083 398	6,83%	5 083 398	5 083 398	6,83%	6,82%
Samuel Sancerni	885 353	1,19%	885 353	885 353	1,19%	1,19%
Boussard&Gavaudan	11 000 000	14,78%	11 000 000	11 000 000	14,78%	14,76%
Autocontrôle	122 958	0,17%	-	122 958	0,00%	0,16%
PUBLIC	57 330 447	77,04%	57 453 799	57 453 799	77,21%	77,08%
TOTAL	74 422 156	100,00%	74 422 550	74 545 508	100,00%	100,00%

* : Le pourcentage des droits de vote théorique inclus les droits de vote de 122 958 actions détenues en autocontrôle par DMS.

Le nombre d'actions à la date d'établissement du document de référence tient compte de l'émission de :

- de 34 501 actions nouvelles par exercice de 34 501 BSA en janvier 2015, constatée lors du conseil d'administration du 27 mars 2015.
- de 6 864 actions nouvelles par exercice de 6 864 BSA en février 2015, constatée lors du conseil d'administration du 27 mars 2015.
- de 12 821 525 actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital par placement privé constatée lors du conseil d'administration du 20 avril 2015.

Franchissements de seuils :

Les déclarations de franchissement de seuil d'intermédiaires inscrits ou de gestionnaires de fonds portés à la connaissance de DMS au cours de l'année 2014 sont les suivants, il s'agit des franchissements de seuils légaux portés à la connaissance de l'AMF ou bien des franchissements de seuils statutaires :

Le 29 décembre 2014 la société Nyenburgh Holding B.V.1 (Beursplein 5, 1012JW, Amsterdam, Pays-Bas) a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 décembre 2014, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la société DMS - DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et détenir 13 752 813 actions DMS - DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS représentant autant de droits de vote, soit 10,73% du capital et 10,15% des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société DMS -DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS. Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, la société Nyenburgh Holding B.V. a précisé détenir 16 358 829 bons de souscription d'actions (BSA) exerçables à tout moment depuis le 24 décembre 2014 et jusqu'au 24 juin 2017, pouvant donner droit, par exercice au prix de 0,20 € par action, à un maximum de 16 358 829 actions DMS - DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS3.

Par courrier reçu le 7 janvier 2015, la société Nyenburgh Holding B.V.1 (Beursplein 5, 1012JW, Amsterdam, Pays-Bas) a déclaré avoir franchi en baisse :

- le 5 janvier 2015, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société DMS - DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et détenir 12 630 373 actions DMS - DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS représentant autant de droits de vote, soit 9,85% du capital et 9,32% des droits de vote de cette société2 ; et

- le 6 janvier 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DMS - DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et détenir 5 141 346 actions DMS - DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS représentant autant de droits de vote, soit 4,01% du capital et 3,79% des droits de vote de cette société2. Ces franchissements de seuils résultent de cessions d'actions DMS - DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS sur le marché.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, la société Nyenburgh Holding B.V. a précisé détenir, au 6 janvier 2015, 14 887 791 bons de souscription d'actions (BSA) exerçables à tout moment depuis le 24 décembre 2014 et jusqu'au 24 juin 2017, pouvant donner droit, par exercice au prix de 0,20 € par action, à un maximum de 14 887 791 actions DMS - DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

Pactes entre actionnaires :

Néant

18.1 ACTIONNAIRES NON MEMBRES D'UN ORGANE D'ADMINISTRATION

néant

18.2 ACTIONNAIRES DISPOSANT DE DROITS DE VOTE DOUBLES

Chaque actionnaire a droit à autant de voix que le nombre d'actions qu'il possède ou représente. Toutefois, un droit de vote double est attaché à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins. Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai fixé ci-dessus, ou conservera les droits acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession abintesta ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

A la date d'établissement du document de référence, il existe 3 679 196 actions à droit de vote double dont 3 551 204 actions sont détenues par la société GSE Holding représentée par Jean Paul ANSEL, président du conseil d'administration de DMS.

18.3 CHANGEMENT DU CONTROLE

La Société n'a connaissance d'aucun accord, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement du contrôle tel qu'il est décrit ci-dessus en paragraphe 18.

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTEES

Le chiffre d'affaires réalisé avec des apparentées est neutralisé dans les comptes consolidés. Le chiffre d'affaires consolidé ne contient donc aucun chiffre d'affaires avec des apparentées.

Cf. Comptes consolidés, note 26 « Autres informations » (parties liées)

Cf. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées page 170

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

20.1.1 Etats de la situation financière au 31 décembre 2014

ACTIF	en K€	Notes	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois	Variation
	Goodwill	Note 4	3 416	973	2 443
	Immobilisations incorporelles	Note 4	2 500	1 436	1 064
	Immobilisations corporelles	Note 5	906	669	237
	Impôts différés actifs	Note 21	-	-	-
	Actifs financiers non courants	Note 6	467	90	377
	Participation dans les entreprises associées				-
	Autres actifs non courants				-
Total de l'actif non courant			7 289	3 168	4 121
<i>Actif courant</i>					-
	Stocks	Note 7	7 087	7 055	32
	Créances clients	Note 8	10 841	6 465	4 376
	Autres actifs courants	Note 9	4 003	1 659	2 344
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 10	10 175	5 220	4 955
Total de l'actif courant			32 106	20 399	11 707
TOTAL DE L'ACTIF			39 395	23 567	15 828

PASSIF	en K€	Notes	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois	Variation
	Capital émis	Note 23	20 735	12 041	8 694
	Prime d'émission		62	8 225	- 8 163
	Autres réserves		715	5 917	6 632
	Résultat de l'exercice		- 1 109	- 971	- 138
Capitaux propres part du Groupe			20 403	13 378	7 025
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			1 604	93	1 511
Total des capitaux propres			22 007	13 471	8 536
<i>Passif non courant</i>					-
	Emprunts à long terme (part >1an)	Note 11	2 564	572	1 992
	Impôts différés passifs	Note 21			-
	Provisions à long terme	Note 12	183	23	160
	Autres passifs non courants	Note 13	1 100		1 100
Total du passif non courant			3 847	595	3 252
<i>Passif courant</i>					-
	Fournisseurs et comptes rattachés	Note 13	7 500	5 380	2 120
	Autres créiteurs	Note 13	3 495	1 368	2 127
	Dettes financières (part <1 an)	Notes 10, 11	1 972	2 537	- 565
	Partie courante des emprunts long terme	Note 11	274	75	199
	Impôts exigibles		-	-	-
	Provisions à court terme	Note 12	301	141	160
Total du passif courant			13 542	9 501	4 041
TOTAL DU PASSIF			39 395	23 567	15 828

20.1.2 Etat du résultat global au 31 décembre 2014

ETAT DU RESULTAT GLOBAL		Notes	31/12/2014	31/12/2013
K€			12 mois	12 mois
Activités maintenues				
Produit des activités ordinaires	Note 16		24 624	22 265
Autres produits	Note 17		1 504	1 343
Variation de stocks de produits finis en cours			-485	1 054
Marchandises et matières consommées			-15 307	-15 846
Frais de personnel	Note 18		-5 157	-4 751
Dotations aux amortissements	Note 5		-145	-131
Dotations aux provisions	Note 12		1 463	-44
Dépréciation immobilisations incorporelles	Note 4		-834	-660
Charges externes			-4 944	-3 841
Autres charges	Note 19		-1 645	-358
Résultat opérationnel			-926	-969
Produits financiers			96	45
Charges financières			-239	-63
Résultat financier	Note 20		-143	-18
Résultat avant impôt			-1 069	-987
Résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues			-1 069	-987
Impôt sur le résultat	Note 21		-27	0
Résultat net consolidé			-1 096	-987
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			13	-16
Résultat net consolidé-part du groupe			-1 109	-971
Résultat par action revenant aux actionnaires (€/action)				
Résultat de base par action	Note 24		-0,01	-0,01
Résultat dilué par action	Note 24		-0,01	-0,01

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		31/12/2014	31/12/2013
		12 mois	12 mois
Résultat net consolidé		- 1 096	- 987
Pertes et gains actuariels		-	-
Effet d'impôt		-	-
- Sous-total autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés au compte de résultat		-	-
Écarts de conversion		-	-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		-	-
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		-	-
Effet d'impôt		-	-
- Sous-total autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés au compte de résultat		-	-
Total autres éléments du résultat global		-	-
Résultat global		- 1 096	- 987
Dont part du groupe		- 1 109	- 971
Dont part des intérêts minoritaires		13	16

20.1.3 Variation des capitaux propres consolidés

en K€ - sauf nombre d'actions	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Réserves consolidées	TOTAL PART GROUPE	Intérêts minoritaires	TOTAL CAPITAUX PROPRES				
Solde au 1er janvier 2013	74 416 624	12 038	8 221	-	6 385	13 875	108	13 983			
Changement de méthode											
Correction d'erreur											
Paiements fondés sur des actions											
Opérations sur titres auto détenus					33	33		33			
Variation de périmètre								-			
Autres											
Résultat net				-	971	-	971	-	16	-	987
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres											
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres											
Dividendes											
Coût des paiements en actions					435	435				435	
Augmentation de capital	18 499	3	4			7				7	
Réduction de capital											
Solde au 31 décembre 2013	74 435 123	12 040	8 225	-	6 888	13 378	92	13 471			
Solde au 1er janvier 2014	74 435 123	12 040	8 225	-	6 888	13 378	92	13 471			
Changement de méthode											
Correction d'erreur											
Paiements fondés sur des actions											
Opérations sur titres auto détenus											
Variation de périmètre							1 498			1 498	
Autres			-	8 163	8 163						
Résultat net				-	1 109	-	1 109	13	-	1 095	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres											
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres											
Dividendes											
Coût des paiements en actions					181	181				181	
Augmentation de capital	53 738 767	8 694	-		742	7 952				7 952	
Réduction de capital											
Solde au 31 décembre 2014	128 173 890	20 734	62	-	394	20 403	1 604	22 007			

20.1.4 Tableau de flux de trésorerie

En K€	31/12/2014	31/12/2013
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 1 096	- 987
Elimination des éléments non monétaires :		
. Dotations aux amortissements et provisions a)	934	852
. Variation des impôts différés		
. Résultat de cession d'actifs non courants	- 1	115
. Quote part de subventions d'investissement		
. Abandons de créances		
. Coût des avantages accordés (stocks options et actions gratuites)	181	435
Marge brute d'autofinancement	18	415
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel	- 1 866	64
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles (1)	- 1 848	479
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations et actifs financiers	- 1 575	- 1 011
Cession d'immobilisations et autres actifs non courants (y.c. titres de la société mère)	49	35
Réduction d'actifs financiers		
Incidence variation de périmètre b)	372	
Variation des autres actifs et passifs non courants	- 43	64
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (2)	- 1 197	- 912
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Versements d'avances conditionnées	225	210
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentations de capital en numéraire c)	8 004	7
Nouveaux emprunts et financements	6 421	
Remboursements d'emprunts et financements	- 6 034	- 34
Remboursement d'avances conditionnées	- 50	- 79
Flux de trésorerie provenant des activités de financement (3)	8 566	104
Variation nette de trésorerie (1) + (2) + (3)	5 521	- 329
Trésorerie d'ouverture	2 683	3 012
Trésorerie de clôture d)	8 204	2 683
Variation trésorerie nette	5 521	- 329

Présentation du tableau de flux de trésorerie : les montants de trésorerie d'ouverture et de clôture s'entendent déduction faite des sommes relatives aux cessions de créances professionnelles (mobilisations de créances). (cf note10)

Notes au tableau de flux de trésorerie :

- a) à l'exclusion des provisions sur actifs circulants assimilées à des charges décaissables
- b) Le montant des 372 K€ d'incidence de variation de périmètre correspond au montant de la trésorerie du Groupe Alpha M.O.S à la date de prise de participation avant l'effet de l'augmentation de capital soucrite par DMS.
- c) L'augmentation de capital en numéraire est composée de 7952 K€ d'augmentation de capital de DMS et de 52 K€ correspondant à la part des minoritaires dans l'augmentation de capital d'Alpha M.O.S.
- d) Cf note 10 pour le détail des montants de trésorerie d'ouverture et de clôture

20.1.5 Annexe des états financiers consolidés

NOTE 1 Eléments marquants de l'exercice

Activité

A l'issue de l'exercice 2014, le chiffre d'affaires consolidé de DMS s'établit à 24,6 M€, en hausse de 11% sur un an, et de 4% à périmètre constant. Ce chiffre d'affaires tient compte de la consolidation, depuis le 1^{er} novembre 2014, de la société Alpha M.O.S qui a contribué au chiffre d'affaires à hauteur de 1,5 M€.

Opérations sur le capital :

L'assemblée générale de la société en date du 11 avril 2014 a décidé d'affecter le montant du poste «Prime d'émission » (s'élevant à 8 163 K€) au poste « Autres réserves » qui s'élevait ainsi après affectation à 8 163 K€.

Le conseil d'administration du 2 juin 2014 a décidé l'émission de 4 584 063 nouvelles actions ordinaires, entraînant une augmentation du capital social par imputation sur les autres réserves pour un montant de 741 561 € pour le porter de 12 041 316.66 € à 12 782 877.26 € (cf note 23).

En décembre 2014, DMS a procédé à une augmentation de capital par l'émission de 49 154 704 actions à bons de souscriptions (ABSA) au prix unitaire de 0.17 euros conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 8 356 299 € dont 7 951 721 € de capital et 404 578 € de prime d'émission (cf Note 23).

A l'issue de cette opération, le capital social de DMS s'élève à 20 734 599 euros divisé en 128 173 890 actions de même nominal (soit un pair théorique de 0,162 €).

Les frais liés à cette opération d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 404 578 euros.

Cette levée de fonds visait à permettre le remboursement de la dette obligataire d'un montant de 6M€, souscrite au mois d'août 2014 et venant à échéance fin décembre 2014, qui a elle-même permis de financer la prise de participation de DMS à hauteur de 72,88% du capital d'Alpha M.O.S. (Euronext Paris - ISIN : FR0000062804 - ALM)

Prise de contrôle de la société Alpha M.O.S.

DMS a pris le contrôle de la société Alpha M.O.S. par le biais :

- de la souscription à l'augmentation de capital d'Alpha M.O.S. réservée à DMS d'un montant de 5 000 000 euros, par émission de 13 888 889 actions nouvelles, réalisée le 28 octobre 2014.
- de la souscription de 2 777 778 actions nouvelles dans le cadre de la deuxième augmentation de capital d'Alpha M.O.S. avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant de 1 000 000 euros en novembre 2014, conformément à l'engagement de souscription formulé dans le cadre de la note d'opération visée par l'AMF le 3 octobre 2014 sous le numéro n°14-536 (disponible sur le site Internet d'Alpha M.O.S, www.alpha-mos.com, ainsi que sur le site Internet de l'AMF, www.amf-france.org).

En conséquence, à l'issue de ces deux opérations, DMS détient 16 666 667 actions Alpha M.O.S, représentant 72,88% du capital social de la société au 31 décembre 2014 et 68,24 % des droits de vote.



ALPHA M.O.S, est une société d'instrumentation qui conçoit, fabrique et commercialise, directement, via ses filiales et via des distributeurs:

- une gamme complète d'équipements innovants dédiés à la caractérisation olfactive, gustative et visuelle : nez, langues et yeux électroniques, ainsi que des instruments plus généraux de chromatographie,
- des systèmes de mesure en continu des nuisances olfactives en environnement,
- des services d'analyse sensorielle ou chimique en amont ou en accompagnement de la vente des produits
- des dispositifs spéciaux de préparation et extraction d'échantillons, en complément des produits, pour automatiser les analyses chimiques.

Créée en 1993, la société est cotée sur Euronext Paris Eurolist – Compartiment C (FR0000062804 ALM) depuis 1998.

Pour plus d'informations concernant les activités d'Alpha M.O.S se reporter au Document de Référence 2012/2013 d'Alpha M.O.S enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 2 octobre 2014 sous le numéro R.14-061 et plus particulièrement au chapitre 6 « Aperçu des activités » en page 29 dudit document (et www.alpha-mos.com).

En date du 29 novembre 2013, la société Alpha M.O.S S.A. a procédé à la déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de Commerce de Toulouse qui, en date du 10 décembre 2013, a ouvert une procédure de redressement judiciaire avec période d'observation jusqu'au 17 juin 2014.

En date du 19 septembre 2014, le Tribunal de Commerce de Toulouse a décidé la continuation de l'entreprise et arrêté le plan de redressement d'Alpha M.O.S., le passif de 3.5 M€ en valeur brute sera réglé par paiement de la créance super privilégiée et des créances inférieures à 300 € dès l'homologation du plan et paiement de 100 % du passif sur 9 ans (en 9 échéances annuelles progressives) (cf note 13).

Prise de contrôle LPA CORP :

La société DMS a acquis au cours du premier semestre 2014 50.09% de la SAS LPA Corp, cette acquisition est considérée à ce stade comme non significative et n'est pas consolidée dans les états financiers au 31 décembre 2014 présentés dans ce rapport.

Créances clients

Les créances clients antérieures à l'année 2009 des sociétés DMS, Apelem et Medilink, déjà dépréciées en totalité, ont été passées en créances irrécouvrables au 31 décembre 2014 pour un montant de 1272K€. Cette opération est sans impact sur le résultat de l'exercice mais génère une augmentation du poste "autres charges" et une variation correspondante en "reprises de provisions".

Evénements postérieurs à la clôture, activité de l'exercice et perspectives

En janvier 2015, DMS et son partenaire chinois CR Wandong ont obtenu l'autorisation de commercialisation de la table de radiologie Platinum en Chine, les premières ventes de tables devraient se concrétiser dans le courant de l'année 2015, conformément aux attentes du groupe et de ses distributeurs.

Le Groupe DMS, par l'intermédiaire de sa filiale Apelem, a signé en mars 2015 un accord avec Toshiba Systems Europe pour la commercialisation, en Europe, d'une solution de salle de radiologie télécommandée à capteur plan dynamique. (DRF – Digital Radiography and Fluoroscopy), développée par DMS pour Toshiba Medical Systems Europe et basée sur ses solutions existantes.

Le groupe entend poursuivre une stratégie de développement OEM (Original Equipment Manufacturer) en y intégrant non seulement l'expérience acquise avec la table de radiologie Platinum mais aussi avec la table Optima, permettant une couverture de l'ensemble des marchés européens et internationaux.

NOTE 2 Principes comptables

Principes généraux et normes comptables

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en application des règles d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des **normes comptables internationales IFRS de l'IASB** telles qu'adoptées au 31 décembre 2014 dans l'Union Européenne.

Evolutions des règles et méthodes comptables au cours de l'exercice 2014

La devise fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'Euro. Les chiffres sont exprimés en milliers d'Euros sauf mention contraire.

Normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2014

Au 31 décembre 2014, le Groupe DMS a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les états financiers de l'exercice 2013, sauf nouvelles obligations IFRS applicables au 1^{er} janvier 2014 et à l'exception de la norme IAS 19 révisée Avantages du personnel (Voir ci-après "avantages du personnel").

Les nouvelles normes et amendements aux normes existantes, entrant en vigueur au 1er janvier 2014 et parues au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes ont été appliquées et sont sans impact sur les états financiers du groupe, il s'agit des normes et amendements suivants :

Normes et interprétations d'application obligatoire à compter de 2014 en Europe :

Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
IFRS 10 – <i>Etats financiers consolidés</i>	1/01/2013	1/01/2014
IFRS 11 – <i>Partenariats</i>	1/01/2013	1/01/2014
IFRS 12 – <i>Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités</i>	1/01/2013	1/01/2014
Dispositions transitoires (Amendements IFRS10,11,12)	1/01/2013	1/01/2014
IAS 28 – <i>Participations dans les entreprises associées</i>	1/01/2013	1/01/2014
Amendements à IAS 32 : <i>Compensation des actifs / passifs financiers</i>	1/01/2014	1/01/2014
Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 : <i>Entités d'investissement</i>	1/01/2014	1/01/2014
Amendements à IAS 36 : <i>Valeur recouvrable des actifs non financiers</i>	1/01/2014	1/01/2014
Amendements à IAS 39 : <i>Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture</i>	1/01/2014	1/01/2014

Au 31 décembre 2014, le Groupe n'applique pas de normes, amendements et interprétations par anticipation. Ces normes, amendements et interprétations n'auraient pas eu un impact significatif sur les états financiers au 31 décembre 2014 du Groupe en dehors de l'interprétation IFRIC 21.

IFRIC 21 précise la date de comptabilisation des taxes (autres que l'impôt société) et aura pour principale conséquence l'interdiction d'étaler les taxes annuelles dont le fait générateur est une date unique (taxe foncière ou C3S par exemple). Les conséquences sur les comptes consolidés du Groupe de cette interprétation endossée par l'Union Européenne, dont l'application est prévue pour les exercices ouverts à compter du 17 juin 2014, n'ont pas encore été estimées.

Continuité d'exploitation

Au cours de l'exercice 2014 DMS a procédé à une augmentation de capital par émission de 49 154 704 actions à bons de souscription (ABSA) au prix unitaire de 0.17 € conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant de 8 356 299 € dont 404 578 € de prime d'émission.

Ce renforcement des fonds propres a conduit le Groupe à retenir le principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des présents états financiers consolidés.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations. Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur les provisions pour dépréciation des stocks, pour créances clients, pour retraites, la durée du cycle de vie des produits, les risques fiscaux, les litiges, la valorisation des écarts d'acquisition, la valorisation des actifs incorporels et leur durée de vie estimée. Les montants définitifs pourraient différer de ces estimations.

Les hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes qui peuvent se révéler dans le futur, différentes de la réalité.

Principes comptables et principes de consolidation

Méthodes de consolidation :

L'ensemble des sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation étant actuellement contrôlées de manière exclusive directement ou indirectement par la société mère, ces filiales sont consolidées par intégration globale.

Information sectorielle :

L'information sectorielle du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1er janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Les informations de gestion fournies à la Direction sont établies conformément aux normes IFRS utilisées par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Le groupe était organisé autour de deux métiers qui constituent deux secteurs opérationnels :

- La radiologie (systèmes qui utilisent l'imagerie pour faire du diagnostic)
- L'ostéodensitométrie (systèmes de diagnostic de l'ostéoporose)

La prise de contrôle du groupe Alpha M.O.S implique la création d'un troisième secteur d'activité : l'instrumentation.

En effet, l'activité d'Alpha M.O.S. consiste ainsi essentiellement à :

- livrer une mesure instrumentale de l'empreinte d'odeur, de goût ou d'empreinte visuelle ou de composition chimique des produits;
- fournir des outils de décision à divers acteurs, et notamment aux départements de R&D, Contrôle Qualité, Marketing, Affaires Réglementaires et Assurance Qualité afin de permettre

une plus grande sécurité et qualité alimentaires, ainsi qu'une plus grande qualité et sécurité de l'air.

Elimination des transactions intragroupes :

Tous les soldes et transactions intra-groupe, y compris les résultats internes provenant de transactions intragroupes, sont totalement éliminés.

Dépréciation d'actifs :

Les valeurs comptables des actifs (à durée de vie déterminée ou indéterminée), autres que les stocks, les actifs d'impôts différés, les actifs relatifs aux avantages du personnel et les actifs financiers compris dans le champ d'IAS 32, sont revus à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées. Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill est considérée comme définitive.

Frais de Recherche et développement

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges. Les dépenses de développement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles quand l'ensemble des critères d'IAS38 sont remplis et notamment lorsqu'elles portent sur des projets identifiables et que ces projets présentent une faisabilité technique et des perspectives commerciales.

Les frais de développement immobilisés sont à la fois des frais engagés en interne, coûts de personnel, et des frais externes (sous-traitance à des laboratoires...). Les frais de développement sont amortis sur leur durée d'utilité qui est dans la plupart des cas estimée de 3 ans à 5 ans. En cas d'indice de perte de valeur du projet identifié, les frais de développement peuvent faire l'objet d'une dépréciation complémentaire. Les frais de développement peuvent être sortis lorsque plus aucun avantage économique futur n'est attendu.

Regroupement d'entreprises et reconnaissance des goodwill :

La norme IFRS 3, Regroupements d'entreprises, prévoit en principe un retraitement rétrospectif de toutes les acquisitions de sociétés (business combinations) antérieures à la date de transition. Pour des raisons pratiques, le Groupe DMS a utilisé l'option offerte par la norme IFRS 1, Première adoption



des normes IFRS, de ne pas appliquer le retraitement rétrospectif aux acquisitions antérieures à la date de transition. Cela concerne l'écart d'acquisition de la filiale APELEM.

Ainsi, pour cette société acquise, le montant de l'écart de première consolidation selon les normes IFRS le jour de l'acquisition de la société par DMS est le même que celui qui avait été calculé dans les principes comptables français.

Goodwill

A la date d'acquisition le goodwill est évalué à son coût qui représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs.

Après la date d'acquisition le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. La dépréciation éventuelle d'un goodwill est déterminée par rapport à la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté (cf Note 4)

Le goodwill est composé de :

- l'UGT APELEM (secteur opérationnel de la radiologie)
- l'UGT Alpha M.O.S
- l'UGT Périchrom

Le Groupe DMS estime, sur la base d'évènements raisonnablement prévisibles à ce jour, qu'il n'y a pas lieu de constater de perte de valeur sur le montant des goodwill présentés au bilan, mais que d'éventuels changements allant au-delà des hypothèses de sensibilité décrite en note 4 pourraient induire une insuffisance des valeurs recouvrables par rapport aux valeurs comptables.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul d'amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet de réévaluation en juste valeur.

L'amortissement est calculé selon les méthodes linéaire ou dégressif sur la durée d'utilité de l'actif soit :

- Constructions	10 à 33 ans
- Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
- Agencements, aménagements, installations	7 à 10 ans
- Matériel de transport	1 à 4 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
- Mobilier	10 ans

En ce qui concerne l'immeuble d'APELEM, construit avec un bail à construction, la durée d'utilité des composants amortissables sur une durée supérieure à la durée du bail a été réduite à la durée du bail, soit 30 ans. Le bail à construction a été analysé, conformément à la norme IAS 17.4, en une location simple pour la partie afférente au terrain, le transfert de propriété n'étant pas prévu au contrat.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks de marchandises et des approvisionnements comprend en sus du prix d'achat les frais accessoires. La valeur nette de réalisation est calculée par rapport au prix de vente estimé diminué éventuellement des coûts estimés restant à réaliser pour l'achèvement des matériels.

Le coût des stocks de produits finis comprend les coûts directs d'acquisition et les autres coûts directs tels que la main d'œuvre directe, les frais de transport et de douanes ainsi qu'une quote-part de frais généraux imputables à ces actifs. Les coûts d'emprunts attribuables à l'activité de production sont non significatifs compte tenu de la faible durée du processus de production.

Créances clients

Les créances clients sont valorisées suivant leurs valeurs nominales diminuées éventuellement des dépréciations des montants non recouvrables.

Trésorerie et équivalent

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours de bourse. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ».

Avantages du personnel

Départ en retraite :

Le Groupe applique la norme IAS 19 dans sa version 2012 (avant révision applicable aux exercices ouverts à compter du 1/1/2013) ayant considéré que l'application de la norme IAS 19 révisée n'induirait pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau du groupe. Seules les indemnités de départ en retraite, qui relèvent du régime de prestation définie, font l'objet d'une évaluation. Ce régime est en partie financé à travers la souscription d'un contrat d'assurance et les fonds investis constituent des actifs du régime. Parallèlement, la provision pour engagement de retraite a été simulée, selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs. L'hypothèse de provisionnement correspond à un départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans.

Actions gratuites

Conformément à IFRS 2 une charge doit être comptabilisée au titre des octrois d'actions gratuites afin de refléter les services rendus par les salariés ou mandataires. La contrepartie de cette charge est portée au poste réserves consolidées. Le principe d'évaluation de la charge est le suivant :

- Chaque action est valorisée à la juste valeur des actions gratuites attribuées; c'est-à-dire au cours de bourse unitaire à la date d'attribution des actions, diminué éventuellement d'un montant reflétant les conditions de marché et autres caractéristiques telles que l'absence de dividende ou des clauses d'incessibilité post-acquisition. Cette juste valeur est figée à la date d'attribution. Elle ne fait pas l'objet de réestimations ultérieures en fonction de l'évolution du cours de bourse.
- La juste valeur est ensuite multipliée par le nombre d'actions acquises par les bénéficiaires, salariés ou mandataires.

Lorsque le plan d'attribution d'actions gratuites comprend une condition de présence au sein du groupe jusqu'à la fin de la période d'acquisition pour que l'octroi devienne définitif, la charge est alors lissée sur la durée de la condition de présence (période d'acquisition).

Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. De même ces produits sont comptabilisés lorsque le contrôle effectif des biens incombe au propriétaire.

Autres produits et charges opérationnelles

Les autres « produits et charges opérationnelles » sont constitués des produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant particulièrement significatif que le groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Impôts sur les sociétés et impôts différés

Les impôts différés sont calculés et pris en compte pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante ainsi que sur les déficits fiscaux selon la méthode du report variable. La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

Les actifs d'impôts ne sont pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. En effet, la probabilité de recouvrement a été estimée comme insuffisante.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

NOTE 3 Périimètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe DMS au 31 décembre 2014 intègrent les comptes des sociétés suivantes. Toutes les sociétés consolidées le sont par **intégration globale**.

Société	Forme juridique	Ville	N° SIREN	Qualité	Taux de détention par la société-mère	
					Direct	Indirect
DMS	S.A.	Montpellier (Mauguio)	389 873 142	Société-mère	N/A	N/A
APELEM	S.A.S	Nîmes	319 996 146	Filiale	100,00%	-
MEDILINK	E.U.R.L.	Montpellier (Mauguio)	389 288 044	Filiale	100,00%	-
APELEM KOREA	Ltd	Séoul (Corée du Sud)		Filiale	0%	100% (1)
APELEM Espagne	S.A.	Barcelona		Filiale	0%	51,00% (2)
Alpha M.O.S	SA	Toulouse	389 274 846	Filiale	72.88%	
Alpha M.O.S America	Inc	Maryland		Filiale		72.88%(3)
Alpha M.O.S UK	Ltd	Coventry		Filiale		72.88%(3)
Alpha M.O.S Japan	KK	Tokyo		Filiale		72.88%(3)
Alpha M.O.S Shanghai	WOFE	Shanghai		Filiale		72.88%(3)

(1) APELEM Korea est détenue à 100% par APELEM SAS (France), le Groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 100% dans APELEM Korea.

(2) APELEM Espagne est détenue à 51% par APELEM SAS (France), le groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 51% dans APELEM Espagne.

(3) Alpha M.O.S America, Alpha M.O.S UK, Alpha M.O.S Japan et Alpha M.O.S Shangai sont détenues à 100 % par Alpha M.O.S

Conformément aux normes IFRS 10 (Etats financiers consolidés), les filiales présentées ci-avant sont considérées sous contrôle de la société mère et consolidées à ce titre.

Entreprises exclues du périmètre de consolidation

La société Russe « SPECTRAP » détenue à 33% par APELEM est exclue du périmètre de consolidation. La dimension de cette société et le pourcentage de détention ont un impact négligeable pour le Groupe alors même qu'il existe des difficultés à obtenir des informations financières fiables dans un délai raisonnable eu égard aux délais de publication du Groupe.

La société DMS a acquis en mai 2014 50,09 % du capital et des droits de vote de la Société par Actions Simplifiée (SAS) LPA Corp. Cette société de droit Français est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le n°537 869 927 et son siège social est sis 393 rue Charles Lindbergh, 34 130 MAUGUIO. Cette société créée en novembre 2011 a pour objet la conception, le développement, l'assemblage et la commercialisation d'appareils d'esthétique et d'esthétique médicale Cette acquisition est considérée à ce stade comme non significative et n'est pas consolidée dans les états financiers au 31 décembre 2014.

Principales acquisitions et cessions de l'exercice

DMS a pris le contrôle de la société Alpha M.O.S. par le biais :

- de la souscription à l'augmentation de capital d'Alpha M.O.S. réservée à DMS d'un montant de 5 000 000 euros, par émission de 13 888 889 actions nouvelles, réalisée le 28 octobre 2014.
- de la souscription de 2 777 778 actions nouvelles dans le cadre de la deuxième augmentation de capital d'Alpha M.O.S. avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant de 1 000 000 euros en novembre 2014, conformément à l'engagement de souscription formulé dans le cadre de la note d'opération visée par l'AMF le 3 octobre 2014 sous le numéro n°14-536 (disponible sur le site Internet d'Alpha M.O.S, www.alpha-mos.com, ainsi que sur le site Internet de l'AMF, www.amf-france.org).

En conséquence, à l'issue de ces deux opérations, DMS détient 16 666 667 actions Alpha M.O.S, représentant 72,88% du capital social de la société au 31 décembre 2014 et 68,24 % des droits de vote.

Antérieurement Alpha M.O.S. clôturait ses comptes au 30 septembre de chaque année, afin d'être aligné sur l'exercice comptable du groupe DMS, la clôture de l'exercice annuel est désormais fixée au 31 décembre de chaque année. En conséquence, Alpha M.O.S a clôturé le 31 décembre 2014 un exercice d'une durée exceptionnelle de 3 mois (1^{er} octobre au 31 décembre 2014).

Pour l'exercice de 12 mois clos le 30 septembre 2014, Alpha M.O.S. a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 7 141 K€, un résultat opérationnel en perte de 769 K€ et un résultat net consolidé en perte de 157 K€.

Pour l'exercice de 3 mois clos le 31 décembre 2014, Alpha M.O.S. a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 2 073 K€, un résultat opérationnel en perte de 49 K€ et un résultat net consolidé en perte de 61 K€.

La contribution d'Alpha M.O.S. au compte de résultat consolidé de DMS au 31 décembre 2014 est la suivante :

- chiffre d'affaires : 1 464 K€
- résultat opérationnel courant : -26 K€
- résultat net consolidé part du groupe : -32 K€

NOTE 4 Immobilisations incorporelles et goodwill

Dans les tableaux de variation ci dessous, la colonne "variation de périmètre" correspond à la reprise des soldes des comptes consolidés du Groupe Alpha M.O.S.au 31 octobre 2014.

Les immobilisations incorporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit:

Valeurs brutes (K€)	31/12/2014			31/12/2013		
	Coûts	Dépréciation	Net	Coûts	Dépréciation	Net
Concessions, brevets, licences	1 115	872	243	620	484	136
Frais de R&D	6 938	4 680	2 258	4 813	3 513	1 299
Goodwill	6 335	2 921	3 415	3 773	2 801	972
Autres actifs incorporels	2		2	2		2
TOTAL	14 390	8 473	5 917	9 208	6 799	2 409

La variation des immobilisations incorporelles brutes est la suivante :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Acquisitions	Diminutions	Clôture
Concessions, brevets, licences	620	459	36		1 115
Frais de R&D	4 813	1 035	1 090		6 938
Goodwill	3 773	483	2 079		6 335
Autres actifs incorporels	2				2
TOTAL	9 208	1 977	3 205		14 390

La variation des amortissements et dépréciations est la suivante :

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Dotations	Reprise	Clôture
Concessions, brevets, licences	484	332	56		872
Frais de R&D	3 513	399	774	6	4 680
Goodwill	2 801	120			2 921
Autres actifs incorporels					
TOTAL	6 799	851	830	6	8 473

Goodwill APELEM

Le goodwill d'ouverture de 3 773 K€ était constitué exclusivement de l'écart d'acquisition de la filiale APELEM. Ce goodwill a fait l'objet d'une dépréciation pour perte de valeur :

- au titre de l'exercice 2005 d'un montant de 2.300 K€
- au titre de l'exercice 2009 d'un montant de 500 K€, ramenant sa valeur nette à 973 K€

La valeur de l'UGT d'APELEM (secteur opérationnel de la radiologie) est la moyenne pondérée de deux méthodes d'évaluation par les flux de trésorerie disponibles (méthode DCF).

- Pour une première méthode, la valeur terminale est fondée sur un taux de croissance à l'infini d'un flux normatif ;
- Pour une deuxième méthode, la valeur terminale est le résultat d'un multiple des ventes de la dernière période de prévision des flux de trésorerie.

La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (méthode dite du « DCF » ou « Discounted Cash Flow ») se fonde :

- Sur des prévisions de flux de trésorerie établies pendant la durée du plan à moyen terme (à 5 ans). Elles sont liées aux conditions d'exploitation prenant notamment en compte les mesures de restructuration engagées depuis fin 2009 et les perspectives de marchés. Ces hypothèses laissent entrevoir un retour à la rentabilité progressif avec un premier cash flow positif en 2015.
- Sur une valeur terminale pour la période au-delà des prévisions à moyen terme, déterminée par l'application du taux de croissance à long terme (1%) au « Flux de trésorerie libre » normatif de la dernière année des prévisions,
- Sur une variante de calcul de la valeur terminale par application d'un multiple de Valeur d'Entreprise sur chiffre d'affaires qui se justifie par l'existence de valeurs de marché de sociétés cotées comparables. Le multiple retenu de 2,87 des ventes réalisées (année 2014) correspond au multiple le plus faible de l'échantillon auquel a été appliquée une décote de 30% liée à la taille et à la rentabilité négative actuelle.
- Un taux d'actualisation correspondant à l'UGT en fonction du risque métier. Au 31 décembre 2014, le taux d'actualisation a été évalué à 10,187%.

Le Groupe DMS estime, sur la base d'évènements raisonnablement prévisibles à ce jour, qu'il n'y a pas lieu de constater de perte de valeur sur le montant du goodwill de l'UGT APELEM présenté au bilan, mais que d'éventuels changements allant au-delà des hypothèses de sensibilité décrites ci après pourraient induire une insuffisance de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des mesures d'excédents de valeurs recouvrables par rapport aux valeurs comptables, en fonction de la variation des taux d'actualisation, de croissance et de coefficient de multiple des ventes :

Impact en % excédent de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Multiple des ventes	
	- 1%	+ 1%	- 0,50%	+ 0,50%	- 25%	+ 25%
Variation hypothèses	- 1%	+ 1%	- 0,50%	+ 0,50%	- 25%	+ 25%
Variation en % de l'excédent	14%	-13%	-1%	1%	-51%	51%

Aucun des scénarios décrits ci-dessus n'induirait une dépréciation potentielle du goodwill

Goodwill Alpha M.O.S.

La prise de contrôle du Groupe Alpha M.O.S. résultant des opérations décrites en note 1 a généré un goodwill supplémentaire de 2079 K€ brut dont le calcul est présenté ci dessous.

A l'issue de la souscriptions aux deux augmentations de capital de la société Alpha M.O.S., DMS détient 16 666 667 actions soit 72,88% du capital

Actifs et passifs acquis :

	Valeur comptable	Juste valeur		Valeur comptable	Juste valeur
Actifs incorporels	1 125	1 125	Passifs non courants	3 484	3 484
Autres actifs non courants	657	657			
Actifs circulant	3286	3286	Passifs courants	2 589	2 589
Trésorerie et équivalents	372	372			
Total actifs	5 440	5 440	Total passifs	6 073	6 073

Actif net acquis :	
+ Total actifs :	5 440 K€
- Total passifs :	6 073 K€
+ Impact augmentation capital :	6 159 K€
= Actif net acquis	5 526 K€

Le groupe DMS n'a pas encore finalisé l'évaluation des actifs et passifs acquis ; toutefois, il ne s'attend pas à des réévaluations significatives des différents actifs et passifs acquis. Le goodwill résiduel correspondra pour l'essentiel aux synergies attendues.

L'actif net acquis ressort à :	5 526 K€
Le prix total payé est de :	6 107 K€
Le goodwill provisoire pour 72,88 % des titres ressort donc à :	2 079 K€

Les frais liés à cette prise de contrôle ne sont pas significatifs. Ils ont été comptabilisés en charge de période dans la rubrique « charges externes ».

Compte tenu de la date d'acquisition des titres très récente, aucune dépréciation du goodwill Alpha M.O.S. n'est à constater.

Goodwill Perichrom

La prise de contrôle du Groupe Alpha M.O.S. résultant des opérations décrites en note 1 a généré la reprise en variation de périmètre d'un goodwill supplémentaire de 483 K€ brut déjà déprécié à hauteur de 120K€.

En effet, Alpha M.O.S. S.A. avait acquis le 11 juillet 2008 la totalité des parts sociales de la société française Périchrom installée en région parisienne et dont l'objet social est la fabrication et la vente de matériels et consommables destinés aux laboratoires. La société Périchrom a été absorbée par Alpha M.O.S. SA au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

L'acquisition de la société Périchrom a généré un écart d'acquisition de 484 K€ qui s'établit comme suit:

Prix d'acquisition	440 k€
Ajustement de prix	- 47 k€
Frais d'acquisition intégrés au coût des titres	76 k€
Capitaux propres de la société Périchrom au 11/07/2008	15 k€
Ecart d'acquisition	484 k€

Conformément à IAS 36, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition de Périchrom est affecté est appréciée en fonction de la plus forte valeur entre:

- la valeur d'utilité appréciée sur la base des cash-flows futurs de trésorerie actualisés
- la juste valeur diminuée des coûts de cession.

Le test réalisé en date du 31 décembre 2014, n'a pas révélé de perte de valeur complémentaire. Le montant cumulé des dépréciations au 31 décembre 2014 s'élève à 120 K€.

Les principales variables retenues sont les suivantes:

- les prix de ventes sont stables
- les prévisions de ventes d'unités de PR2100 sont décroissantes
- les prévisions de ventes d'ULYS sont en croissance
- le Taux d'actualisation est de 15%.

Une variation du taux de marge brute de 1% ou une variation du taux d'actualisation de 2% de plus nécessiterait une dépréciation complémentaire.

Les frais de R&D se ventilent comme suit par activité :

Frais de R&D (K€)	Ostéo	Radiologie	Instrumentation (groupe Alpha M.O.S.)	Total
Brut Ouverture	1 588	3 225		4 813
Variation du périmètre			1 035	1 035
Acquisition	293	759	39	1 091
Diminution				
Brut clôture	1 881	3 984	1 074	6 939
Amortissements ouverture	1 186	2 327		3 513
Variation du périmètre			399	399
Dotation	229	527	19	775
Reprise			6	6
Amortissement clôture	1 415	2 854	412	4 680
TOTAL FRAIS DE R&D	467	1 130	662	2 259

NOTE 5 Immobilisations Corporelles

Dans les tableaux de variation ci dessous, la colonne "variation de périmètre" correspond à la reprise des soldes des comptes consolidés du Groupe Alpha M.O.S. au 31 octobre 2014.

Les immobilisations corporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	31/12/2014			31/12/2013		
	Coûts	Dépréciation	Net	Coûts	Dépréciation	Net
Terrains						
Constructions	1 013	837	176	1 013	809	204
Matériel et outillage	1 553	1 260	293	607	427	180
Agencements et autres	1 431	995	436	817	532	285
TOTAL ACTIFS CORPORELS	3 997	3 092	905	2 436	1 768	669

La variation des immobilisations corporelles brutes est la suivante :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Acquisition	Diminution	Clôture
Terrains					
Constructions	1 013				1 013
Matériel et outillage	607	854	93		1 553
Agencements et autres	817	531	138	55	1 431
TOTAL	2 436	1 385	231	55	3 997

La variation des amortissements et dépréciations est la suivante :

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Dotations	Sortie	Clôture
Terrains					
Constructions (1)	809		29		837
Matériel et outillage	427	760	72		1 260
Agencements et autres	532	468	55	60	995
TOTAL	1 768	1 228	127	60	3 092

- (1) Bail à construction d'une durée de 30 ans (fin 30 avril 2020) : à l'expiration du bail par arrivée du terme ou par résiliation amiable ou judiciaire, toutes les constructions édifiées par le preneur comme toutes améliorations, deviendront de plein droit la propriété du bailleur. Le bail à construction porte sur le bâtiment de Nîmes : usine de fabrication et bureaux de la société APELEM. Il s'agit de l'actif le plus significatif mais il n'est aucunement stratégique pour la Société. L'activité du Groupe n'est pas dépendante de cet actif.

NOTE 6 Actifs financiers non courants

Actifs financiers :

Actifs financiers (K€)	31/12/2014	31/12/2013
Titres de participation	181	31
Autres (dont dépôts et cautionnement)	286	59
TOTAL	467	90

Les titres de participation (181 K€) ne sont pas consolidés et concernent :

- la société Russe SPECTRAP pour 31 K€, société détenue à 33%. La non consolidation provient des difficultés de la société à diffuser au Groupe des informations fiables dans un délai raisonnable. La valorisation de cette participation n'a pas été réajustée car elle est non significative pour le Groupe.
- la société Française LPA Corp (SAS) pour 150 K€, société détenue à 50,09%. Les titres de cette société ont été acquis en mai 2014. La société LPA Corp n'est pas consolidée dans les états financiers résumés au 31 décembre 2014. Sa consolidation n'aurait pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe. La valorisation de cette participation n'a pas été réajustée car elle est non significative pour le Groupe.

Participations dans les entreprises associées :

Néant, aucune participation n'est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

NOTE 7 Stocks

Les méthodes d'évaluation des stocks sont décrites dans la note de l'annexe relative aux principes comptables et se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	31/12/2014			31/12/2013			variation N /N-1 net
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	
Matières premières, approvisionnement	6 170	954	5 216	5 426	675	4 751	465
En cours de production	911		911	1 002		1 002	- 91
Produits finis	1 069	108	961	1 313	11	1 302	- 341
Marchandises				38	38		
TOTAL	8 150	1 062	7 087	7 779	724	7 055	32

L'évaluation des dépréciations sur stocks est effectuée à partir du risque commercial pesant sur les stocks compte tenu des caractéristiques techniques (risque d'obsolescence), de la gamme de produit et de la politique commerciale développée par le Groupe.

NOTE 8 Créances clients

Le poste client se décompose comme suit :

K€	31/12/2014	31/12/2013	variation
Créances clients	10 568	6 229	4 339
Clients douteux	728	1 742	- 1 014
Factures à établir		3	- 3
Provisions pour dépréciation	- 456	- 1 509	1 053
TOTAL	10 841	6 465	4 375

Les créances clients antérieures à l'année 2009 des sociétés DMS, Apelem et Medilink, déjà dépréciées en totalité, ont été passées en créances irrécouvrables au 31 décembre 2014 pour un montant de 1272 K€. Cette opération est sans impact sur le résultat de l'exercice mais génère une baisse du poste client douteux et une diminution des provisions pour dépréciations.

Echéances créances clients (10 568 K€)

<i>Echéances clients (en K€)</i>	31/12/2014
Créances échues	1 298
Echéances inférieures à 1 mois	1 267
Echéances entre 1 et 6 mois	8 003
Echéances entre 6 et 12 mois	
Total créances clients	10 568

NOTE 9 Autres actifs courants

Ils se décomposent comme suit :

K€	31/12/2014	31/12/2013	variation
Fournisseurs débiteurs et acomptes	127	154	- 27
Personnel	22	16	6
Impôt sur les bénéfices	1 761	389	1 372
Impôts et taxes	1 270	703	567
Autres créances	524	271	253
Charges constatées d'avance	299	126	173
TOTAL	4 003	1 659	2 344

Le poste créances d'impôt sur les bénéfices concerne majoritairement les crédits d'impôt recherche calculés pour les sociétés DMS, APELEM, et Alpha M.O.S. au titre des années 2013 et 2014.

NOTE 10 Trésorerie

K€	31/12/2014	31/12/2013	variation
Valeurs mobilières de placement			
Comptes à terme	5 000		5 000
Disponibilités	5 175	5 220	- 45
TOTAL TRESORERIE ACTIVE	10 175	5 220	4 955
Banques créditrices		- 187	187
Mobilisations de créances a)	- 1 972	- 2 350	378
TOTAL TRESORERIE PASSIVE	- 1 972	- 2 537	565
TRESORERIE NETTE	8 203	2 683	5 520

a) Les mobilisations de créances figurent au passif du bilan sur la ligne « Dettes financières (part <1an) ». Pour le détail des dettes financières, se référer à la Note 11

NOTE 11 Passifs financiers

Dettes financières à long terme (>1 an) (K€)	31/12/2014	31/12/2013	variation
Avances conditionnées (part >1 an) (a)	728	565	163
Emprunts (part >1 an)	833	7	826
Emprunts (part >5 ans)	1 003		
TOTAL	2 564	572	1 992

Dettes financières à moins d'un an (K€)	31/12/2014	31/12/2013	variation
Avances conditionnées (a)	110	50	60
Emprunt (part <1 an)	164	25	139
<i>Sous total</i>	274	75	199
Banques créditrices		187	-187
Mobilisations de créances (b)	1 972	2 350	-378
<i>Sous total</i>	1 972	2 537	-565
TOTAL	2 246	2 612	-366

Total des dettes financières (K€)	31/12/2014	31/12/2013	variation
Avances conditionnées (a)	838	615	223
Emprunts bancaires	2 000	32	1 968
Banques créditrices		187	-187
Mobilisations de créances (b)	1 972	2 350	-378
TOTAL	4 810	3 184	1 626

(a) **Les avances conditionnées** d'un montant global de 838 K€, sont constituées d'avances sans intérêts consenties par :

- BPI (anciennement OSEO) et la Région Languedoc-Roussillon au profit de DMS à hauteur de 540 K€ dans le cadre d'un programme d'aide à l'innovation (montant déjà perçu au 31 décembre 2013 : 405 K€ ; montant perçu sur le premier semestre 2014 : 135 K€) ; remboursements de l'exercice : 50K€
- La Région Languedoc-Roussillon au profit de DMS pour 300 K€ afin de financer un programme de développement (montant déjà perçu au 31 décembre 2013 : 210 K€ ; montant perçu sur le premier semestre 2014 : 90 K€).
- La BPI dans le cadre de financement du projet de R&D Opticook à hauteur de 48 K€ reçus fin 2012 restant à rembourser par Alpha M.O.S

(b) Le financement du Groupe à court terme était assuré au 31 décembre 2014 par des **mobilisations de créances** pour un montant cumulé de 1 972 K€. Il n'existe pas de transfert substantiel des risques et avantages liés à ces créances clients en l'absence du transfert du risque d'impayé et du risque de retard de paiement.

(c) DMS a souscrit un **nouvel emprunt** de 400K€ en juillet 2014 auprès de la BPI dans le cadre des « prêts innovation FEI » pour une durée de 6 ans et 9 mois au taux fixe de 4,99%. Le premier versement d'intérêts est intervenu le 2 octobre 2014 et le dernier remboursement interviendra le 30 juin 2021 (7 trimestres de différé d'amortissement du capital suivi de 20 versements trimestriels à terme échu comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts).

(c) L'ensemble des emprunts et avances contractés par Alpha M.O.S. présente un solde restant dû de 1 625 K€ et fait l'objet d'un étalement de remboursement sur 9 ans suite au plan d'apurement du passif décidé par le Tribunal de commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014. Cet étalement concerne uniquement la France. Cette dette se décompose en 154 K€ à moins d'un an et 1471 K€ à plus d'un an.

NOTE 12 Variation des dotations aux provisions

Les effets de la variation de périmètre correspondent à la reprise des soldes des comptes consolidés du Groupe Alpha M.O.S. au 31 octobre 2014.

K€	31/12/2013	variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2014
Provision pour litiges	60	215	22	- 25	272
Provisions pour charges	82	29		- 82	28
Provision pour restructuration					-
Sous total provisions court terme	141	244	22	- 107	301
Indemnités de retraite (long terme)	23	105	55		183
Sous total provisions long terme	23	105	55	-	183
Provisions pour dépréciation des stocks	724	486	90	- 238	1 062
Provision pour dépréciation des créances	1 509	232		- 1 285	456
TOTAL	2 397	1 067	167	- 1 630	2 003

Le montant des reprises nettes des provisions inscrit au compte de résultat consolidé peut être décomposé de la manière suivante :

K€	31/12/2014
Augmentation des provisions	167
Diminution des provisions	- 1 630
TOTAL	- 1 463

NOTE 13 Autres passifs non courants et Autres dettes

Le poste Autres passifs non courants (à plus d'un an) concerne exclusivement la société Alpha M.O.S. et se détaille comme suit :

K€	31/12/2014	31/12/2013	variation
Fournisseurs	707		707
Dettes sociales	220		220
Dettes fiscales	173		173
TOTAL	1 100		1 100

Les autres passifs non courants sont composés uniquement des dettes fournisseurs, sociales et fiscales qui sont remboursables à plus d'un an dans le cadre du plan de continuation de la société Alpha M.O.S.

Compte tenu des modifications apportées aux caractéristiques des dettes, ces dernières ont ainsi été enregistrées au bilan à leur juste valeur à la date d'homologation du plan. La juste valeur des dettes a été déterminée en calculant la somme des remboursements futurs actualisés.

Les dettes de la société Alpha M.O.S. en Euros à plus d'un an (y compris les dettes financières) ont été actualisées au taux de 5% (sauf les dettes fiscales), elles représentent 3 112 k€ en valeur brute et 2 573 k€ en valeur actuelle et se détaillent comme suit :

K€	total	courants (moins d'un an)	non courants (plus d'un an)
Emprunts bancaires	1 625	154	1 471
Intérêts courus	5	3	2
Fournisseurs	707		707
Dettes sociales	220		220
Dettes fiscales	173		173
TOTAL	2 730	157	2 573

Le plan de remboursement des emprunts, des dettes fournisseurs, sociales et fiscales à plus d'un an s'effectue selon les modalités suivantes :

- ⇒ 9 échéances annuelles progressives (année 1 : 4%, Année 2 : 6%, Année 3 : 8%, Année 4 : 8%, Année 5 : 8%, Année 6 : 16,5%, Année 7 : 16,5%, Année 8 : 16,5%, Année 9 : 16,5%),
- ⇒ règlement en 36 trimestrialités entre les mains du commissaire à l'exécution du plan.

Le poste Autres dettes (à moins d'un an) se détaille comme suit :

K€	31/12/2014	31/12/2013	variation
Fournisseurs	7 500	5 380	2 120
Avances reçues	463	70	393
Personnel	601	364	237
Organismes sociaux	1 166	394	772
États, TVA	288	220	68
Autres dettes fiscales	269	211	58
Autres dettes	190	109	81
Produits constatés d'avance	518	0	518
Autres dettes	3 495	1 368	2 127
TOTAL	10 995	6 748	4 247

NOTE 14 Engagements de retraite

Les engagements de retraite provisionnés au bilan sont relatifs à la part de l'engagement non couverte par le contrat d'assurance souscrit (cf. Note sur les principes comptables).

Pour les sociétés DMS et APELEM, Les hypothèses de calcul retenues au 31 décembre 2014 sont les suivantes :

- départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans.
- DMS utilise comme taux d'actualisation le taux IBOXX, soit 1.37 % au 31 décembre 2014
- Table de mortalité : INSEE 2008
- Convention collective : métallurgie cadres et non cadres
- Turn over faible pour les cadres et les ouvriers, et turn over fort pour les employés et techniciens
- Evolution des salaires : 1%

Pour la société française Alpha M.O.S., les hypothèses de calcul retenues au 31 décembre 2014 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.49 % au 31 décembre 2014,
- Taux de progression des salaires : 2.5 % au 31 décembre 2014,
- Taux de rotation du personnel : 11.5% (en moyenne, décroissant avec l'ancienneté), Table de mortalité : TV et TD 88-90
- Age de départ : 65 ans pour les cadres et les non-cadres

Provision au 31/12/2013	23 K€
Variation du périmètre	78 K€ (Alpha M.O.S. au 30 septembre 2014)
Provision au 31/12/2014	183 K€
Variation	82 K€

Les hypothèses de calcul seront harmonisées lors de l'établissement des prochains comptes consolidés.

NOTE 15 Autres engagements hors bilan

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2014	31/12/2013	variation
Privilèges (Groupe Alpha M.O.S.)	127		127
Cautions et garanties	4 000	3 800	200
Cautions et garanties (Groupe Alpha M.O.S.)	25		25
Nantissements (Groupe Alpha M.O.S.)	45		45
Retour à meilleure fortune			
TOTAL	4 197	3 800	397

Les inscriptions de privilèges constituent des garanties au profit des caisses de retraites de la société Alpha M.O.S.

Les « cautions et garanties » (4 000 K€) correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui de tous avals, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale Apelem.

Dans le cadre du plan de continuation, le fonds de commerce de la société Alpha M.O.S. est inaliénable (inscription N°2014I0000075 du 27 octobre 2014 au greffe du tribunal de commerce de Toulouse).

En date du 3 octobre 2014 Monsieur Jean-Christophe Mifsud a consenti une option de vente au profit de DMS, portant sur 10% du capital d'Alpha M.O.S., entrant en vigueur le 24 novembre 2014, soit 2 286 837 actions Alpha M.O.S.. Il est précisé que :

- (i) l'option de vente sera exerçable par DMS au prix de 0,36 € par action concernée entre le 1er novembre (inclus) et le 30 novembre (inclus) de chaque année à compter du 1er novembre 2016 et jusqu'au 30 novembre 2020 (inclus) ;
- (ii) l'option de vente ne pourra être exercée que pour la totalité des actions concernées, en une seule fois.

Par ailleurs, à tout moment à compter du 24 novembre 2014, Jean-Christophe Mifsud s'est engagé, en cas de cession de tout ou partie de ses actions ou autres titres Alpha M.O.S. à un tiers (hors cession à un membre de sa famille ou à une holding contrôlée par Jean-Christophe Mifsud), à proposer de façon prioritaire à DMS d'en faire l'acquisition.

Réciproquement, DMS a consenti une option d'achat entrant en vigueur simultanément avec l'option de vente au profit de Jean-Christophe Mifsud, portant sur le même nombre d'actions, étant précisé que :

- (i) l'option d'achat sera exerçable par Jean-Christophe Mifsud au prix de 0,40 € par action concernée entre le 1er octobre (inclus) et le 31 octobre (inclus) de chaque année à compter du 1er octobre 2015 et jusqu'au 31 octobre 2020 (inclus) ;
- (ii) l'option d'achat pourra être exercée en deux fois, la première levée devant porter au minimum sur la moitié des actions concernées, la seconde sur le solde.

Les deux options sont liées : ainsi, si l'une des parties décide d'exercer son option en totalité, l'autre option deviendra dès lors caduque.

Litiges :

Un litige oppose DMS à un utilisateur de matériel, ce dernier sollicite le remboursement du matériel et de la maintenance ainsi que des dommages et intérêts. Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier la société n'estime pas devoir constituer de provision au 31 décembre 2014 et ce notamment compte tenu de l'incertitude de la sortie de ressources (obligation et détermination du montant).

DMS a procédé début 2011 à un plan de licenciement économique de 7 personnes, ces salariés, contestant le motif du licenciement, ont entamé une procédure au tribunal des prud'hommes en 2011. En février 2013 DMS a été condamnée en première instance dans le cadre de cette affaire pour un montant total de 118K€ ; Compte tenu de l'analyse de ses avocats et de la faible probabilité de maintien de ce premier jugement, la société a fait appel de cette décision et n'a pas estimé devoir constituer de provision au 31 décembre 2014. L'affaire devrait être plaidée devant la cour d'appel en novembre 2015.

En mars 2013 la société DMS a reçu une convocation devant le bureau de conciliation du tribunal des prud'hommes à la demande d'un salarié. La conciliation n'a pas abouti et l'affaire devrait être plaidée devant le bureau de jugement en mai 2015. Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier, la société n'estime pas devoir constituer de provision au 31 décembre 2014.

Au sein de la société Alpha M.O.S. divers litiges prud'homaux et commerciaux sont en cours à la date de clôture. Des provisions destinées à couvrir les risques ont été constituées pour un montant total de 259 K€.

NOTE 16 Produits des activités ordinaires

Le poste est ventilé ainsi :

Produits des activités ordinaires (K€)	31/12/2014	31/12/2013	variation N/N-1
Vente de marchandises			
Biens et services vendus	24 624	22 265	2 359
TOTAL	24 624	22 265	2 359

NOTE 17 Autres produits opérationnels

Cette rubrique fait référence à des produits qui ne correspondent pas à la définition des autres éléments constitutifs des produits opérationnels.

Le poste est ventilé ainsi :

Autres produits (K€)	31/12/2014	31/12/2013	variation N/N-1
Subvention d'exploitation	40	65	-25
Production immobilisée	852	635	217
Crédits d'impôts	409	358	51
Autres	203	285	-82
TOTAL	1 504	1 343	161

NOTE 18 Frais de personnel

Le poste est ventilé ainsi :

Frais de personnel (K€)	31/12/2014	31/12/2013	variation N/N-1
Salaires	3 577	3 059	518
Charges sociales	1 516	1 331	185
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	-117	-74	-43
Charges liées au paiement en actions	181	435	-254
TOTAL	5 157	4 751	406

L'effectif moyen du Groupe DMS s'établit à 133 salariés (dont 51 salariés du groupe Alpha M.O.S.) contre 84 au 31/12/2013.

La charge de 181 K€ relative aux paiements en actions traduit l'étalement du cout du plan d'actions gratuites décidé par le Conseil d'Administration du 31 mai 2012 sur la durée de la période d'acquisition. (Cf. Note 23 pour plus de détail de ce plan)

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) a été instauré par la 3ème Loi de Finances rectificative pour 2012 son montant s'élève à 6% du total des rémunérations versées en 2014 inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC.

Ce crédit au 31 décembre 2014 a été comptabilisé conformément à IAS 19 en réduction des charges de personnel, il participe aux investissements réalisés en Recherche et développement.

NOTE 19 Autres charges opérationnelles

Le poste « Autres charges opérationnelles » inclut conformément à la recommandation CNC 2009-R.03 :

- Les rubriques autres produits et charges opérationnels ne sont alimentées que dans la mesure où un événement majeur intervenu pendant la période est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Ainsi ceux-ci sont en nombre très limités et de montants particulièrement significatifs ;
- Ces éléments doivent être précisément décrits (en montant et nature) dans une note annexe conformément à IAS 1.97 et présentés séparément lorsqu'ils sont matériels (IAS 1.85).

Le poste est ventilé ainsi :

Autres charges opérationnelles (K€)	31/12/2014	31/12/2013	variation N/N-1
Autres charges	1 382	89	1 293
Impôts et taxes	263	269	-6
TOTAL	1 645	358	1 287

Les créances clients antérieures à l'année 2009 des sociétés DMS, Apelem et Medilink, déjà provisionnées en totalité, ont été passées en créances irrécouvrables au 31 décembre 2014 pour un montant de 1272 K€. Cette opération est sans impact sur le résultat de l'exercice mais génère une augmentation du poste "autres charges" et une variation correspondante en "reprises de provisions".

Dépenses de Recherches et développement :

En 2014, le Groupe DMS a investi environ 5.36 % de son chiffre d'affaires dans la R&D, soit 1.3 M€, contre 4.27% en 2013, ventilés de la façon suivante :

K€	31/12/2014	31/12/2013
Masse salariale imputée à la R&D	1 321	951
Achats, fournitures, matériels et documentations		
Déplacements, participations à des conférences scientifiques		
Frais de projets		
Etudes et recherches extérieures		
Redevances sur brevets et licences		
Autres charges		
TOTAL	1 321	951

NOTE 20 Résultat financier

Le poste est ventilé ainsi :

Résultat financier K€	31/12/2014	31/12/2013	variation N/N-1
Produits des placements	56	12	44
Gains de change	40	33	7
Autre			
Produits financiers	96	45	51
Intérêts des emprunts et financements court terme	182	21	161
Pertes de change	56	42	14
Dépréciations			
Autres	1		1
Charges financières	239	63	176
RESULTAT FINANCIER	-143	-18	-125

La société DMS a émis le 6 aout 2014 un emprunt obligataire de six millions d'euros représenté par soixante (60) obligations de DMS d'un montant nominal de cent mille (100.000) euros venant à échéance le 29 décembre 2014 et souscrit en totalité par BG Master Fund. Cet emprunt intégralement remboursé le 29 décembre 2014 génère 115K€ de charges financières dans les comptes de l'exercice 2014

NOTE 21 Impôts – Preuve d'impôt

Impôts différés :

Un périmètre d'intégration fiscale est constitué par les sociétés DMS, APELEM et MEDILINK.

Déficits reportables - K€	Base	IS 33,33%
Périmètre d'intégration fiscale (DMS, APELEM, MEDILINK)	27 977	9 326
TOTAL	27 977	9 326

Par ailleurs, au 31 décembre 2014, le montant des déficits reportables du Groupe Alpha M.O.S. est le suivant :

Déficits fiscaux ordinaires France	11.482 k€	
Déficits fiscaux US	2.986 k€	(4.067 k\$)

Du fait des pertes enregistrées sur les derniers exercices les impôts différés relatifs aux reports déficitaires ne sont pas comptabilisés car leur recouvrabilité n'est pas considérée à la date de clôture comme suffisamment probable.

Preuve d'impôt :

La preuve d'impôt consiste à rapprocher la charge ou le produit d'impôt comptabilisé au compte de résultat et la charge d'impôt théorique.

Le taux d'impôt sur les sociétés au titre de 2014 est de 33,33%, la base de détermination des impôts différés actifs est le résultat fiscal des sociétés françaises.

En K€	31/12/2014		31/12/2013	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Résultat comptable avant impôt	-1 096		-987	
Charge ou produit théorique d'impôt		365		329
Dépréciation écart d'acquisition				
IFA comptabilisés en perte et régularisation d'IS				
Autres différences permanentes	300	100	-90	-30
Impôts différés actifs non pris en compte	-1 477	-492	-897	-299
Divers				
TOTAL		-27		
Charge (-) ou Produit (+) d'impôt comptabilisé		-27		

NOTE 22 Information sectorielle

L'information sectorielle du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1er janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Au niveau du groupe DMS, le découpage des activités a été réalisé en fonction des trois activités principales du groupe. La ventilation est la suivante :

Activité
Ostéodensitométrie
Radiologie
Instrumentation (Groupe Alpha M.O.S.)

Information sectorielle

31/12/2014	Radiologie	Osteodensitométrie	Instrumentation	Total 31/12/2014
Chiffre d'affaires total	17 272	9 399	1 464	28 135
Elimination du CA inter activités	-621	-2 891		-3 511
CA sur clients externes	16 651	6 508	1 464	24 624
Résultat opérationnel	- 846	91	- 35	- 790
Retraitements de consolidation	70	- 205		- 135
Résultat opérationnel consolidé	- 776	- 114	- 35	- 926
Résultat financier consolidé	-65	-96	19	- 143
Charge d'impôt consolidée			-27	27
Résultat net consolidé	-1 044	-49	-43	- 1 096
Actifs sectoriels	16 087	5 573	7 561	29 220

31/12/2013	Radiologie	Osteodensitométrie	Total 31/12/2013
Chiffre d'affaires total	21 278	7 234	28 512
Elimination du CA inter activités	-3 489	-2 758	-6 247
CA sur clients externes	17 789	4 476	22 265
Résultat opérationnel	-412	50	-541
Retraitements de consolidation	3	-431	-428
Résultat opérationnel consolidé	-409	-381	-969
Résultat financier consolidé	-21	3	-18
Charge d'impôt consolidée			
Résultat net consolidé	-430	-378	-987
Actifs sectoriels	15 008	3 308	18 316

Les données ci-dessus sont évaluées selon les mêmes principes que ceux utilisés pour les états financiers consolidés.

L'évaluation des actifs sectoriels est constituée de l'ensemble des actifs à l'exception des instruments financiers et de la trésorerie.

Information relative aux produits des activités ordinaires ventilés par zone géographique

	31/12/2014	31/12/2013
Afrique	6 601	5 151
Amérique du Nord et du Sud	1 241	1 673
Asie	2 855	2 014
Europe *	10 367	8 333
Moyen Orient	3 526	5 094
Océanie	34	
TOTAL	24 624	22 265

(*) Dont 4 196 K€ de chiffre d'affaires réalisé en France en 2014 (contre 3 662 K€ en 2013)

Information relative aux actifs non courants

La répartition des actifs non courants du Groupe entre ceux situés en France et ceux situés à l'étranger est la suivante :

en K€	France	Etranger	Total 31/12/2014
Actifs non courants	7 165	124	7 289

en K€	France	Etranger	Total 31/12/2013
Actifs non courants	3 147	21	3 168

NOTE 23 Gestion des capitaux propres et Capital social

Evolution du capital

Le conseil d'administration du 2 juin 2014 a décidé l'émission de 4 584 063 nouvelles actions ordinaires.

Le 19 décembre 2014, DMS a procédé à une augmentation de capital par l'émission de 49 154 704 actions à bons de souscription (ABSA) au prix unitaire de 0,17 €.

A l'issue de ces opérations le capital social de DMS s'élève à 20 734 598 € divisés en 128 173 890 actions de même nominal (soit un pair théorique de 0,162 €).

Bons de souscription

Les caractéristiques des BSA émis le 19 décembre 2014 dans le cadre de la création d'ABSA sont les suivantes :

	BSA
Date d'échéance des bons	24/06/17
Prix d'exercice des bons pour acquérir 1 action DMS	0.20 €
Nombre de bons nécessaires à l'achat d'une action	1.00
Nombre de bons attribués à l'origine	49 154 704
Nombre de bons exercés en 2014	-
Nombre de bons radiés au 31/12/2014	-
Nombre de bons restant à exercer au 31/12/2014	49 154 704

Actions gratuites

L'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2011 avait autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit de certains salariés ou mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la société DMS soit dans une de ses filiales, et dans la limite de 10% du capital social, à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Usant de cette autorisation le Conseil d'Administration du 31 mai 2012, à qui il avait été délégué le pouvoir de déterminer l'identité des bénéficiaires et les conditions d'attribution, a décidé l'attribution de 4 584 063 actions. L'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires n'était définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans, pendant laquelle les bénéficiaires devaient rester au service du Groupe et respecter notamment des conditions d'implication et de performance individuelle. La durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires a été fixée à 2 ans.

La valeur du plan d'attribution a été déterminée de la manière suivante:

	Plan du 31/05/2012	TOTAL
Nombre d'actions gratuites totales attribuées à l'origine (A)	4 584 063	4 584 063
Date du conseil décidant l'attribution	31/05/2012	
Fin de période d'acquisition	31/05/2014	
Fin de période d'incessibilité	31/05/2016	
Cours de l'action à la date d'attribution (B)	0,19 €	
Valeur du plan au 31/12/2012 (A)*(B)	870 971,97 €	870 971,97 €

Cette valeur déterminée est passée en charges de personnel de manière lissée sur la durée de la période d'acquisition. L'impact sur les comptes au 31 décembre 2014 est de 181 K€ en charges de personnel avec pour contrepartie les réserves consolidées (contre 435 K€ de charges comptabilisés au 31 décembre 2013 au titre du lissage de la charge avec comme contrepartie les réserves consolidées).

L'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires a été définitivement constatée par le Conseil d'Administration du 2 juin 2014 (la période d'acquisition de 2 ans étant arrivée à son terme le 31 mai 2014), et a décidé l'émission de 4 584 063 nouvelles actions ordinaires, entraînant une augmentation du capital social par imputation sur les autres réserves pour un montant de 741 561 €.

Actions d'autocontrôle

DMS ne détient plus d'actions propres depuis fin 2013.

NOTE 24 Résultat par action

	31/12/2014	31/12/2013
<u>Numérateur (en K€)</u>		
Résultat net part du Groupe	-1 109	-971
<u>Dénominateur (en K€)</u>		
Nombre moyen d'actions en circulation (a)	78 474 568	74 426 891
Nombre moyen d'actions après dilution (a)	79 839 977	79 010 954
<u>Résultat par actions (en euros)</u>		
Résultat net part du Groupe par action	- 0,01	- 0,01
Résultat net part du Groupe par action dilué	- 0,01	- 0,01

(a) Détail nombre d'action avant et après dilution :

	Nombres d'actions	Coeff pondération temps	Nombre d'actions moyen
Nb actions à l'ouverture de l'exercice	74 435 123	100%	74 435 123
Emission du 31/05/2014	4 584 063	58%	2 674 037
Emission du 19/12/2014	49 154 704	3%	1 365 408
Nombre d'actions moyen avant dilution			78 474 568
Actions dilutives			
BSA (émission du 19/12/2014)	49 154 704	3%	1 365 408
Nombre d'actions moyen après dilution			79 839 977

NOTE 25 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant global des honoraires alloués au titre de l'exercice aux commissaires aux comptes du groupe et aux membres de leur réseau se décompose comme suit :

Exercice Auditeur	Année 2014					Année 2013		
	DDA	CAA	Deloitte	Ernst&Young	Euraudit	DDA	CAA	Deloitte
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certifications des comptes annuels et consolidés de la société mère		30	30				30	30
Commissariat aux comptes, certifications des comptes annuels et consolidés des filiales	5	5		27	11	5	5	
Autres diligences et prestations directement liées à la prestation du commissaire au comptes de la société mère		18	13				1	2
Autres diligences et prestations directement liées à la prestation du commissaire au comptes des filiales						1	2	
<i>Sous total Audit</i>	5	53	43	27	11	6	38	32
AUTRES PRESTATIONS								
Fiscal								
Autres prestations								68
<i>Sous total autres prestations</i>								68
TOTAL	5	53	43	27	11	6	38	100

Les Cabinets CAA et DDA sont co-commissaires aux comptes de la société Apelem filiale de DMS
 Les cabinets Deloitte et CAA sont co-commissaires aux comptes de la société DMS
 Les Cabinets Ernst & Young et Euraudit sont co-commissaires aux comptes de la société Alpha M.O.S.

NOTE 26 Autres informations

Transactions concernant les entreprises liées

Les transactions entre DMS et ses filiales, qui sont des parties liées au Groupe, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas détaillées dans la présente note.

Intérêts des dirigeants dans le plan d'actions gratuites

Comme indiqué dans la Note 23 le Groupe a mis en place un plan d'actions gratuites par décision de son Conseil d'Administration du 31 mai 2012.

Les dirigeants membres des organes sociaux de direction se sont vus attribuer par ce plan :

- Pour Monsieur Jean-Paul ANSEL, Président-Directeur Général : 2 351 565 actions ;
- Pour Monsieur Samuel SANCERNI, Administrateur et Directeur Général Délégué : 1 860 415 actions.

L'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires a été définitivement constatée par le Conseil d'Administration du 2 juin 2014.

Rémunération des membres de la Direction

Composition des membres de la direction :

Monsieur Jean-Paul ANSEL, Président-Directeur Général et Samuel SANCERNI, Administrateur et Directeur Général Délégué.

Le montant des rémunérations allouées aux organes de direction s'établit à 175 K€ (hors charges sociales, engagements de retraite et avantages en nature).

La direction estime que seules les personnes ci-dessus mentionnées répondent à la notion de dirigeants telle que prévue par la norme IAS 24. Par ailleurs il est précisé que Samuel Sancerni, salarié au titre de Directeur Commercial du Groupe, ne perçoit pas de rémunération au titre de ses fonctions de membre de la Direction comme Directeur Général Délégué.

	31/12/2014	31/12/2013
Salaires Bruts et autres avantages à court terme	175	150
Jetons de présence	18	11
Avantages en nature		
Indemnités de départ		
Avantages postérieurs à l'emploi		
Total	193	161

Droit individuel à la formation.

Le nombre d'heures acquises par les salariés au titre du droit individuel à la formation s'établit à 9 862 heures.

A compter du 1^{er} janvier 2015, le Compte Professionnel de Formation (CPF) va se substituer au DIF. Les heures de DIF acquises au 31 décembre 2014 devront être utilisées avant le 31 décembre 2020 de la même façon que s'il s'agissait d'heures acquises dans le cadre du CPF.

20.2 Informations financières pro forma

20.2.1 Contexte de la publication des informations financières pro forma

L'information financière pro forma non auditée présentée est destinée à illustrer les effets de la prise de contrôle d'Alpha M.O.S (dans le cadre d'augmentations de capital d'Alpha M.O.S réalisées en octobre et novembre 2014) sur les comptes historiques de DMS.

DMS a pris le contrôle de la société Alpha M.O.S. par le biais :

- de la souscription à l'augmentation de capital d' Alpha M.O.S. réservée à DMS d'un montant de 5 000 000 euros, par émission de 13 888 889 actions nouvelles, réalisée le 28 octobre 2014.
- de la souscription de 2 777 778 actions nouvelles dans le cadre de la deuxième augmentation de capital d'Alpha M.O.S. avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant de 1 000 000 euros en novembre 2014, conformément à l'engagement de souscription formulé dans le cadre de la note d'opération visée par l'AMF le 3 octobre 2014 sous le numéro n°14-536 (disponible sur le site Internet d'Alpha M.O.S, www.alpha-mos.com, ainsi que sur le site Internet de l'AMF, www.amf-france.org).

En conséquence, à l'issue de ces deux opérations, DMS détient 16 666 667 actions Alpha M.O.S, représentant 72,88% du capital social de la société au 31 décembre 2014 et 68,24 % des droits de vote.

L'information financière pro forma non auditée, a été établie en application du règlement CE N°809/2004 de la commission européenne qui indique qu'en cas de changement significatif de la situation d'un émetteur à la suite d'une transaction déterminée, tel qu'une variation supérieure à 25% des indicateurs du groupe, une information financière pro forma doit être présentée.

20.2.2 Information financière pro forma présentée

Le compte de résultat pro forma non audité est établi au 31 décembre 2014, ainsi qu'à titre comparatif au 31 décembre 2013, et reflète le regroupement de DMS et Alpha M.O.S comme si l'acquisition des titres de Alpha M.O.S par DMS avait eu lieu au 1^{er} janvier 2013.

Les ajustements pro forma reposent sur les informations disponibles ainsi que sur certaines hypothèses jugées raisonnables par DMS.

L'information financière pro forma non auditée est présentée à titre d'illustration et ne constitue pas une indication des résultats ou de la situation financière de la société qui auraient été obtenus si l'acquisition avait effectivement été réalisée à la date considérée. Elle n'est pas non plus représentative des résultats des activités opérationnelles ou de la situation financière future du groupe DMS.

Compte de Résultat global au 31 décembre 2014

ETAT DU RESULTAT GLOBAL	DMS	ALPHA MOS	Informations historiques non ajustées	Ajustements pro forma	Informations financières pro forma
K€	31/12/2014 publiés (Hors Contribution Alpha Mos) 12 mois	30/09/2014 publiés 12 mois	12 mois		(non auditées) 12 mois
Activités maintenues					
Produit des activités ordinaires	23 160	7 141	30 301		30 301
Autres produits	1 403	635	2 038		2 038
Variation de stocks de produits finis en cours	-525	189	-336		-336
Marchandises et matières consommées	-14 723	-2 588	-17 311		-17 311
Frais de personnel	-4 562	-3 786	-8 348		-8 348
Dotations aux amortissements	-117	-201	-318		-318
Dotations aux provisions	1 438	333	1 771		1 771
Dépréciation immobilisations incorporelles	-834	-132	-966		-966
Charges externes	-4 509	-2 164	-6 673		-6 673
Autres charges	-1 624	-197	-1 821		-1 821
Résultat opérationnel	-892	-770	-1 662		-1 662
Produits financiers	47	632	679		679
Charges financières	-208	-10	-218	-300	-518
Résultat financier	-161	622	461	-300	161
Résultat avant impôt	-1 053	-148	-1 201	-300	-1 501
Résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues	-1 053	-148	-1 201	-300	-1 501
Quote part dans résultat net des entités associées					
Activités abandonnées ou cédées					
Résultat de l'exercice des activités abandonnées					
Résultat de l'exercice des activités cédées					
Impôt sur le résultat	0	-9	-9		-9
Résultat net consolidé	-1 053	-157	-1 210	-300	-1 510

Compte de Résultat global au 31 décembre 2013

COMPTE DE RESULTAT K€	DMS 31/12/2013 publiés 12 mois	ALPHA MOS 30/09/2013 publiés 12 mois	Informations historiques non ajustées 12 mois	Ajustements pro forma	Informations financières pro forma (non auditées) 12 mois
Activités maintenues					
Produit des activités ordinaires	22 265	8 871	31 136		31 136
Autres produits	1 343	502	1 845		1 845
Variation de stocks de produits finis en cours	1 054	393	1 447		1 447
Marchandises et matières consommées	-15 846	-3 160	-19 006		-19 006
Frais de personnel	-4 751	-4 286	-9 037		-9 037
Dotations aux amortissements	-131	-109	-240		-240
Dotations aux provisions	-44	-937	-981		-981
Dépréciation immobilisations incorporelles	-660	-236	-896		-896
Charges externes	-3 841	-2 888	-6 729		-6 729
Autres charges	-358	-119	-477		-477
Résultat opérationnel	-969	-1 969	-2 938		-2 938
Produits financiers	45	13	58		58
Charges financières	-63	-125	-188	-300	-488
Résultat financier	-18	-112	-130	-300	-430
Résultat avant impôt	-987	-2 081	-3 068	-300	-3 368
Résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues	-987	-2 081	-3 068	-300	-3 368
Quote part dans résultat net des entités associées					
Activités abandonnées ou cédées					
Résultat de l'exercice des activités abandonnées					
Résultat de l'exercice des activités cédées					
Impôt sur le résultat		-77	-77		-77
Résultat net consolidé	-987	-2 158	-3 145	-300	-3 445

20.2.3 Notes explicatives relatives aux informations financières pro forma

20.2.3.1 Base de préparation de l'information financière pro forma

L'information financière pro forma a été établie à partir des données historiques publiées des sociétés DMS et Alpha M.O.S, à partir desquelles des retraitements ont été effectués.

a) Informations financières sous-jacentes

L'information financière pro forma a été établie à partir des éléments financiers suivants :

- Les comptes annuels consolidés du groupe DMS au 31 décembre 2014. Ces comptes ont fait l'objet d'une certification sans réserve ni observation par les contrôleurs légaux. Le rapport des contrôleurs légaux, qui ne contient pas d'observation, est reproduit en page 166 du présent Document de Référence.

- Les comptes annuels consolidés d'Alpha M.O.S au 30 septembre 2014. Ces comptes ont fait l'objet d'une certification par les contrôleurs légaux ; leur rapport mentionne l'observation suivante : *sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 "faits majeurs de l'exercice" de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le plan de continuation de l'entreprise et le plan d'apurement du passif validés par décision du tribunal le 19 septembre 2014".*
- Les comptes consolidés de la société DMS au 31 décembre 2013. Ces comptes ont fait l'objet d'une certification sans réserve ni observation par les contrôleurs légaux. Ils figurent au paragraphe 20.1 du Document de Référence 2013 de la société DMS.
- Les comptes consolidés de la société Alpha M.O.S au 30 septembre 2013. Ces comptes figurent au paragraphe 20.2 du Document de Référence 2012/2013 de la société. Ils ont fait l'objet d'une certification sans réserve par les contrôleurs légaux, leur rapport contenant l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 3 de l'annexe ainsi que sur les notes 2 «Evènements postérieurs à la clôture», 14 «Clients et comptes rattachés» et 36 «Gestion des risques» se rapportant au contrat Perséides. »

Les comptes consolidés des sociétés DMS et Alpha M.O.S sont établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les règles et méthodes comptables appliquées pour l'élaboration de l'information financière pro forma non audité sont identiques à celles des états financiers consolidés de DMS au 31 décembre 2014, décrites dans l'annexe aux états financiers consolidés de DMS.

- Conformément à la norme IFRS 10 et à la recommandation AMF Numéro 2013-08, cette information pro forma se base sur des états financiers qui ont des dates de clôtures différentes mais qui présentent un décalage qui n'est pas supérieur à une durée de 3 mois.

20.2.3.2 Hypothèses de construction

Alpha M.O.S étant détenue à plus de 50% (pourcentage de détention de 72,88%), l'information pro forma présente la consolidation d'Alpha M.O.S par la méthode de l'intégration globale.

Les ajustements pro forma afférents au compte de résultat pro forma sont calculés comme si l'acquisition avait eu lieu au 1^{er} janvier 2013.

Seuls les ajustements pouvant être documentés et estimés de manière fiable sont pris en compte.

Il n'a pas été identifié d'ajustement significatif à opérer dans le cadre de l'harmonisation des méthodes comptables.

L'information financière pro forma n'intègre aucune conséquence des synergies attendues, ni aucun coût engagé pour la mise en œuvre de ce rapprochement ou de ces synergies.

- Financement et frais attachés

Un retraitement a été pratiqué pour tenir compte du financement de l'opération d'acquisition d'Alpha M.O.S.

En effet la société DMS a émis le 6 août 2014 un emprunt obligataire d'un montant de 6 M€ afin de financer la souscription aux augmentations de capital de la société Alpha M.O.S. Cet emprunt obligataire, intégralement souscrit, a été remboursé le 29 décembre 2014 et a porté intérêts au taux fixe de 5% l'an.

Dans le cadre de l'établissement du compte de résultat pro forma, l'acquisition étant considérée comme réalisée au début de la période présentée, nous avons estimé une charge financière d'intérêt d'un montant de 300 K€ sur l'exercice 2013 et de 300 K€ sur l'exercice 2014.

- Effets d'impôts des différents ajustements effectués

Du fait des déficits reportables des sociétés DMS et Alpha M.O.S, l'ajustement lié au financement de l'opération aurait pour effet d'accroître les déficits reportables du groupe fiscal DMS. Aucun impôt différé n'a été reconnu à ce titre.

20.2.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les informations pro forma

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Informations Financières Pro forma

Monsieur Le Président,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes et en application du règlement (CE) n°809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations pro forma de la société Diagnostic Medical Systems incluses dans la partie 20.2 du Document de Référence 2014.

Ces informations pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer les effets que la prise de contrôle d'ALPHA M.O.S réalisée fin Octobre 2014 dans le cadre d'augmentations de capital de cette société aurait pu avoir sur les comptes de résultat consolidés de Diagnostic Medical Systems au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014, si l'opération avait pris effet au 1^{er} janvier 2013. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'évènement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Ces informations pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) n°809/2004 relatives aux informations pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces travaux qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations pro forma ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations pro forma ont été établies concordent avec les documents sources, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la Direction de la société Diagnostic Medical Systems pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

- les informations pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du Document de Référence 2014 auprès de l'AMF et, le cas échéant, de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels un prospectus, comprenant le document de référence, visé par l'AMF, serait notifié, et ne peut être utilisé dans un autre contexte



Castelnau-le-Lez et Pérols, le 27 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes,

Consultants Auditeurs Associés

Deloitte & Associés

Luc Péron

Dominique Descours

Christophe Perrau

20.3 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE DMS

20.3.1 Etats financiers de la seule société DMS

20.3.1.1 Bilan actif

ACTIF (en €)	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	1 851 546	1 392 809	458 737	386 618	72 119
Concessions, brevets, droits similaires	313 570	215 695	97 875	125 167	- 27 292
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	5 226		5 226	2 193	3 033
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	252 051	202 246	49 804	38 899	10 905
Autres immobilisations corporelles	215 475	170 505	44 970	31 320	13 650
Immobilisations en cours	28 004		28 004	4 000	24 004
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	19 405 728	2 800 000	16 605 728	10 348 161	6 257 567
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	44 101		44 101	23 978	20 123
TOTAL (I)	22 115 700	4 781 255	17 334 446	10 960 335	6 374 111
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	646 013	70 806	575 207	830 841	- 255 634
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis	388 057	9 608	378 449	122 314	256 135
Marchandises				1	- 1
Avances et acomptes versés sur commandes	165 133		165 133	123 861	41 272
Clients et comptes rattachés	3 309 045	38 841	3 270 204	2 029 748	1 240 456
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	1 197		1 197	2 850	- 1 653
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	760 411		760 411	389 123	371 288
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	227 679		227 679	94 740	132 939
. Autres	5 436 530		5 436 530	6 160 707	- 724 177
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	1 000 000		1 000 000		1 000 000
Disponibilités	1 079 122		1 079 122	461 712	617 410
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	63 819		63 819	66 067	- 2 248
TOTAL (II)	13 077 006	119 255	12 957 750	10 281 963	2 675 787
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	35 192 706	4 900 510	30 292 196	21 242 298	9 049 898

20.3.1.2 Bilan passif

PASSIF (en €)	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 20 734 599)	20 734 599	12 041 317	8 693 282
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	62 461	8 225 099	-8 162 638
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	110 401	110 401	
Réserves statutaires ou contractuelles	1 954 481	1 954 481	
Réserves réglementées			
Autres réserves	7 421 077		7 421 077
Report à nouveau	-4 557 080	-4 751 087	194 007
Résultat de l'exercice	-222 417	194 007	- 416 424
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	25 503 521	17 774 217	7 729 304
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	790 000	615 000	175 000
TOTAL (II)	790 000	615 000	175 000
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	34 065	34 065	
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	34 065	34 065	
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	400 000		400 000
. Découverts, concours bancaires		187 228	- 187 228
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	1 325 690	908 477	417 213
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		5 000	- 5 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 292 592	1 223 992	68 600
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	115 845	109 764	6 081
. Organismes sociaux	117 406	108 498	8 908
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	92 540	168 851	- 76 311
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	44 155	29 455	14 700
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 879	41 162	- 32 283
Autres dettes	84 029	36 588	47 441
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	483 474		483 474
TOTAL (IV)	3 964 610	2 819 016	1 145 594
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	30 292 196	21 242 298	9 049 898

20.3.1.3 Compte de résultat

En €	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises		38 490	38 490	127 368	- 88 878	-69,78
Production vendue biens	2 352 333	3 032 286	5 384 619	3 916 409	1 468 210	37,49
Production vendue services	640 848	13 083	653 931	621 583	32 348	5,20
Chiffres d'affaires Nets	2 993 181	3 083 858	6 077 039	4 665 359	1 411 680	30,26
Production stockée		256 135	256 135	-34 028	290 163	852,72
Production immobilisée		213 386	213 386	219 016	- 5 630	-2,57
Subventions d'exploitation		20 200	20 200	30 200	- 10 000	-33,11
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges		808 173	808 173	77 408	730 765	944,04
Autres produits		1 377	1 377	6 889	- 5 512	-80,01
Total des produits d'exploitation (I)		7 376 310	7 376 310	4 964 844	2 411 466	48,57
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		16 770	16 770	108 618	- 91 848	-84,56
Variation de stock (marchandises)		38 064	38 064	38 064	38 064	N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnements		3 197 804	3 197 804	2 290 632	907 172	39,60
Variation de stock (matières premières et autres approv.)		318 602	318 602	7 305	311 297	N/S
Autres achats et charges externes		1 932 382	1 932 382	1 598 525	333 857	20,89
Impôts, taxes et versements assimilés		45 285	45 285	46 577	- 1 292	-2,77
Salaires et traitements		826 364	826 364	795 851	30 513	3,83
Charges sociales		355 307	355 307	346 032	9 275	2,68
Dotations aux amortissements sur immobilisations		295 594	295 594	218 593	77 001	35,23
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant		322	322		322	N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges		715 692	715 692	14 905	700 787	N/S
Total des charges d'exploitation (II)		7 742 187	7 742 187	5 427 037	2 315 150	42,66
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)		-365 877	-365 877	-462 193	96 316	20,84
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés		152 365	152 365	272 089	- 119 724	-44,00
Reprises sur provisions et transferts de charges				125 195	- 125 195	-100
Différences positives de change		56	56	107	- 51	-47,66
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)		152 421	152 421	397 391	- 244 970	-61,64
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées		134 155	134 155	13 431	120 724	898,85
Différences négatives de change		8	8	683	- 675	-98,83
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)		134 164	134 164	14 114	120 050	850,57
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		18 258	18 258	383 277	- 365 019	-95,24
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)		-347 620	-347 620	-78 916	- 268 704	340,49

Compte de résultat (suite)

	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	30 746	134 085	- 103 339	-77,07
Produits exceptionnels sur opérations en capital	208	1 800	- 1 592	-88,44
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	30 954	135 885	- 104 931	-77,22
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	26 052	33 922	- 7 870	-23,20
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		8 433	- 8 433	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	26 052	42 355	- 16 303	-38,49
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	4 902	93 531	- 88 629	-94,76
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-120 300	-179 392	59 092	32,94
Total des Produits (I+III+V+VII)	7 559 685	5 498 121	2 061 564	37,50
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	7 782 102	5 304 114	2 477 988	46,72
RESULTAT NET	-222 417	194 007	- 416 424	214,64
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

20.3.1.4 Annexe des comptes sociaux de la société DMS

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2014 dont le total est de 30 292 195,95 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -222 417,39 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Faits Caractéristiques

Opérations sur les capitaux propres :

L'assemblée générale de la société en date du 11 avril 2014 a décidé d'affecter le montant du poste « Prime d'émission » (s'élevant à 8 163 K€) au poste « Autres réserves » qui s'élevait ainsi après affectation à 8 163 k€.

Le conseil d'administration du 2 juin 2014 a décidé l'émission de 4 584 063 nouvelles actions ordinaires, entraînant une augmentation du capital social par imputation sur les autres réserves pour un montant de 741 560,60 € pour le porter de 12 041 316,66 € à 12 782 877,26 € (cf tableau de variation des capitaux propres).

Le 19 décembre 2014, DMS a procédé à une augmentation de capital par l'émission de 49 154 704 actions à bons de souscriptions (ABSA) au prix unitaire de 0,17 € conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 8 356 299 € dont 7 951 721 € correspondant à la part de capital émis et 404 578 € de prime d'émission.

A l'issue de ces opérations, le capital social de DMS s'élève à 20 734 598 € divisés en 128 173 890 actions de même nominal (soit un pair théorique de 0,162 €).

Les frais liés à cette opération d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 404 578 euros.

Emprunt Obligataire :

La société DMS a émis le 6 août 2014 un emprunt obligataire de 6 000 000 € représenté par soixante (60) obligations de DMS d'un montant nominal de 100 000 € venant à échéance le 29 décembre 2014 et souscrit en totalité par BG MASTER FUND. Cet emprunt intégralement remboursé le 29 décembre 2014 génère 115 K€ de charges financières dans les comptes de l'exercice 2014.

Prise de contrôle Alpha Mos :

DMS a pris le contrôle de la société Alpha M.O.S. par le biais :

- de la souscription à l'augmentation de capital d'Alpha M.O.S. réservée à DMS d'un montant de 5 000 000 euros, par émission de 13 888 889 actions nouvelles, réalisée le 28 octobre 2014.
- de la souscription de 2 777 778 actions nouvelles dans le cadre de la deuxième augmentation de capital d'Alpha M.O.S. avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant de 1 000 000 euros en novembre 2014, conformément à l'engagement de souscription formulé dans le cadre de la note d'opération visée par l'AMF le 3 octobre 2014 sous le numéro n°14-536 (disponible sur le site Internet d'Alpha M.O.S, www.alpha-mos.com, ainsi que sur le site Internet de l'AMF, www.amf-france.org).

En conséquence, à l'issue de ces deux opérations, DMS détient 16 666 667 actions Alpha M.O.S, représentant 72,88% du capital social de la société au 31 décembre 2014 et 68,24 % des droits de vote.

La société Alpha M.O.S. cotée sur NYSE EURONEXT PARIS (compartiment C) sous le code ISIN FR0000062804-ALM, est une société d'instrumentation analytique spécialisée dans l'analyse sensorielle de l'odeur, du goût et de la vision.

Titres LPA CORP :

La société DMS a acquis au cours de l'exercice 50,09% de la SAS LPA CORP.

Evènements postérieurs à la clôture, activité de l'exercice et perspectives :

Aucun évènement notable n'est à signaler en tant qu'évènement postérieur à la clôture.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Immobilisations incorporelles :

DMS immobilise ses frais de développement selon la méthode préférentielle telle que préconisée par le règlement sur les actifs (CRC 2004-06), dès lors qu'ils répondent aux critères d'activation imposés par la réglementation.

La société distingue les frais externes des frais internes :

- Les frais externes correspondent aux coûts des prestataires extérieurs (CEA...) chargés de l'adaptation de nouvelles technologies au secteur d'activité de DMS ;
- Les frais internes correspondent aux coûts salariaux des personnes affectées au développement des produits existants.

Les frais de développement sont activés au terme de chaque semestre civil et amortis à compter de cette date sur une période de 3 ans.

Les postes de frais de développement ne respectant plus les critères d'activation et donc ne répondant plus à la définition d'un actif incorporel sont sortis le cas échéant de l'actif immobilisé. Aucune sortie d'actif à ce titre n'a été effectuée sur la période.

Immobilisations corporelles :

La méthode de comptabilisation des composants est appliquée depuis l'exercice 2005 aux immobilisations suivantes : agencements et aménagements des constructions.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Frais de recherche et de développement	3 ans
- Concessions brevets et licences	1 an
- Matériel et outillage	3 à 4 ans
- Installations et agencements divers	7 à 10 ans
- Matériel de transport	1 à 4 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
- Mobilier	10 ans

Mises au rebut :

Les mises au rebut de la période sont non significatives tant en valeur brute qu'en valeur nette.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

L'évaluation des titres de la filiale APELEM a été faite à partir de leur juste valeur. Nous estimons la valeur de la société APELEM, agissant dans le secteur de la radiologie, à deux fois son chiffre d'affaires hors taxes. A ce titre, nous estimons que les titres de cette filiale ne nécessitent pas une dépréciation complémentaire à la clôture de l'exercice.

Les titres MEDILINK d'une valeur brute de 300 K€ ne sont pas dépréciés à la clôture de l'exercice. En effet, la quote-part de situation nette de la filiale revenant à DMS est d'un montant supérieur à la valeur brute des titres comptabilisée.

Les titres de la société LPA CORP de 150 K€ ainsi que les titres de la société Alpha M.O.S. de 6 107 K€ ne sont pas dépréciés à la clôture de l'exercice. En effet compte tenu de la date d'acquisition des titres très récente (au cours de l'année 2014), aucune dépréciation n'est à constater.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks ainsi que les intérêts financiers.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées selon la méthode du Premier Entré Premier Sorti (PEPS ou FIFO). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

PRESENTATION DU CICE

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est un nouveau crédit d'impôt Français mis en œuvre par les autorités à compter de l'année 2013. Le CICE calculé s'élève à 19 K€ pour l'année 2014 et participe aux investissements réalisés en Recherche et développement. Conformément à la note de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes du 23 mai 2013, le crédit d'impôt a été comptabilisé en moins des charges de personnel.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement ANC n° 2014-03 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	1 559 766		291 780
Autres immobilisations incorporelles	299 172		19 624
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	222 773		29 278
Autres installations, agencements, aménagements	21 857		7 480
Matériel de transport	9 298		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	157 092		19 848
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	4 000		24 004
Avances et acomptes			
TOTAL	415 020		80 611
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	13 148 161		6 257 568
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	23 978		20 123
TOTAL	13 172 139		6 277 691
TOTAL GENERAL	15 446 096		6 669 705

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement			1 851 546	
Autres immobilisations incorporelles			318 796	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels			252 051	
Autres installations, agencements, aménagements			29 337	
Matériel de transport		101	9 197	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			176 940	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			28 004	
Avances et acomptes				
TOTAL		101	495 530	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			19 405 728	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			44 101	16 605
TOTAL			19 449 829	16 605
TOTAL GENERAL		101	22 115 700	16 605

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	1 173 148	219 661		1 392 809
Autres immobilisations incorporelles	171 813	43 882		215 695
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	183 874	18 372		202 246
Installations générales, agencements divers	8 022	2 521		10 543
Matériel de transport	6 282	1 338	101	7 519
Matériel de bureau, informatique, mobilier	142 623	9 820		152 442
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	340 801	32 051	101	372 751
TOTAL GENERAL	1 685 762	295 594	101	1 981 255

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	219 661				
Autres immobilisations incorporelles	43 882				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	18 372				
Installations générales, agencements divers	2 521				
Matériel de transport	1 338				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	9 820				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	32 051				
TOTAL GENERAL	295 594				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Valeurs mobilières de placement

	En €
Valeurs mobilières de placement à l'ouverture de l'exercice	
Acquisitions	1 000 000
Cessions	
Valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice	1 000 000

Les montants qui figurent au bilan sur la ligne valeurs mobilières de placement correspondent à des comptes à terme. Tous les montants indiqués ci-dessus correspondent aux placements et retraits sur comptes à terme.

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
	34 065			34 065
TOTAL Provisions	34 065			34 065
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
	2 800 000			2 800 000
	181 445	322	101 353	80 414
	736 998		698 155	38 841
TOTAL Dépréciations	3 718 443	322	799 508	2 919 255
TOTAL GENERAL	3 752 508	322	799 508	2 953 320
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		322	799 508	

L'évaluation des dépréciations des stocks est effectuée à partir du risque commercial pesant sur les stocks compte tenu des caractéristiques techniques (risque d'obsolescence), de la gamme de produit et de la politique commerciale développée par le groupe.

La reprise de 698 155 € correspond principalement à la reprise des provisions pour dépréciation de créances devenues irrécouvrables sur l'exercice à hauteur de 695 155 €.

Un litige oppose DMS à un utilisateur de matériel, ce dernier sollicite le remboursement du matériel et de la maintenance ainsi que des dommages et intérêts. Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier la société n'estime pas devoir constituer de provision au 31 décembre 2014 et ce notamment compte-tenu de l'incertitude de la sortie de ressources (obligation et détermination du montant).

Un autre litige oppose DMS à un utilisateur dont le matériel a fait l'objet d'une destruction. Une provision de 34 K€ avait été constatée au 31/12/2010. N'ayant pas eu d'évolutions sur 2014 cette provision a été maintenue.



DMS a procédé début 2011 à un plan de licenciement économique de 7 personnes, ces salariés, contestant le motif du licenciement, ont entamé une procédure au tribunal des prud'hommes en 2011. En février 2013 DMS a été condamnée en première instance dans le cadre de cette affaire pour un montant total de 118K€ ; Compte tenu de l'analyse de ses avocats et de la faible probabilité de maintien de ce premier jugement, la société a fait appel de cette décision et n'a pas estimé devoir constituer de provision au 31 décembre 2014. L'affaire devrait être plaidée devant la cour d'appel en novembre 2015.

En mars 2013 la société DMS a reçu une convocation devant le bureau de conciliation du tribunal des prud'hommes à la demande d'un salarié. La conciliation n'a pas abouti et l'affaire devait être plaidée devant le bureau de jugement en novembre 2014, mais a fait l'objet d'un renvoi à mai 2015. Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier, la société n'estime pas devoir constituer de provision au 31 décembre 2014.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	44 101		44 101
Clients douteux ou litigieux	86 923	86 923	
Autres créances clients	3 222 122	3 222 122	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 197	1 197	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	760 411	760 411	
- T.V.A	227 679	227 679	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	5 328 048	5 328 048	
Débiteurs divers	108 482	108 482	
Charges constatées d'avance	63 819	63 819	
TOTAL GENERAL	9 842 781	9 798 680	44 101
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	400 000		280 000	120 000
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 292 592	1 292 592		
Personnel et comptes rattachés	115 845	115 845		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	117 406	117 406		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	92 540	92 540		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	44 155	44 155		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 879	8 879		
Groupe et associés	1 325 690	1 325 690		
Autres dettes	84 029	84 029		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	483 474	483 474		
TOTAL GENERAL	3 964 610	3 564 610	280 000	120 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	6 400 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 000 000			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Une avance remboursable d'un montant de 540 k€ a été octroyée en 2012 dont la totalité a été perçue au 31 décembre 2014. Les échéances de remboursement s'étalent trimestriellement entre septembre 2014 et septembre 2018. Un montant de 50 k€ a été remboursé au cours de l'exercice. Un solde de 490 000 € figure en avance conditionnée au passif du bilan. La part de remboursement à moins d'un an est de 110 000 € et celle à plus de un an et moins de cinq ans s'élève à 380 k€.

La Région Languedoc-Roussillon a octroyé à DMS une avance remboursable "Astre" d'un montant de 300 k€ dont la totalité a été versée. Ce montant figure en avance conditionnée au passif du bilan. Ces fonds devraient être remboursés par échéances trimestrielles à compter d'avril 2016 jusqu'en janvier 2021. La part de remboursement à plus d'un an et moins de cinq ans est de 285 k€ et à plus de cinq ans de 15 k€.

DMS a souscrit un nouvel emprunt de 400K€ en aout 2014 auprès de la BPI dans le cadre des « prêts innovation FEI » pour une durée de 6 ans et 9 mois au taux fixe de 4,99%. Le premier versement d'intérêts est intervenu le 2 octobre 2014 et le dernier interviendra le 30 juin 2021 (7 trimestres de différé d'amortissement du capital suivi de 20 versements trimestriels à terme échu comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts).

La société DMS a émis le 6 août 2014 un emprunt obligataire de 6 000 000 € représenté par soixante (60) obligations de DMS d'un montant nominal de 100 000 € venant à échéance le 29 décembre 2014 et souscrit en totalité par BG MASTER FUND. Cet emprunt intégralement remboursé le 29 décembre 2014 génère 115 K€ de charges financières dans les comptes de l'exercice 2014.

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

(entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation)

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société à un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	19 405 727		
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	1 832 222		
Autres créances	5 328 048		
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	1 325 690		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	218 599		
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers	152 212		
Charges financières	10 558		

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	494 848
Autres créances (dont avoirs à recevoir : 61 496)	260 694
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	755 542

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	10 558
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	324 948
Dettes fiscales et sociales	190 584
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	75 923
TOTAL	602 013

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	63 819	483 474
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	63 819	483 474

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	74 435 123	0,16
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	53 738 767	0,16
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	128 173 890	0,16

Actions gratuites

L'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2011 avait autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit de certains salariés ou mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la société DMS soit dans une de ses filiales, et dans la limite de 10% du capital social, à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Usant de cette autorisation le Conseil d'Administration du 31 mai 2012, à qui il avait été délégué le pouvoir de déterminer l'identité des bénéficiaires et les conditions d'attribution, a décidé l'attribution de 4 584 063 actions. L'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires n'étant définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans, pendant laquelle les bénéficiaires devaient rester au service du Groupe et respecter notamment des conditions d'implication et de performance individuelle. La durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires était fixée à 2 ans.

La valeur du plan d'attribution avait été déterminée de la manière suivante :

	Plan du 31/05/2012	TOTAL
Nombre d'actions gratuites totales attribuées à l'origine (A)	4 584 063	4 584 063
Date du conseil décidant l'attribution	31/05/2012	
Fin de période d'acquisition	31/05/2014	
Fin de période d'incessibilité	31/05/2016	
Cours de l'action à la date d'attribution (B)	0,19 €	
Valeur du plan (A)*(B)	870 971,97 €	870 971,97 €

L'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires (initialement décidée par le conseil d'administration du 31 mai 2012) a été définitivement constatée par le Conseil d'Administration du 2 juin 2014 (la période d'acquisition de 2 ans étant arrivée à son terme le 31 mai 2014), qui a décidé l'émission de 4 584 063 nouvelles actions ordinaires, entraînant une augmentation du capital social par imputation sur les autres réserves pour un montant de 741 561 €.

Le 19 décembre 2014, DMS a procédé à une augmentation de capital par l'émission de 49 154 704 actions à bons de souscriptions (ABSA) au prix unitaire de 0,17 € conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 8 356 299 € dont 7 951 721 € correspondant à la part de capital émis et 404 578 € de prime d'émission.

A l'issue de ces opérations, le capital social de DMS s'élève à 20 734 598 € divisés en 128 173 890 actions de même nominal (soit un pair théorique de 0,162 €).

Les frais liés à cette opération d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 404 578 euros.

Les BSA

Les caractéristiques des BSA émis le 19 décembre 2014 dans le cadre de l'augmentation de capital par émission d'actions nouvelles sont les suivantes :

	BSA
Date d'échéance des bons	24/06/17
Prix d'exercice des bons pour acquérir 1 action DMS	0,20 €
Nombre de bons nécessaires à l'achat d'une action	1,00
Nombre de bons attribués à l'origine	49 154 704
Nombre de bons exercés en 2014	-
Nombre de bons radiés au 31/12/2014	-
Nombre de bons restant à exercer au 31/12/2014	49 154 704

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve statutaire	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Situation au 31/12/2013	12 041 317	8 225 099	110 401	1 954 481	0	-4 751 087	194 007	17 774 218
Augmentation	8 693 282	404 578			8 162 638			17 260 498
Diminution		-8 567 216			-741 561			-9 308 777
Affectation résultat 2013						194 007	-194 007	0
Résultat de la période							-222 417	-222 417
Situation au 31/12/2014	20 734 600	62 461	110 401	1 954 481	7 421 077	-4 557 080	-222 417	25 503 523

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	38 490
Ventes de produits finis	5 384 619
Prestations de services	653 931
TOTAL	6 077 040

Répartition par marché géographique	Montant
France	3 014 905
Etranger	3 062 135
TOTAL	6 077 040

Détail du poste Transferts de charges

Le poste « reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges » figurant au compte de résultat dans les produits d'exploitation inclut notamment les transferts de charges suivants :

Détail Transferts de charges d'exploitation	En €
Remboursement Assurances	7 637
Divers	945
Prise en charge formation	83
Total transferts de charges d'exploitation	8 665

Détail du résultat exceptionnel

Détail Résultat Exceptionnel	En €
Pénalités et amendes	2 594
Régularisation cotisation transport	2 777
Redressement ANSM 2011	4 758
Redressement ANSM 2012	4 687
ANSM	5 893
TVA autrichienne / allemande	1 634
Régularisation fournisseurs	3 709
Total Charges Exceptionnelles	26 052
Régularisation fournisseurs	11 221
Astreinte Mediag	3 000
Régularisation Jetons de Présence	16 733
Total Produits Exceptionnels	30 954
Résultat Exceptionnel	4 902

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôt théorique	Utilisation reports déficitaires	Impôts
Résultat courant	-347 620	-115 873	+115 873	0
Résultat exceptionnel (et participation)	4 902	1 634	-1 634	0
Résultat comptable	-222 417	-74 139	+74 139	0

Le produit d'impôt sur les bénéfices correspond au crédit d'impôt recherche 2014 pour un montant de 120 300 €.

Intégration fiscale

Les résultats fiscaux sont transférés à DMS, société mère, dans le cadre du régime d'intégration fiscale dans lequel elle s'est inscrite à compter du 1^{er} janvier 2000.

Les sociétés filles intégrées sont :
 Médilink depuis le 1er janvier 2000 ;
 Apelem depuis le 1er janvier 2004.

Comptabilisation de l'IS

La société emploie la méthode de la « neutralité » c'est-à-dire :

- les filiales comptabilisent l'impôt comme si elles étaient imposées séparément ;
- la société mère enregistre son propre impôt et l'économie (ou la charge complémentaire) provenant de l'application du régime.

Sortie de filiales avec clauses d'indemnisation

La convention d'intégration fiscale prévoit le versement d'une indemnisation égale à l'appauvrissement de la filiale inhérent à cette perte.

Engagements financiers

Engagements donnés auprès des banques	Montant
Cautions au titre de tous avals, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale APELEM	4 000 000
TOTAL	4 000 000

Engagements reçus	Montant
Abandon de créances APELEM avec clause de retour à meilleure fortune expirant le 30/06/2026	3 200 000
Abandon de compte courant APELEM avec clause de retour à meilleure fortune expirant le 30/06/2028	5 600 000
TOTAL	8 800 000

En date du 3 octobre 2014 Monsieur Jean-Christophe Mifsud a consenti une option de vente au profit de DMS, portant sur 10% du capital d'Alpha M.O.S., entrant en vigueur le 24 novembre 2014, soit 2 286 837 actions Alpha M.O.S.. Il est précisé que :

- (i) l'option de vente sera exerçable par DMS au prix de 0,36 € par action concernée entre le 1er novembre (inclus) et le 30 novembre (inclus) de chaque année à compter du 1er novembre 2016 et jusqu'au 30 novembre 2020 (inclus) ;
- (ii) l'option de vente ne pourra être exercée que pour la totalité des actions concernées, en une seule fois.

Par ailleurs, à tout moment à compter du 24 novembre 2014, Jean-Christophe Mifsud s'est engagé, en cas de cession de tout ou partie de ses actions ou autres titres Alpha M.O.S. à un tiers (hors cession à un membre de sa famille ou à une holding contrôlée par Jean-Christophe Mifsud), à proposer de façon prioritaire à DMS d'en faire l'acquisition.

Réciproquement, DMS a consenti une option d'achat entrant en vigueur simultanément avec l'option de vente au profit de Jean-Christophe Mifsud, portant sur le même nombre d'actions, étant précisé que :

- (i) l'option d'achat sera exerçable par Jean-Christophe Mifsud au prix de 0,40 € par action concernée entre le 1er octobre (inclus) et le 31 octobre (inclus) de chaque année à compter du 1er octobre 2015 et jusqu'au 31 octobre 2020 (inclus) ;
- (ii) l'option d'achat pourra être exercée en deux fois, la première levée devant porter au minimum sur la moitié des actions concernées, la seconde sur le solde.

Les deux options sont liées : ainsi, si l'une des parties décide d'exercer son option en totalité, l'autre option deviendra dès lors caduque.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Allègements de la dette future d'impôts	En €
Total des déficits restant à reporter (régime d'intégration fiscale)	27 976 904

Rémunérations des dirigeants (Salaires de Monsieur ANSEL Jean-Paul et jetons de présence de Monsieur ANSEL Jean paul et SANCERNI Samuel)

	31/12/2014	31/12/2013
Salaires Bruts et autres avantages à court terme	175	150
Jetons de présence	18	11
Avantages en nature		
Indemnités de départ		
Avantages postérieurs à l'emploi		
Total	193	161

Intérêts des dirigeants dans le plan d'actions gratuites

Comme indiqué précédemment la société a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites par décision de son Conseil d'Administration du 31 mai 2012.

Les dirigeants membres des organes sociaux de direction se sont vus attribuer par ce plan :

- Pour Monsieur Jean-Paul ANSEL, Président-Directeur Général : 2 351 565 actions ;
- Pour Monsieur Samuel SANCERNI, Administrateur et Directeur Général Délégué : 1 860 415 actions.

Conformément à l'article 531-3 du PCG nous vous signalons que les transactions conclues avec les parties liées, autres que celles exposées supra et concernant les dirigeants, ne sont pas ici plus détaillées s'agissant de transactions exclues de la liste des transactions à détailler ou de transactions non visées (conclues à des conditions normales de marché et/ou concernant des transactions entre des filiales et une société mère en détenant 100% ou avec des sociétés sœurs détenues in fine en totalité par la même société mère).

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres, agents de maîtrise et techniciens, employés, ouvriers	15,5	0
TOTAL	15,5	0

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau de DMS. Seules les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une évaluation. Ce régime est financé à travers la souscription d'un contrat d'assurance et les fonds investis constituent des actifs du régime. Parallèlement, la provision pour engagement de retraite a été simulée, selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés.

Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs.

Hypothèses de calculs :

- départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans.
- DMS utilise comme taux d'actualisation le taux IBOXX, soit 1,37% au 31 décembre 2014
- Table de mortalité : INSEE 2008

- Convention collective : métallurgie cadres et non cadres
- Turn over faible pour les cadres, et turn over fort pour les employés et techniciens
- Evolution des salaires : 1%

Le montant des engagements retraites a été évalué au 31 décembre 2014 à 57 625 €. Cet engagement fait l'objet d'une couverture sur un contrat d'assurance IFC à hauteur de 11 521 €.

Engagements Droit Individuel à Formation

Les salariés présents dans l'entreprise au 31/12/2014 ont cumulé globalement 1 469 heures de formation dans le cadre du DIF.

A compter du 1^{er} janvier 2015, le Compte Professionnel de Formation (CPF) va se substituer au DIF. Les heures de DIF acquises au 31 décembre 2014 devront être utilisées avant le 31 décembre 2020 de la même façon que s'il s'agissait d'heures acquises dans le cadre du CPF.

Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société

Les comptes consolidés du Groupe DMS au 31 décembre 2014 intègrent les comptes des sociétés suivantes. Toutes les sociétés consolidées le sont par intégration globale.

Société	Forme juridique	Ville	N° SIREN	Qualité	Taux de détention par la société-mère	
					Direct	Indirect
DMS	S.A.	Montpellier (Mauguio)	389 873 142	Société-mère	N/A	N/A
APELEM	S.A.S	Nîmes	319 996 146	Filiale	100,00%	-
MEDILINK	E.U.R.L.	Montpellier (Mauguio)	389 288 044	Filiale	100,00%	-
APELEM KOREA	Ltd	Séoul (Corée du Sud)		Filiale	0%	100% (1)
APELEM Espagne	S.A.	Barcelona		Filiale	0%	51,00% (2)
Alpha M.O.S	SA	Toulouse	389 274 846	Filiale	72.88%	
Alpha M.O.S America	Inc	Maryland		Filiale		72.88%(3)
Alpha M.O.S UK	Ltd	Coventry		Filiale		72.88%(3)
Alpha M.O.S Japan	KK	Tokyo		Filiale		72.88%(3)
Alpha M.O.S Shanghai	WFOE	Shanghai		Filiale		72.88%(3)

(1) APELEM Korea est détenue à 100% par APELEM SAS (France), le Groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 100% dans APELEM Korea.

(2) APELEM Espagne est détenue à 51% par APELEM SAS (France), le groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 51% dans APELEM Espagne.

(3) Alpha M.O.S America, Alpha M.O.S UK, Alpha M.O.S Japan et Alpha M.O.S Shanghai sont détenues à 100 % par Alpha M.O.S

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
APELEM	1 432 179	3 127 607	100	12 848 645	10 048 645	5 325 808	4 000 000	16 610 206	-1 068 105	
MEDILINK	48 000	358 992	100	299 515	299 515			2 838 364	341 940	
LPA CORP	22 000	15 768	50.09	150 269	150 269	2 040			-29 120	
ALPHA MOS	4 573 675		72.88	6 107 299	6 107 299			1 465 000	-266 000	

20.4 Vérification des informations financières historiques

20.4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

20.4.1.1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

20.4.1.2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La société procède à chaque clôture à un test de dépréciation du goodwill, tel que décrit dans la note 2 paragraphes « Regroupement d'entreprises et reconnaissance des goodwill » et « Goodwill » et la note 4 « Immobilisations incorporelles et goodwill » de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons examinés les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- La situation des litiges en cours non provisionnés est exposée dans la note 15 « Autres engagements hors bilan ».

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces engagements hors bilan, notamment à partir de l'estimation indépendante de l'avocat en charge de ces litiges, ainsi que d'un examen des événements postérieurs venant corroborer l'approche retenue par la direction.

- Nous avons par ailleurs examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement, ainsi que celles retenues pour leur amortissement et leur dépréciation, telles que décrites aux notes 2 « Frais de recherche et développement » et 4 « Immobilisations incorporelles et goodwill » de l'annexe aux états financiers consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

20.4.1.3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Catelnau-le-Lez, Pérols le 27 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Consultants Auditeurs Associés

Deloitte & Associés

Luc Péron

**Dominique Descours
Perrau**

Christophe

20.4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la société DMS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

20.4.2.1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

20.4.2.2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2014 s'établit à 16.605.728 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur actuelle selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement » de l'annexe ;

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs actuelles, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues et à nous assurer du caractère raisonnable de ces estimations.

- La situation des litiges en cours non provisionnés est exposée au paragraphe « Etat des provisions » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces engagements hors bilan, notamment à partir de l'estimation indépendante de l'avocat en charge de ces litiges, ainsi que d'un examen des événements postérieurs venant corroborer l'approche retenue par la direction.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

20.4.2.3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Castelnau-le-Lez et Pérols, le 27 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Consultants Auditeurs Associés

Deloitte & Associés

Luc Péron

Dominique Descours

Christophe Perrau

20.4.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 31/12/2014

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune**

Personnes concernées :

- Jean-Paul ANSEL, Président Directeur Général de DMS
- Samuel SANCERNI, Directeur Général Délégué de DMS et Directeur Général d'APELEM

Nature et objet : La société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS a consenti, par décision du Conseil d'Administration en date du 25 novembre 2010, un abandon de créance à sa filiale APELEM pour un montant de 3 200 000 euros. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Modalités : En contrepartie de l'abandon de créance consenti par la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, la société APELEM s'engage définitivement et irrévocablement, en cas de retour à meilleure fortune, à réinscrire au crédit du compte courant de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS tout ou partie de la somme abandonnée.

Le retour à meilleure fortune est défini par :

- la réalisation d'un bénéfice comptable avant impôt,
- et la reconstitution des capitaux propres, après prise en compte du retour à meilleure fortune, à un montant au moins égal à deux fois le montant du capital d'APELEM.

Durée : La clause de retour à meilleure fortune et les obligations qui en découlent à la charge de la société APELEM ont une durée inchangée de 15 exercices, soit un engagement expirant au 30 juin 2026.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 décembre 2012.

- **Abandon de créance complémentaire avec clause de retour à meilleure fortune**

Personnes concernées :

- Jean-Paul ANSEL, Président Directeur Général de DMS
- Samuel SANCERNI, Directeur Général Délégué de DMS et Directeur Général d'APELEM

Nature et objet : La société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS a consenti, par décision du Conseil d'Administration en date du 20 décembre 2012, un abandon de créance à sa filiale APELEM pour un montant de 5 600 000 euros. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Modalités : les modalités d'application de la clause de retour à meilleure fortune sont les mêmes que celles nouvellement définies pour l'abandon de créance du 25 novembre 2010.

Durée : La clause de retour à meilleure fortune et les obligations qui en découlent à la charge de la société APELEM ont une durée inchangée de 15 exercices, soit un engagement expirant au 30 juin 2028.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 décembre 2012.

Castelnau-le-Lez et Pérols, le 27 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Consultants Auditeurs Associés

Deloitte & Associés

Luc Péron

Dominique Descours

Christophe Perrau

20.4.4 Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Castelnau-le-Lez et Pérols, le 27 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Consultants Auditeurs Associés

Deloitte & Associés

Luc Péron

Dominique Descours

Christophe Perrau

20.5 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant global des honoraires alloués au titre de l'exercice aux commissaires aux comptes du groupe et des membres de leur réseau se décompose comme suit :

Exercice Auditeur	Année 2014					Année 2013		
	DDA K€	CAA K€	Deloitte K€	Ernst&Young K€	Euraudit K€	DDA K€	CAA K€	Deloitte K€
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certifications des comptes annuels et consolidés de la société mère		30	30				30	30
Commissariat aux comptes, certifications des comptes annuels et consolidés des filiales	5	5		27	11	5	5	
Autres diligences et prestations directement liées à la prestation du commissaire au comptes de la société mère		18	13				1	2
Autres diligences et prestations directement liées à la prestation du commissaire au comptes des filiales						1	2	
<i>Sous total Audit</i>	5	53	43	27	11	6	38	32
AUTRES PRESTATIONS								
Fiscal								
Autres prestations								68
<i>Sous total autres prestations</i>								68
TOTAL	5	53	43	27	11	6	38	100

Les Cabinets CAA et DDA sont co-commissaires aux comptes de la société Apelem filiale de DMS
 Les cabinets Deloitte et CAA sont co-commissaires aux comptes de la société DMS
 Les Cabinets Ernst & Young et Euraudit sont co-commissaires aux comptes de la société Alpha M.O.S.

20.6 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Néant

20.7 CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Voir paragraphes 9.1.3.2 « Les faits marquants » et 9.1.3.5. « Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date d'établissement des comptes consolidés »

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

Evolution du capital social (en euros)

Capital social au 1er janvier 2010		11 981 297
Réduction de capital par imputation du report à nouveau	-	4 678 793
Augmentation de Capital par exercices de BSAR B		947 944
Augmentation de Capital par émission d'actions nouvelles		4 125 224
Capital social au 31 décembre 2010		12 375 672
Réduction de capital		-
Augmentation de Capital par exercices de BSA		65 944
Augmentation de Capital par émission d'actions nouvelles		-
Capital social au 31 décembre 2011		12 441 616
Réduction de capital par imputation du report à nouveau	-	5 663 904
Augmentation de Capital par exercices de BSA		34 760
Augmentation de Capital par émission d'actions nouvelles		5 225 850
Capital social au 31 décembre 2012		12 038 324
Réduction de capital		
Augmentation de Capital par exercices de BSA		2 993
Augmentation de Capital par émission d'actions nouvelles		
Capital social au 31 décembre 2013		12 041 317
Réduction de capital		
Augmentation de Capital par exercices de BSA		
Augmentation de Capital par émission d'actions nouvelles		8 693 282
Capital social au 31 décembre 2014		20 734 599

Voir aussi NOTE 23 Gestion des capitaux propres et Capital social.

21.2 INFORMATIONS CONCERNANT LES BSA (BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS)

21.2.1 Nature des BSA

Les BSA émis par la Société sont des valeurs mobilières donnant accès au capital au sens de l'article L. 228-91 du Code de commerce.

Ils permettent la souscription d'actions DMS par exercice des BSA, étant précisé que lors de l'exercice de BSA, la Société remettra des actions nouvelles.

A chaque action nouvelle émise le 19 décembre 2014 étaient attachés un (1) BSA. Lors de cette augmentation de capital 49 154 704 BSA ont été émis.

Les BSA sont cotés séparément des actions DMS.

La cotation des BSA se fait sous le numéro de code ISIN FR0012314623.

Compte tenu des exercices de :

- 34 501 BSA en janvier 2015, constatés lors du conseil d'administration du 27 mars 2015.
- 6 864 BSA en février 2015, constatés lors du conseil d'administration du 27 mars 2015.

Il reste à ce jour 49 113 339 BSA en circulation

21.2.1.1 Caractéristiques des BSA

Prix d'exercice : 0.20 €
Parité : 1 BSA permet de souscrire 1 action nouvelle
Période d'exercice : 24/12/2014 au 24/06/2017 inclus
Les BSA peuvent revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des souscripteurs.

21.2.1.2 Devise d'émission des BSA

L'émission des BSA a été réalisée en euros.

21.2.2 Droits et restrictions attachés aux BSA et modalités d'exercice de ces droits.

21.2.2.1 Prix d'exercice des BSA et nombre d'actions DMS reçues par exercice des BSA

Sous réserve des Règles d'ajustement applicables en cas d'événement ayant une incidence sur le sous-jacent ,

- un BSA donne le droit de souscrire 1 action nouvelle (ci-après, la « Parité d'Exercice ») moyennant le versement d'un prix d'exercice de 0.20 euros devant être libéré en espèces ou par compensation avec une créance liquide et exigible, simultanément à l'exercice des BSA.

La Société remettra des actions nouvelles.

Dans l'éventualité où tous les 49 113 339 BSA restant seraient exercés, il serait émis 49 113 339 actions nouvelles DMS, soit 38% des actions composant le capital social de la société.

21.2.2.2 Période d'Exercice des BSA

Les BSA peuvent être exercés à tout moment jusqu'au 24 juin 2017 inclus.

21.2.2.3 Modalités d'exercice des BSA et de livraison des actions provenant de l'exercice des BSA

Pour exercer leurs BSA, les porteurs devront en faire la demande auprès de l'intermédiaire financier chez lequel leurs titres sont inscrits en compte et verser le montant dû à la Société du fait de cet exercice.

La SOCIETE GENERALE assure la centralisation de ces opérations.

La date d'exercice (ci-après la « Date d'Exercice ») sera la date de réception de la demande par l'établissement centralisateur, la livraison des actions interviendra au plus tard le septième jour de bourse suivant la Date d'Exercice.

21.2.2.4 Jouissance et droits attachés aux actions souscrites par exercice des BSA

Les actions souscrites par exercice des BSA portent jouissance du premier jour de l'exercice social au cours duquel lesdites actions auront été souscrites et le prix de souscription réglé.

Elles sont, dès leur création, soumises à toutes les stipulations statutaires.

Elles sont entièrement assimilées aux actions anciennes après paiement, le cas échéant, du dividende afférent à l'exercice précédent ou, s'il n'en était pas distribué, après la tenue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de cet exercice.

Dans les répartitions de bénéfices qui pourront être réalisées au titre de l'exercice en cours lors de leur émission et au titre des exercices ultérieurs, ces actions nouvelles recevront le même dividende que celui qui pourra être attribué aux actions anciennes de même nominal et portant même jouissance.

Les BSA non exercés au plus tard le 24 juin 2017 seront caducs et perdront toute valeur.

21.3 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.3.1 Objet social

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- toute activité de services, commerciale et financière, industrielle et technique, notamment et en partie, dans le domaine des applications de mesures physiques et de diagnostic médical,
- la mise en place, la réalisation, le contrôle de structures financières, commerciales, industrielles et techniques, pour son propre compte et/ou pour le compte d'autrui, ainsi que l'administration comptable, commerciale et financière, industrielle et technique de toute entreprise,
- la participation directe ou indirecte à toute opération pouvant se rattacher à l'objet social précité, à la création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions ou d'achats de titres ou de droits sociaux, de fusions, d'alliances, d'associations en participation et par tout autre moyen et sous toute autre forme utilisée en France et à l'étranger, ainsi que la prise de participation, par tout moyen, direct ou indirect, dans toute activité de services, commerciales et financières, industrielles et techniques,
- et plus généralement, toutes les opérations de services, commerciale et financière, industrielle et technique ainsi que toute opération immobilière et mobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité, ou à tout objet similaire, connexe ou susceptible d'en faciliter la réalisation, et ce, en tout pays.

21.3.2 Règlement des organes d'administration et de la direction

Conseil d'administration

La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.



Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Le conseil d'administration est composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Les administrateurs peuvent exercer leurs fonctions jusqu'à l'âge de 80 ans.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 50 (cinquante).

Président du Conseil

Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 80 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées. En l'absence du président et des vices-présidents, le conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera la réunion. Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Délibérations du Conseil – Procès-verbaux

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais sous réserve du consentement d'un tiers au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante. Si le conseil est composé de moins de cinq membres et que deux administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Pouvoirs du Conseil

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le président ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Direction Générale

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 17 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration. Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués.

21.3.3 Convocations aux assemblées générales annuelles et assemblées générales extraordinaire

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les

commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les réunions se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte dans les conditions légales et réglementaires. L'actionnaire doit justifier du droit de participer aux assemblées générales de la Société par l'enregistrement comptable des titres à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteurs tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération, réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société nonobstant toute convention contraire

Tout actionnaire peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment l'article L.225-106 du Code de commerce, soit assister personnellement à l'Assemblée, soit voter à distance, soit s'y faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix. Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou un administrateur spécialement délégué à cet effet par le président. A défaut l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées conformément à la loi.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur

identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Néant

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Sans objet

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, l'historique d'informations financières, rapports et procès verbaux d'Assemblées Générales et des Conseils d'Administrations peuvent être consultés sur support physique au siège social.

DMS met à la disposition du public les documents d'information requis par la réglementation, disponibles sur simple demande ou accessibles sur le site Internet du Groupe :

- le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers,
- les avis financiers publiés dans la presse,
- les notes d'opérations financières enregistrées par l'AMF.

Les informations suivantes ont été publiées ou rendues publiques depuis le 31/12/2013 :

- publications au BALO :
 - o 21 février 2014 : avis de convocation des actionnaires à l'AGM du 28 mars 2014.
 - o 2 avril 2014 : avis de 2ème convocation des actionnaires à l'AGM du 11 Avril 2014.
 - o 4 juin 2014 : avis de convocation des actionnaires à l'AGM du 10 juillet 2014.
 - o 16 juillet 2014 : avis de 2ème convocation des actionnaires à l'AGM du 31 juillet 2014.
 - o 20 aout 2014 : avis de convocation des actionnaires à l'AGM du 25 septembre 2014.
 - o 27 aout 2014 : Approbation des comptes et de l'affectation du résultat 2013
- Communiqués de presse :

Première commande par Toshiba Médical	28/04/2015
Augmentation de capital par placement privé	20/04/2015
Résultats annuels 2014	31/03/2015
Signature du contrat d'un accord commercial européen	02/03/2015
Chiffre d'affaires 2014	12/02/2015
Agenda financier	19/01/2015
Homologation des autorités chinoises pour la commercialisation de la table Platinum	14/01/2015



Résultat de l'augmentation de capital de DMS	22/12/2014
Résultat de l'augmentation de capital de DMS	22/12/2014
Lancement d'une augmentation de capital de 8,0 M€ avec maintien du droit préférentiel de souscription	28/11/2014
Rapprochement entre DMS et ALPHA M.O.S : DMS détient 72,88% du capital d'ALPHA M.O .S	20/11/2014
DMS étend les développements de sa technologie 3D DXA et obtient des financements européens du programme Eurostars	29/10/2014
DMS lance le projet TOMOS en tant que chef de file et obtient le financement du fonds unique interministériel et de la région Languedoc-Roussillon	27/10/2014
Chiffre d'affaires 9 mois : 13,7 M€ en progression de 2%	22/10/2014
Résultats Semestriels 2014 / Projet d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour financer le rapprochement avec Alpha M.O.S._	26/09/2014
Succès de la procédure de redressement judiciaire d'Alpha M.O.S. / Rapprochement entre DMS et Alpha M.O.S. dans le cadre d'une augmentation de capital de 6,7 M€ / Reprise de cotation des titres Alpha M.O.S. le 24 Septembre 2014	22/09/2014
DMS remporte un contrat d'un montant de 1,8 MUSD en ostéodensitométrie au Moyen-Orient	19/08/2014
DMS accompagne la future augmentation de capital de la société Alpha M.O.S.	11/08/2014
DMS remporte l'appel d'offre public de l'UGAP pour la fourniture de tables télécommandées haut de gamme Platinum avec son partenaire Carestream Health	30/07/2014
Croissance de 2,3% du chiffre d'affaires au 1 ^{er} semestre 2014	22/07/2014
Chiffre d'affaires du premier trimestre 2014	16/04/2014
Résultats annuels 2013	31/03/2014
Chiffre d'affaires annuel 2013	23/01/2014

Site Internet : www.dms.com

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Voir l'organigramme du groupe au chapitre 7.

A la date d'établissement du document de référence, le Groupe est constitué des sociétés suivantes :

Société	Forme juridique	Ville	Qualité	Taux de détention par la société-mère	
				Direct	Indirect
DMS	S.A.	Montpellier (Mauguio)	Société-mère	N/A	N/A
APELEM	S.A.S	Nîmes	Filiale	100,00%	-
MEDILINK	E.U.R.L.	Montpellier (Mauguio)	Filiale	100,00%	-
APELEM Korea	Ltd	Séoul (Corée du Sud)	Filiale	0%	100% (1)
APELEM Espagne	S.A.	Barcelona (Espagne)	Filiale	0%	51,00% (2)
LPA Corp.	S.A.S	Montpellier (Mauguio)	Filiale	50,09%	-
SPECTRAP	Ltd.	Moscou	Filiale	0%	33%
ALPHA M.O.S France	SA	Toulouse	Filiale	72,88%	-
ALPHA M.O.S America	Inc	Maryland	Filiale		72,88% (3)
ALPHA M.O.S UK	Ltd	Coventry	Filiale		72,88% (3)
ALPHA M.O.S Shanghai	Wofe	Shanghai	Filiale		72,88% (3)
ALPHA M.O.S Japan	KK	Tokyo	Filiale		72,88% (3)
BOYDSENSE	Inc	Delaware	Filiale		51.02% (4)

(1) APELEM Korea est détenue à 100% par APELEM SAS (France), le Groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 100% dans APELEM Korea

(2) APELEM Espagne est détenue à 51% par APELEM SAS (France), le Groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 51.00% dans APELEM Espagne.

(3) ALPHA M.O.S America, ALPHA M.O.S UK, ALPHA M.O.S Shanghai et ALPLHA M.O.S Japan sont détenues à 100% par ALPHA M.O.S France/

(4) BOYDSENSE (créée en mars 2015) est détenue à 70% par ALPHA M.O.S.(France), le Groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 51.02% dans BOYDSENSE.

La SA DMS et l'EURL MEDILINK produisent des ostéodensitomètres. Elles sont situées à Mauguio.

La SAS APELEM produit des appareils de radiologie et est située à Nîmes.

La société APELEM (filiale de DMS) a créé en janvier 2013 une filiale en Corée du Sud, cette filiale détenue à 100% par APELEM est consolidée dans les états financiers présentés au 31 décembre 2014.

La société Russe « SPECTRAP » détenue à 33% par APELEM est exclue du périmètre de consolidation. La dimension de cette société et le pourcentage de détention ont un impact négligeable pour le Groupe alors même qu'il existe des difficultés à obtenir des informations financières fiables dans un délai raisonnable compte tenu des délais de publication du Groupe.

La société DMS a acquis en mai 2014 50,09 % du capital et des droits de vote de la Société par Actions Simplifiée (SAS) LPA Corp. Cette société de droit Français est immatriculée au Registre du



Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le n°537 869 927 et son siège social est sis 393 rue Charles Lindbergh, 34 130 MAUGUIO. Créée en novembre 2011, elle a pour objet la conception, le développement, l'assemblage et la commercialisation d'appareils d'esthétique et d'esthétique médicale. Cette acquisition est considérée à ce stade comme non significative et n'est pas consolidée dans les états financiers au 31 décembre 2014.

A compter du 24 novembre 2014 DMS détenait 72,88 % du capital de la société Alpha M.O.S. cotée sur NYSE EURONEXT PARIS (compartiment C) sous le code ISIN FR0000062804– ALM. Alpha M.O.S est une société d'instrumentation analytique spécialisée dans l'analyse sensorielle de l'odeur, du goût et de la vision.

La filiale anglaise, Alpha M.O.S. UK, en sommeil, est dépourvue d'activité significative depuis le 1^{er} octobre 2000, les ventes sur ce territoire étant traitées en direct depuis la France.

26 ANNEXES DU DOCUMENT DE REFERENCE 2014

26.1 TABLE DES CONCORDANCES

La table des concordances prévue à l'article 25.4 du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004 permet de réconcilier la présentation des informations du présent document de référence avec l'ordre prévu dans l'annexe concernée du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004. Le tableau ci-dessous reprend l'ordre exact de toutes les rubriques de ladite annexe.

Règlement (CE) n° 809/2004 de la commission européenne du 29 avril 2004 - Annexe 1		Document de référence	
N°	Rubrique	Référence	Pages
1.	PERSONNES RESPONSABLES	1	6
1.1.	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	1.1	6
1.2.	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	1.2	6
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	2	7
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de la Société	2.1	7
2.2.	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte	2.2	7
3.	INFORMATIONS FINANCIERES SÉLECTIONNÉES	3	8
3.1.	Informations financières historiques sélectionnées	3	8
3.2.	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	Sans objet	Sans objet
4.	FACTEURS DE RISQUE	4	8 & 32
5.	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	5	9
5.1.	Histoire et évolutions de la Société	5.1	9
5.1.1.	Raison sociale et nom commerciale de la Société	5.1.1	9
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	5.1.2	9
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie de la Société	5.1.3	9
5.1.4.	Siège sociale et forme juridique de la Société, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	5.1.4	9
5.1.5.	Evènements importants dans le développement des activités de la Société.	5.1.5	10
5.2.	Investissements	5.2	11
5.2.1.	Principaux investissements réalisés par la Société durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement.	5.2.1	11
5.2.2.	Principaux investissement de la Société qui sont en cours	5.2.2	11
5.2.3.	Principaux investissement que compte réaliser la Société à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	5.2.3	11
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	6	12
6.1.	Principales activités	6.1	12
6.1.1.	Nature des opérations effectuées par la Société et ses principales activités	6.1.1	12
6.1.2.	Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	6.1.2	15
6.2.	Principaux marchés	6.2	20
6.3.	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	sans objet	sans objet
6.4.	Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	9.1.3.7.4	38

6.5.	Éléments sur lequel est fondée toute déclaration de la Société concernant sa position concurrentielle	6.2	20
7.	ORGANIGRAMME	7	23
7.1.	Description du Groupe et de la place occupée par la Société	7	23
7.2.	Liste des filiales importantes de la Société	7	23
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	8	25
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	8.1	25
8.2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par la Société, de ses immobilisations corporelles.	8.2	25
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RÉSULTAT	9	26
9.1.	Situation financières de la Société, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	9	26
9.2.	Résultat d'exploitation	20	103
9.2.1.	Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquent ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de la Société	9	26
9.2.2.	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	9	26
9.2.3.	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de la Société	9	26
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	10	95
10.1	Informations sur les capitaux de la Société (à court ou à long terme)	10.1	95
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie de la Société et description de ces flux de trésorerie	10.2	95
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de la Société	9.1.3.1 + note11	27 & 123
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société	sans objet	sans objet
10.5.	Informations concernant la source de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3. et 8.1	Sans objet	Sans objet
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	11	96
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	12	97
12.1.	Principales tendances ayant affectés la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de la vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	12.1	97
12.2.	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnable susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société, au moins pour l'exercice en cours	12.2	97
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	13	97
13.1.	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles la Société a fondé sa prévision ou son estimation	Sans objet	Sans objet
13.2.	Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	Sans objet	Sans objet
13.3.	Prévision ou estimation du bénéfice élaboré sur une base comparable aux informations financières historiques	Sans objet	Sans objet
13.4.	Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	Sans objet	Sans objet
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	14	98
14.1	Membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	9.1.5.5	48-50
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale ainsi que tout accord conclu.	9.4.1.1	75

15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	15	98
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyées par la Société et ses filiales.	9.1.5.6	50-53
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	Note 14	125
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	16	98
16.1.	Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	16	98
16.2.	Informations sur les contrats de services liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages, ou une déclaration négative appropriée.	16	98
16.3.	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de la Société	16	98
16.4.	Déclaration indiquant si la Société se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son, pays d'origine	16	98
17.	SALARIÉS	17	99
17.1.	Nombre de salarié à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés par principal type d'activité et par site	17.1	99
17.2.	Participation et stock options; Indications des mêmes informations en ce qui concerne les dirigeants sociaux.	9.1.5.6	50 à 53
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariées dans le capital de la Société	sans objet	sans objet
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	18	100
18.1.	Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de la Société devant être notifié en vertu de la législation	18.1	101
18.2.	Droits de vote différents, ou déclaration négative appropriée	18.2	102
18.3.	Détention ou contrôle, directe ou indirecte, de la Société	18	102
18.4.	Accord connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	18.3	102
19.	OPÉRATIONS AVEC APPARENTÉES	19	102
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RESULTAT DE LA SOCIÉTÉ	20	103
20.1.	Informations financières historiques	20.1	103
20.2.	Informations financières pro forma	20.2	136
20.3.	Etats financiers	20.1	103
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	20.3	166
20.4.1.	Déclaration attestant que les informations financières historique ont été vérifiées	20.3	166
20.4.2.	Autres information contenues dans le document d'enregistrement ayant été vérifiés par les contrôleurs légaux	20.3	166
20.4.3.	Indiquer la source et préciser l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de la Société	sans objet	sans objet
20.5.	Date des dernières informations financières vérifiées	20.3	166
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	sans objet	sans objet
20.6.1.	Informations financières trimestrielles ou semestrielles publiées depuis la date des derniers états financiers et, le cas échéant, rapport d'examen ou d'audit	sans objet	sans objet
20.6.2.	Informations financières intermédiaire, éventuellement non vérifiées, couvrant au moins les six premiers mois de l'exercice si le document d'enregistrement a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifiée	sans objet	sans objet
20.7.	Politique de distribution des dividendes	20.5	174
20.7.1	Dividende par actions	20.5	174
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	9.1.3.7.3	37

20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	20.6	174
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	21	174
21.1.	Capital social	21.1	175
21.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	21.1	175
21.1.2	Actions non représentatives du capital	sans objet	sans objet
21.1.3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société, lui même ou en son nom, ou par ses filiales	9.1.5.3.4	46
21.1.4.	Valeur mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	21.2	175
21.1.5.	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	sans objet	sans objet
21.1.6.	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou incontinent prévoyant de le placer sous option	sans objet	sans objet
21.1.7.	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	21.1	175
21.2.	Acte constitutif et statuts	21.3	177
21.2.1.	Objet social	21.3.1	177
21.2.2.	Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	9.1.5.5	48-50
21.2.3.	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	sans objet	sans objet
21.2.4.	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires.	sans objet	sans objet
21.2.5.	Convocation et conditions d'admission aux assemblées générales annuelles et aux assembles générales extraordinaires des actionnaires	21.3.3	151
21.2.6.	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.	sans objet	sans objet
21.2.7.	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	sans objet	sans objet
21.2.8.	Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, réagissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit.	sans objet	sans objet
22.	CONTRATS IMPORTANTS	22	181
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTERETS	23	181
23.1.	Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport	23	181
23.2.	Attestions confirmant que les informations sont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses	23	181
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	24	181
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	25	181